



Assemblée générale

Distr. générale
26 juin 2014
Français
Original : anglais/arabe/chinois/
espagnol/français/russe

Soixante-neuvième session

Point 40 de la liste préliminaire*

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 68/8, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de la présente résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-neuvième session.

Les réponses des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies communiquées comme suite à la demande du Secrétaire général sont reproduites dans le présent rapport, pour information.

* A/69/50.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	8
II. Réponses reçues des gouvernements	8
Afghanistan	8
Afrique du Sud	8
Algérie	9
Andorre	10
Angola	10
Antigua-et-Barbuda	10
Argentine	11
Arménie	12
Australie	12
Azerbaïdjan	12
Bahamas	12
Bahreïn	13
Bangladesh	13
Barbade	13
Bélarus	14
Belize	16
Bénin	16
Bolivie (État plurinational de)	17
Bosnie-Herzégovine	18
Botswana	19
Brésil	19
Brunéi Darussalam	20
Burkina Faso	21
Burundi	21
Cabo Verde	21
Cambodge	21
Cameroun	22
Chili	22
Chine	22
Colombie	24

Comores	24
Congo	24
Costa Rica	25
Côte d'Ivoire	26
Croatie	26
Cuba	26
Djibouti	59
Dominique	59
Égypte	59
El Salvador	60
Émirats arabes unis	61
Équateur	61
Érythrée	62
État de Palestine	62
Éthiopie	63
Ex-République yougoslave de Macédoine	63
Fédération de Russie	63
Fidji	64
Gabon	64
Gambie	64
Géorgie	65
Ghana	65
Grenade	66
Guatemala	67
Guinée	67
Guinée-Bissau	67
Guinée équatoriale	68
Guyana	69
Haïti	69
Honduras	69
Îles Salomon	69
Inde	70
Indonésie	70

Iran (République islamique d')	71
Jamaïque	72
Japon	73
Jordanie	73
Kazakhstan	73
Kenya	74
Kirghizistan	74
Kiribati	74
Koweït	75
Lesotho	75
Liban	75
Libéria	75
Liechtenstein	76
Madagascar	76
Malaisie	76
Malawi	77
Maldives	77
Mali	77
Maroc	78
Maurice	78
Mauritanie	78
Mexique	79
Monaco	79
Mongolie	80
Monténégro	80
Mozambique	80
Myanmar	80
Namibie	81
Nauru	81
Népal	82
Nicaragua	82
Niger	83
Nigéria	84

Norvège	84
Nouvelle-Zélande	84
Oman	84
Ouganda	85
Pakistan	85
Panama	85
Papouasie-Nouvelle-Guinée	86
Paraguay	86
Pérou	86
Philippines	87
Qatar	87
République arabe syrienne	88
République centrafricaine	89
République de Corée	90
République démocratique du Congo	90
République démocratique populaire lao	90
République de Moldova	91
République dominicaine	91
République populaire démocratique de Corée	91
République-Unie de Tanzanie	92
Rwanda	92
Sainte-Lucie	92
Saint-Kitts-et-Nevis	93
Saint-Marin	93
Saint-Siège	94
Saint-Vincent-et-les Grenadines	94
Samoa	94
Sao Tomé-et-Principe	95
Sénégal	95
Serbie	95
Seychelles	96
Sierra Leone	97
Singapour	97

Somalie	97
Soudan	97
Sri Lanka	98
Suriname	99
Swaziland	99
Tadjikistan	100
Tchad	100
Thaïlande	101
Timor-Leste	101
Togo	102
Tonga	102
Trinité-et-Tobago	103
Tunisie	103
Turkménistan	103
Turquie	104
Tuvalu	104
Union européenne	104
Uruguay	105
Vanuatu	106
Venezuela (République bolivarienne du)	106
Viet Nam	108
Yémen	109
Zambie	110
Zimbabwe	110
III. Réponses d'organismes et d'institutions du système des Nations Unies	111
Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	111
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	111
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	116
Agence internationale de l'énergie atomique	122
Organisation de l'aviation civile internationale	123
Fonds international de développement agricole	123
Organisation internationale du Travail	123
Organisation maritime internationale	124

Union internationale des télécommunications	125
Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba	125
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	128
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	128
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	129
Programme des Nations Unies pour le développement	135
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	139
Programme des Nations Unies pour l'environnement	140
Programme des Nations Unies pour les établissements humains	142
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	143
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	143
Fonds des Nations Unies pour la population	144
Union postale universelle	145
Programme alimentaire mondial	145
Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé	148
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	154
Organisation météorologique mondiale	155
Organisation mondiale du tourisme	156
Organisation mondiale du commerce	157

I. Introduction

1. Dans sa résolution 68/8, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec les organes et organismes compétents des Nations Unies, d'établir un rapport sur l'application de la présente résolution, compte tenu des buts et des principes de la Charte et du droit international, et de le lui présenter à sa soixante-neuvième session.

2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a, dans une note verbale datée du 1^{er} avril 2014, invité les gouvernements ainsi que les organes et organismes des Nations Unies à lui communiquer toute information qu'ils voudraient apporter à l'élaboration du rapport. Une autre note verbale a été envoyée le 30 mai 2014.

3. Le texte des réponses reçues des gouvernements et des organes et organismes des Nations Unies au 7 juillet 2014 figure dans le présent rapport. Les réponses ultérieures seront reproduites dans des additifs au présent rapport.

II. Réponses reçues des gouvernements

Afghanistan

[Original : français]
[23 juin 2014]

Le Gouvernement afghan n'a pas promulgué ou appliqué de lois, ou pris ou mis en œuvre de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

À cet égard, le Gouvernement afghan a toujours voté en faveur de ladite résolution et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

L'Afghanistan considère que les différends et problèmes entre États doivent être réglés par le dialogue et la négociation.

Afrique du Sud

[Original : anglais]
[9 mai 2014]

Le Gouvernement sud-africain entend continuer d'appuyer vigoureusement tous les programmes de solidarité et les différentes actions tendant à démontrer le caractère illégal, unilatéral et oppressif de la politique que mènent les États-Unis d'Amérique à l'égard de Cuba.

L'Afrique du Sud considère que l'embargo témoigne d'un mépris total des principes, du but et de l'esprit de la Charte des Nations Unies, et bafoue tout particulièrement le principe d'égalité souveraine des États et de non-intervention dans les affaires intérieures des États membres. Depuis plus d'un demi-siècle, cet

embargo impose à Cuba de graves restrictions économiques et financières qui entravent son développement économique et social, ce qui a pour effet d'aggraver plus encore les difficultés et souffrances de sa population, compromettant de ce fait la réalisation par le Gouvernement et le peuple cubains des objectifs de développement arrêtés au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Afrique du Sud a pris note des projets qu'a le Gouvernement cubain d'ouvrir plus largement son économie aux investisseurs étrangers dans le cadre d'un nouveau texte de loi que le Parlement envisage d'examiner en 2014. Ces mesures de libéralisation destinées à promouvoir les investissements extérieurs devraient attirer davantage de capitaux étrangers, générer des emplois et doper l'industrie nationale. Cela aidera Cuba à accroître ses exportations et à être moins tributaire des biens qu'elle achète à l'étranger. Cuba reste un partenaire clef dans la poursuite des objectifs de politique extérieure qui figurent parmi les priorités sur lesquelles se sont entendus nos deux pays. En 2014, l'Afrique du Sud et Cuba célèbrent 20 années de relations diplomatiques. Animés par le souci de permettre à chacun de vivre dans un monde meilleur, nos pays sont l'un comme l'autre déterminés à améliorer la qualité de vie de leurs concitoyens.

L'Afrique du Sud n'aura de cesse de demander qu'il soit mis fin sans plus tarder à l'embargo économique, commercial et financier que les États-Unis d'Amérique continuent d'imposer unilatéralement à Cuba.

Algérie

[Original : français]

[2 juin 2014]

L'Algérie, rappelant les résolutions annuelles de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, réitère sa position appelant à mettre fin à cet acte unilatéral contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

L'Algérie exprime sa préoccupation sur les conséquences dramatiques de cette décision qui contrarie le développement économique et social du peuple cubain.

La communauté internationale n'a cessé, à travers les résolutions annuelles de l'Assemblée générale, de réaffirmer le droit de Cuba, à l'instar de tous les autres États Membres de l'ONU, à bénéficier de la liberté de commerce et de navigation, ainsi qu'au développement de ses échanges avec ses partenaires économiques.

Le Mouvement des pays non alignés a réitéré, lors de la conférence ministérielle tenue à Alger, les 28 et 29 mai 2014, sur le thème de la solidarité renforcée pour la paix et la prospérité, son attachement à un monde en paix d'où sont exclues les mesures extraterritoriales visant à renforcer l'embargo imposé à Cuba.

Engagée pour la paix et la coopération entre les peuples, l'Algérie, joint sa voix à l'appel de la communauté internationale, en demandant de mettre fin à ce blocus, aussi injuste qu'anachronique, imposé à un État Membre de l'ONU depuis plus d'un demi-siècle.

Andorre

[Original : anglais]
[16 mai 2014]

Le Gouvernement de la Principauté d'Andorre n'a pas promulgué ni appliqué de loi ou pris et mis en œuvre de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale. À cet égard, le Gouvernement de la Principauté d'Andorre a toujours voté en faveur de ladite résolution et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Angola

[Original : anglais]
[29 mai 2014]

La République d'Angola souligne de nouveau qu'il importe de mettre un terme au blocus économique et financier imposé à Cuba par les États-Unis.

La République d'Angola réaffirme son engagement de respecter, préserver et promouvoir les principes de la Charte des Nations Unies et les dispositions des lois internationales, car ils constituent l'essence même du multilatéralisme et l'expression de l'effort collectif déployé en vue de préserver la paix et la sécurité internationale, la croissance économique et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Dans ce contexte, la République d'Angola réitère les préoccupations que lui inspire le maintien du blocus économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba et continue d'empêcher le peuple cubain d'exercer son droit de choisir librement le système politique et économique qui lui convient, et elle réaffirme qu'il importe de mettre immédiatement un terme à une mesure unilatérale qui a créé de graves obstacles sur la voie du développement et de la réalisation des aspirations légitimes du peuple cubain.

La République d'Angola salue une nouvelle fois les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé depuis 1962 à Cuba par les États-Unis et maintenu depuis lors.

La République d'Angola réaffirme son soutien inconditionnel aux efforts entrepris pour mettre en œuvre les recommandations énoncées aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale et saisit l'occasion qui lui est donnée d'en appeler de nouveau à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts afin de promouvoir un dialogue constructif et transparent entre les deux pays en vue de réaliser les objectifs de toutes les résolutions déjà adoptées par les Nations Unies en la matière.

Antigua-et-Barbuda

[Original : anglais]
[21 mai 2014]

Le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda demeure profondément attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, en particulier aux principes

d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté de la navigation et du commerce internationaux.

Il se déclare préoccupé par le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, en dépit de l'appui massif des États Membres à la résolution 68/8, aux résolutions antérieures contre ce blocus et aux autres traités internationaux applicables.

En outre, en application du paragraphe 2 de la résolution 68/8, il continue de s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Argentine

[Original : espagnol]
[19 mai 2014]

L'Argentine appuie les résolutions de l'Assemblée générale relatives au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et auquel elle s'oppose aussi dans les forums régionaux et les autres organismes internationaux [Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), Communauté ibéro-américaine de nations et Système économique latino-américain (SELA)]. Notre pays est indéfectiblement attaché à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme. L'appui de l'Argentine à la revendication de Cuba constitue un des piliers de nos étroits liens bilatéraux.

À cet égard, il convient de rappeler la récente Déclaration spéciale sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier des États-Unis contre Cuba, adoptée au deuxième Sommet de la CELAC tenu les 28 et 29 janvier 2014 à La Havane, ainsi que le Communiqué spécial sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, y compris l'application de la loi Helms-Burton (*Cuban Liberty and Democratic Solidarity Act*), adopté au vingt-troisième Sommet ibéro-américain les 18 et 19 octobre 2013 à Panama.

D'autre part, la loi 24.871, promulguée le 5 septembre 1997, définit l'applicabilité des lois étrangères sur le territoire national. Son article 1 dispose que les lois étrangères destinées à avoir des effets juridiques extraterritoriaux par l'imposition d'un blocus économique ou limitant l'investissement dans un pays donné afin d'y provoquer un changement de gouvernement ou de porter atteinte à son droit à l'autodétermination sont entièrement inapplicables et sans effet juridique. Le blocus des États-Unis contre Cuba est régi par des lois fédérales, notamment la loi Torricelli (*Cuban Democracy Act*) d'octobre 1992 et la loi Helms-Burton (*Cuban Liberty and Democratic Solidarity Act*) de mars 1996.

Le Gouvernement de la République argentine a pleinement appliqué les dispositions de la résolution 68/8 et des résolutions précédentes de l'Assemblée générale visant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba. Depuis lors, il n'y a pas eu de cas qui pourraient constituer une atteinte à cette résolution.

Arménie

[Original : anglais]
[29 avril 2014]

La législation nationale arménienne n'adopte ou n'applique ni lois ni règlements visés dans la résolution 68/8 de l'Assemblée générale et pouvant avoir des effets catastrophiques sur le développement économique et social de Cuba.

Le Gouvernement de la République d'Arménie a exprimé à plusieurs occasions son opposition à la politique des blocus économiques et de fermetures de frontières car il est lui-même l'objet d'un blocus incessant de la part de la Turquie et de l'Azerbaïdjan.

Australie

[Original : anglais]
[27 mai 2014]

Le Gouvernement australien réaffirme sa position favorable à la résolution 68/8 de l'Assemblée générale. Depuis 1996, il appuie constamment les résolutions de l'Assemblée générale demandant qu'il soit mis fin à l'embargo commercial contre Cuba. L'Australie n'a pas de lois ni de mesures commerciales ou économiques qui limitent ou découragent les échanges avec Cuba et les investissements à Cuba ou en provenant.

Azerbaïdjan

[Original : anglais]
[5 mai 2014]

Dans sa politique étrangère, la République d'Azerbaïdjan défend fermement les normes et principes du droit international.

La République d'Azerbaïdjan entretient d'amicales relations diplomatiques, économiques et commerciales avec la République de Cuba. L'Azerbaïdjan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays. L'Azerbaïdjan continuera de prendre les mesures voulues pour renforcer sa coopération et développer ses relations amicales avec Cuba.

Bahamas

[Original : anglais]
[13 juin 2014]

Le Commonwealth des Bahamas entretient avec la République de Cuba des relations diplomatiques et commerciales normales.

Les Bahamas n'ont ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contre Cuba qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre les deux pays.

Dans ce contexte, les Bahamas rappellent et confirment la position d'organes régionaux et interrégionaux comme la Communauté des Caraïbes, les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Mouvement des pays non alignés.

Bahreïn

[Original : arabe]

[5 mai 2014]

Conformément à ses obligations qui découlent des buts et principes de la Charte des Nations Unies et reposent sur la coopération entre États, l'effort constant pour promouvoir les relations amicales et la non-intervention dans leurs affaires intérieures, le Royaume du Bahreïn a voté en faveur de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale.

Se fondant sur ces prémisses, le Royaume du Bahreïn a appuyé intégralement la résolution. Cette position de principe vient de sa conviction que c'est le Conseil de sécurité qui est l'organe international chargé de décider de l'imposition de mesures en vertu des Articles 41 et 42 de la Charte concernant le maintien et le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

Bangladesh

[Original : anglais]

[28 mai 2014]

Le Gouvernement bangladais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 68/8 de l'Assemblée générale. Le Bangladesh a constamment appuyé ladite résolution à l'Assemblée et voté en sa faveur.

Barbade

[Original : anglais]

[19 mai 2014]

Le Gouvernement barbadien n'a pas de lois qui restreignent la liberté du commerce et de la navigation avec Cuba.

Depuis que la première résolution en la matière a été présentée en 1991 à l'Assemblée générale lors de sa quarante-sixième session, la Barbade a toujours voté favorablement.

Bélarus

[Original : russe]
[22 mai 2014]

La République du Bélarus a constamment condamné le recours aux mesures économiques unilatérales de pression politique et économique sur des pays en développement car elle les juge contraires aux principes fondamentaux du droit international et aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux autres instruments juridiques internationaux.

Outre qu'ils ont ralenti le développement de l'économie cubaine, l'embargo unilatéral contre la République de Cuba et l'imposition par les États-Unis d'Amérique de mesures coercitives unilatérales contre d'autres pays ont nui aux droits et aux intérêts légitimes des citoyens cubains et créé ainsi un obstacle inadmissible à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

À cet égard, la République du Bélarus demande qu'une fin rapide soit mise à l'embargo économique, commercial et financier imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique. La levée des sanctions pourrait ouvrir la voie à la normalisation des relations intergouvernementales entre ces deux pays.

La République du Bélarus a constamment souligné l'inadmissibilité du recours aux mesures économiques coercitives et considère les sanctions économiques comme un moyen d'exercer une pression politique sur un État souverain.

L'imposition de sanctions économiques à Cuba par les États-Unis n'est pas conforme à plusieurs engagements internationaux et crée des barrières artificielles au commerce, nuisant ainsi au développement.

Comme Cuba, la République du Bélarus a subi et subit encore l'effet néfaste des sanctions économiques imposées par les États-Unis et l'Union européenne, sanctions qui sont avant tout destinées à nuire aux droits des citoyens ordinaires de la République du Bélarus.

Les actions des États-Unis et de l'Union européenne contreviennent donc à la Charte des Nations Unies. En particulier, le paragraphe 4 de l'Article 2 du Chapitre I de la Charte dit que « les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

Les actions des États-Unis contre Cuba violent aussi les principes de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies adoptée le 24 octobre 1970 par l'Assemblée générale dans sa résolution 2625 (XXV). En particulier, le principe relatif au devoir de ne pas intervenir dans les affaires relevant de la compétence nationale d'un État, conformément à la Charte, précise qu'« aucun État ne peut appliquer ni encourager l'usage de mesures économiques, politiques ou de toute autre nature pour contraindre un autre État à subordonner l'exercice de ses droits souverains et pour obtenir de lui des avantages de quelque ordre que ce soit. Tous les États doivent aussi s'abstenir d'organiser, d'aider, de fomenter, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités armées

subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre État ainsi que d'intervenir dans les luttes intestines d'un autre État ».

Selon le principe sur le devoir des États de coopérer les uns avec les autres conformément à la Charte – « les États doivent coopérer dans les domaines économique, social et culturel, ainsi que dans celui de la science et de la technique, et favoriser les progrès de la culture et de l'enseignement dans le monde. Les États doivent conjuguer leurs efforts pour promouvoir la croissance économique dans le monde entier, particulièrement dans les pays en voie de développement » –, les mesures restrictives prises par l'Union européenne et les États-Unis violent le droit du Bélarus au développement.

Les sanctions unilatérales, les moyens de pression économique et les mesures coercitives visant des États souverains sont contre-productifs et peuvent créer des tensions dans les relations entre États souverains et dans l'ordre international dans son ensemble.

La République du Bélarus invite donc au dialogue équitable et mutuellement respectueux pour régler les conflits naissants.

Malgré le signal net envoyé par la communauté internationale sur la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, la réaction des Nations Unies aux actions arbitraires des États-Unis concernant Cuba et d'autres États souverains a été insuffisante, encourageant ainsi d'autres pays occidentaux à recourir à la même pratique nocive afin de subordonner à leurs ambitions politiques la politique indépendante d'autres États.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a activement promu l'initiative « Les droits avant tout ». La mise en œuvre de cette initiative dans le contexte de la levée des sanctions économiques contre certains États, notamment Cuba, devrait devenir un exemple probant de sa valeur et une réaction appropriée des Nations Unies aux violations des droits de l'homme.

Conformément à la résolution 19/32 du Conseil des droits de l'homme en date du 5 avril 2013, un débat interactif sur l'effet des mesures coercitives unilatérales sur les droits de l'homme s'est tenu à Genève, à la suite duquel le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a établi un rapport (A/HRC/24/20). Il en ressort que les participants ont été unanimes dans leur évaluation de la politique de mesures coercitives unilatérales, qui mènent avant tout à des violations des droits de l'homme comme les droits à l'alimentation, au travail, à la santé et à l'éducation. Ainsi, comme l'indique le rapport, des civils innocents non seulement ne reçoivent pas d'aide pour défendre leurs droits mais sont même doublement lésés.

La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Secrétaire général et d'autres responsables des Nations Unies devraient donc prendre des mesures appropriées pour prévenir le recours par des États aux sanctions économiques et aux mesures coercitives unilatérales contre d'autres pays indépendants, dont Cuba.

Belize

[Original : anglais]
[29 avril 2014]

Le Belize réaffirme son attachement absolu aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que la liberté du commerce international et de la navigation internationale, qui sont aussi des principes fondamentaux du droit international. Se conformant strictement à la Charte et au droit international, le Belize a constamment appuyé les résolutions dénonçant l'embargo contre Cuba. Le Belize rejette l'application extraterritoriale des lois et des mesures. L'effort permanent pour isoler Cuba au mépris des résolutions adoptées chaque année avec l'appui massif des États Membres de l'Organisation des Nations Unies est un affront flagrant au multilatéralisme et à la volonté politique de la communauté internationale.

Le Belize et Cuba entretiennent des relations constructives et fructueuses qui ont eu des bienfaits concrets pour nos peuples. Notre politique d'engagement est renforcée par la coopération régionale entre la communauté des Caraïbes et Cuba.

Bénin

[Original : français]
[22 mai 2014]

Le Bénin, pays démocratique, épris de paix, d'égalité et de justice et respectueux des droits de l'homme, croit fermement aux vertus du dialogue comme moyen unique de règlement des différends et de restauration de la confiance entre les États.

Il adhère pleinement aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies et estime que les exigences des temps modernes veulent que les États agissent ensemble dans un élan de solidarité pour assurer le bonheur des peuples.

C'est pourquoi le Gouvernement de la République du Bénin, qui n'a jamais adopté de loi restreignant la liberté du commerce avec Cuba, souscrit pleinement à la résolution 68/8 sur la « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique » et considère que les mesures unilatérales imposées contre ce pays doivent être levées sans condition afin de permettre au peuple cubain de s'épanouir et de mieux participer au développement de son pays ainsi qu'à la coopération internationale.

Le Bénin maintient avec Cuba, à l'instar de la plupart des pays épris de paix et de justice, des relations amicales et de bonne coopération, et œuvre pour leur renforcement.

Il n'entretient aucune mesure d'exclusion à l'égard de ce pays et plaide pour une levée rapide du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, conformément à la demande sans cesse renouvelée de la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, afin de mettre un terme aux souffrances du peuple cubain du fait de ce blocus, et de permettre à ce pays de participer

pleinement au développement du commerce international et à l'édification d'un monde meilleur pour tous les peuples.

Bolivie (État plurinational de)

[Original : espagnol]

[19 mai 2014]

Paragraphe 2 de la résolution 68/8

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie réaffirme qu'il s'oppose fermement à l'application de lois, normes, dispositions ou mesures unilatérales par des États ou groupes d'États en vue d'imposer un blocus économique, commercial et financier contre tout État, ainsi qu'au recours à des mesures unilatérales de coercition, de diffamation et de désinformation par un pays contre un autre.

Conformément aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux énoncés dans la résolution 68/8 de l'Assemblée générale, la Bolivie maintient sa position et condamne énergiquement les politiques de blocus et de guerre économique imposées à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en violation de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le mépris des résolutions de l'Assemblée générale, qui sont l'expression du rejet quasi unanime par la communauté internationale du blocus unilatéral imposé par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, remet en question un système qui montre qu'il existe des pays qui ont été privilégiés dans la création de cet organisme mais qui n'observent pas l'opinion grandissante de presque tous ses membres.

Dans ce contexte, l'État plurinational de Bolivie se rallie solidairement à la lutte que mène Cuba au niveau international et apporte son appui à la résolution 68/8 de l'Assemblée générale. Il souscrit également aux principes d'égalité juridique de tous les États quant à leur souveraineté et affirme la primauté du respect absolu de toutes les différences, économiques, politiques ou autres.

Les relations entre l'État plurinational de Bolivie et Cuba sont demeurées fortes depuis la reprise, en 1983, des relations diplomatiques entre les deux pays, un accent particulier étant mis sur l'éducation et la santé des couches les plus défavorisées de la population du pays, ce qui, depuis 2006, s'est traduit par le renforcement notable de la coopération cubaine en Bolivie, qui est surtout technique car il n'existe pas de coopération financière directe.

Les relations de coopération et de complémentarité entre la Bolivie et Cuba sont fondées sur les principes de la Voie bolivarienne pour les peuples d'Amérique latine (ALBA) et du Traité commercial entre les peuples.

Sur une période de huit ans et jusqu'en octobre 2013, 59 276 681 consultations gratuites ont été assurées et 659 068 opérations des yeux ont été pratiquées, également à titre gratuit dans le cadre de l'opération Milagro : elles ont permis à des Boliviens et Boliviennes de toutes origines et conditions sociales de mieux voir ou de revoir.

Cuba coopère en outre à la formation des ressources humaines par un programme de bourses, le nombre de celles accordées à des étudiants boliviens aux ressources faibles et d'origine rurale ou autochtone ayant été multiplié pour atteindre un niveau record dans le cadre de projets récemment lancés, outre les activités de coopération en cours. Il y a à Cuba 5 834 boursiers boliviens, la plupart étudiants en médecine et 10 % dans d'autres disciplines. Certains achèvent leurs études de médecine en Bolivie et s'y installent. En outre, 192 168 personnes ont bénéficié du programme national de postalphabétisation, intitulé « Oui, je peux continuer », qui a été mis en œuvre dans neuf départements et 337 municipalités boliviennes.

Cela étant, l'État plurinational de Bolivie réaffirme qu'il est favorable à l'adoption d'une nouvelle résolution soulignant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba; elle contribuera dans une large mesure à renforcer et appuyer l'appel lancé par la communauté internationale pour que les États-Unis s'acheminent vers l'élimination définitive de cette politique injuste et illégale à l'encontre du peuple cubain.

L'État plurinational de Bolivie déclare fermement que le blocus imposé à Cuba par les États-Unis doit cesser sans conditions, unilatéralement et immédiatement.

Paragraphe 3 de la résolution 68/8

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie n'a pas adopté de lois ni de mesures contraires à l'esprit de la résolution 68/8 et déplore que d'autres États se soient livrés à cette pratique illégale, nuisible, inhumaine et contraire au droit international.

Paragraphe 4 de la résolution 68/8

Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie demande au Secrétaire général de l'ONU, conformément aux dispositions du paragraphe 4, de continuer à informer les États Membres et les organes compétents de l'effet néfaste des politiques et pratiques menées par le Gouvernement des États-Unis dans le cadre du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, pays souverain, et qui, non seulement porte atteinte à la souveraineté des autres États du système des Nations Unies, mais aussi est contraire à l'essence même de la Charte des Nations Unies dans ses buts et principes.

Bosnie-Herzégovine

[Original : anglais]
[13 mai 2014]

La Bosnie-Herzégovine réaffirme son attachement fondamental aux principes de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international et déclare qu'elle n'a pas adopté ni appliqué de lois, de règlements, de mesures ou d'actes ayant des effets extraterritoriaux ou portant atteinte à la souveraineté d'un autre État Membre de l'Organisation des Nations Unies, visés dans le préambule de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale, où la Bosnie-Herzégovine a apporté à cette résolution un soutien constant et a voté en sa faveur.

Botswana

[Original : anglais]
[24 avril 2014]

La République du Botswana n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 68/8 de l'Assemblée générale et elle n'en a pas l'intention. Ainsi qu'en témoigne son vote sur cette résolution, le Botswana est opposé à ce que de telles mesures extraterritoriales continuent d'être adoptées et appliquées et, à cet égard, il est favorable à la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Brésil

[Original : anglais]
[11 juin 2014]

Le Brésil réaffirme sa ferme opposition à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, à l'application extraterritoriale des lois nationales sur le commerce et à l'adoption de pratiques commerciales discriminatoires.

Conformément aux dispositions des résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4 et 68/8, le Brésil n'a ni adopté ni appliqué de loi, règlement ou mesure ayant des effets extraterritoriaux qui pourraient porter atteinte à la souveraineté d'autres États et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction ou à la liberté du commerce et de la navigation. Le système juridique brésilien ne reconnaît pas la validité de mesures dont l'application a des effets extraterritoriaux.

Par ailleurs, les gouvernements qui ne respectent pas les dispositions de la résolution 68/8 doivent prendre d'urgence de nouvelles mesures pour éliminer toute pratique commerciale discriminatoire et mettre fin aux embargos économiques, commerciaux et financiers déclarés unilatéralement.

Le Gouvernement brésilien est attaché à la diplomatie, au règlement pacifique des différends, à la coopération économique et commerciale et au respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que du droit international.

Non seulement le Gouvernement brésilien s'oppose à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba mais ses relations économiques avec ce pays n'ont cessé de s'intensifier. Elles sont fondées sur la conviction que la manière de soutenir Cuba est de l'aider à s'intégrer dans les flux économiques internationaux. Le Gouvernement brésilien donne suite à des projets bilatéraux dans les domaines de l'investissement, du commerce et de l'octroi de financements publics.

Le Brésil et tous les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes rejettent le blocus imposé à Cuba, qui nuit gravement au peuple cubain. Cette position a été réaffirmée dans la Déclaration de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), adoptée au Sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu à La Havane en janvier 2014. Plus récemment, la CELAC a réaffirmé son opposition ferme et totale à l'établissement unilatéral de listes

accusant des États de soutenir et de cofinancer le terrorisme et a demandé instamment au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de cesser cette pratique.

Conformément à la résolution 68/8, le Brésil estime qu'il faut d'urgence mettre un terme à l'adoption et à l'application de mesures unilatérales. Outre les conséquences néfastes qu'elles ont pour la population du pays frappé de sanctions, leur caractère extraterritorial contrevient de façon flagrante aux principes fondamentaux du droit international et à la bonne coexistence entre les peuples, qui implique le respect de la souveraineté et celui de la liberté du commerce et de la navigation.

Les sanctions et les embargos nuisent aux populations des pays concernés, surtout aux plus pauvres, qui, par l'incertitude économique et le chômage, pâtissent de ces mesures unilatérales. Partout au monde, des institutions financières ont été frappées d'amendes pour avoir fourni des services à des entreprises traitant avec des clients cubains, ce qui compromet les perspectives de croissance économique du pays et les chances sociales des Cubains. Ces mesures n'ont d'ailleurs guère permis d'obtenir les résultats qui auraient justifié leur mise en place.

Les sanctions et autres mesures unilatérales ont nui aussi à la poursuite des activités diplomatiques de Cuba aux États-Unis, ainsi qu'aux activités diplomatiques de beaucoup d'ambassades à Cuba, en raison des contraintes allusives imposées aux institutions financières ayant leur siège ou des succursales aux États-Unis. Cette question a été récemment abordée par le Groupe des 77 et la Chine dans leur projet de résolution intitulé « Amélioration de l'administration et du fonctionnement financier de l'Organisation des Nations Unies ». Dans l'accord de siège conclu avec l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis se sont engagés à respecter le principe d'isonomie, c'est-à-dire à offrir les mêmes droits et privilèges aux missions diplomatiques. Les règles imposées récemment aux banques américaines locales sont contraires à ce principe.

Si l'on en juge par la majorité qualifiée des voix en faveur de la résolution 68/8 à l'Assemblée générale, le soutien solide de la communauté internationale à la levée de l'embargo imposé à Cuba est indiscutable, d'autant plus que cet embargo est illégal au regard des principes du droit international et des règles du système commercial multilatéral. L'intensification sans conditions des relations économiques avec Cuba est la voie à suivre pour tous les pays qui souhaitent soutenir le développement de l'île et le mieux-être de millions de Cubains.

Brunéi Darussalam

[Original : anglais]

[16 mai 2014]

Le Brunéi Darussalam réaffirme son appui à toutes les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée de l'embargo commercial imposé à Cuba. D'une manière générale, le Brunéi Darussalam est opposé à l'imposition unilatérale de sanctions contre des États Membres, car elle entrave leur développement économique et social. Le Brunéi Darussalam estime que de telles sanctions sont contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Burkina Faso

[Original : français]
[27 mai 2014]

La République de Cuba est victime depuis plusieurs années d'un blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique et dont les conséquences sont désastreuses aussi bien sur les populations que sur l'économie cubaine. Ce blocus, qui viole les principes de souveraineté des États, est contraire aussi aux directives de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Ces mesures unilatérales, qui vont à l'encontre des normes fondamentales du droit international, du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et des normes et principes des relations pacifiques entre États, ne sauraient être une solution appropriée pour le règlement des différends.

Le Burkina Faso appelle à la levée du blocus et invite les parties concernées à privilégier la voie du dialogue pour le règlement pacifique de leur différend, conformément à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

Conformément aux obligations de la Charte et du droit international, le Burkina Faso n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type de celles visées par le préambule de la résolution 68/8.

Burundi

[Original : français]
[6 juin 2014]

La position du Gouvernement du Burundi a toujours été contre cet embargo.

Cabo Verde

[Original : anglais]
[9 mai 2014]

En accord avec les principes consacrés par sa Constitution nationale et l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui encourage la solidarité, la coopération et l'amitié entre les pays et les nations, la République de Cabo Verde n'a jamais adopté ou appliqué de loi ou de mesure du type de celles visées dans le préambule de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale.

Cambodge

[Original: anglais]
[16 juin 2014]

Le Gouvernement royal du Cambodge a exprimé à maintes reprises sa position ferme en faveur de la levée inconditionnelle des sanctions injustifiées imposées au peuple cubain.

Le Gouvernement royal du Cambodge estime que la prolongation de l'embargo inflige au peuple cubain innocent des souffrances et des pertes économiques énormes. C'est pourquoi il exige une nouvelle fois que soit mis fin à cet embargo injustifié.

Dans cette perspective, le Gouvernement royal du Cambodge invite tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à prendre toutes les mesures voulues pour mettre en œuvre la résolution ci-dessus.

Cameroun

[Original : français]

[17 juin 2014]

Le Cameroun est attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce consacrés par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En application des dispositions de la résolution 68/8, ainsi que des précédentes sur ce sujet, et conformément aux principes susvisés, le Cameroun n'a jamais adopté de mesures législatives ou autres en vue de renforcer ou d'élargir le blocus imposé à Cuba.

Le Cameroun, qui a toujours voté en faveur de la levée de cet embargo, entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec Cuba.

Chili

[Original : anglais]

[2 juin 2014]

Le Chili appuie la résolution 68/8 dans la mesure où l'embargo constitue une violation du droit et des principes internationaux, en particulier les principes de l'égalité des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation.

Par ailleurs, le Chili tient à faire savoir qu'il n'a approuvé aucune des mesures visant à restreindre les relations commerciales et économiques normales entre le Chili et Cuba. Il défend le libre et plein exercice du droit au commerce et à l'établissement de relations d'affaires dans l'arène internationale sans autres restrictions que celles qui concernent les activités qualifiées d'illégales en droit chilien et celles qu'impose la communauté internationale selon la Charte des Nations Unies.

Chine

[Original : chinois]

[21 mai 2014]

Depuis 21 ans, l'Assemblée générale adopte chaque année, à une écrasante majorité, une résolution relative à la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique,

exhortant tous les pays, conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, à abroger ou annuler les lois et mesures ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux droits et intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

Malheureusement, cependant, les années passent sans que ces résolutions ne soient véritablement appliquées, et le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis est toujours en place. Il s'agit là d'une violation des buts et principes de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, qui entraîne en outre des pertes économiques et financières considérables pour Cuba. Cet embargo fait obstacle aux efforts que le peuple cubain déploie pour éliminer la pauvreté, promouvoir son développement économique et social et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, porte atteinte à son droit de vivre et de se développer et empêche Cuba d'entretenir des relations économiques, commerciales et financières normales avec les autres pays. Alors même que la reprise économique mondiale reste faible et que la communauté internationale est durement frappée par une série de crises survenues dans les domaines alimentaire et énergétique, auxquelles s'ajoute le problème des changements climatiques, l'embargo et les sanctions imposées à Cuba sont plus que jamais déraisonnables.

La Chine a toujours affirmé que la communauté internationale devrait fonder le développement des relations mutuelles sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, respecter le droit de tous les pays de choisir en toute indépendance leur système social et leur voie de développement, et s'opposer à l'imposition unilatérale de sanctions militaires, politiques, économiques ou autres. Pour sa part, la Chine a toujours strictement respecté et appliqué les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. La Chine et Cuba entretiennent des relations économiques et commerciales normales, procèdent à des échanges de main-d'œuvre et ne cessent d'intensifier leur coopération amicale et mutuellement avantageuse dans de nombreux domaines. Cette manière de procéder est conforme aux aspirations des peuples chinois et cubain et propice au développement économique et social de Cuba.

Dans le contexte d'un monde multipolaire, de la mondialisation économique, de la diversité culturelle et de la démocratisation des relations internationales, on observe une évolution irréversible vers la communication et la coopération sur un pied d'égalité entre tous les pays. Lorsque des différends surviennent entre des États, il n'est pas de meilleur moyen de les régler que par un dialogue ouvert et des consultations amicales. Comme la plupart des autres pays, la Chine espère que les États-Unis, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte et les résolutions de l'Assemblée générale, mettront un terme dans les plus brefs délais au blocus qu'ils ont imposé à Cuba et que les relations entre les deux pays continueront de s'améliorer, ce qui favorisera la stabilité et le développement de toute la région de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Colombie

[Original : espagnol]
[15 mai 2014]

Conformément à la position traditionnelle du Gouvernement colombien en la matière, le 29 octobre 2013, la Colombie a voté en faveur du projet de résolution « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

De même, aux termes de ladite résolution et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, notre pays n'a pas adopté ni appliqué de lois ou de mesures unilatérales à l'encontre de Cuba ni d'aucun autre État Membre, conformément à sa politique de respect du droit international et de son attachement aux principes de l'indépendance politique, de l'autodétermination des peuples, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

En conséquence, la Colombie appuie le principe selon lequel chaque État est libre d'élaborer ses propres politiques internes et considère qu'il y a lieu de mettre fin à toutes mesures entravant le développement économique et commercial d'un pays et le bien-être de sa population.

La Colombie juge indispensable que les États Membres continuent de mettre en place des relations de coopération et d'amitié fondées sur le multilatéralisme et le respect du principe de l'égalité souveraine des États et des autres dispositions du Chapitre I de la Charte des Nations Unies.

Comores

[Original : anglais]
[20 mai 2014]

Réaffirmant son respect des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies, l'Union des Comores n'a pas adopté ni appliqué de loi ou de règlement dont les effets extraterritoriaux porteraient atteinte à la souveraineté d'autres États. C'est pourquoi elle est favorable à la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Congo

[Original : français]
[17 avril 2014]

La République du Congo entretient d'excellentes relations avec tous les pays du monde conformément aux principes de la coexistence pacifique, de la coopération internationale inspirés par la Charte des Nations Unies.

Pour ce faire, la République encourage le règlement pacifique des différends fondé sur le dialogue, la tolérance et la compréhension mutuelle entre toutes les parties.

C'est pourquoi, le Gouvernement de la République du Congo condamne le blocus et les décisions unilatérales imposés depuis plusieurs décennies à la

République de Cuba et contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international public.

En conséquence, le Gouvernement de la République du Congo demande la levée pure et simple des mesures d'embargo imposées à la République de Cuba. Le Congo renouvelle sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains et appuiera toutes recommandations visant à la levée de ces mesures conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Costa Rica

[Original : espagnol]

[30 mai 2014]

Conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le Costa Rica a appuyé la résolution 68/8 à l'Assemblée générale, ainsi que les versions antérieures du texte, visant à mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier qui est imposé à Cuba, notamment par la loi Helms-Burton, estimant en outre qu'il s'agit d'une mesure qui fait obstacle au commerce international.

Cette position est conforme à la politique étrangère du Costa Rica, qui est que l'application unilatérale et extraterritoriale de mesures nationales par un État qui imposerait ses propres lois et ordonnances à d'autres pays doit cesser.

Le Costa Rica croit fermement que les différends entre pays doivent être résolus exclusivement par la voie du dialogue et des mécanismes multilatéraux et réitère son rejet catégorique de toute mesure unilatérale imposée à un pays par un autre. Il a affirmé à plusieurs reprises qu'une sanction politique, économique ou militaire ne peut être imposée à l'encontre d'un État qu'en application d'une décision ou recommandation du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

S'il n'a pris aucune mesure pour mettre en œuvre la résolution 68/8, dont l'application n'exige d'ailleurs aucune action particulière, le Costa Rica a toujours affirmé, dans ses échanges avec la communauté internationale, qu'il était nécessaire de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba qui, après plusieurs décennies d'application, semble nuire avant tout à la population cubaine.

Ayant défendu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le Costa Rica réprouve tout type de mesure ayant des incidences néfastes sur la population civile. Il estime néanmoins que les autorités cubaines doivent agir en accord avec les normes démocratiques et respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Conformément à sa politique de respect du droit international et de son attachement aux principes de l'indépendance politique, de l'autodétermination des peuples, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, le Costa Rica réitère son appui à la demande que renouvelle systématiquement la communauté internationale en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier à l'encontre de Cuba.

Nous rappelons que, lors du deuxième Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes tenu à la Havane les 28 et 29 janvier 2014, les États membres ont fait une déclaration spéciale concernant la nécessité de mettre fin

au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, dans laquelle ils réaffirment leur vive opposition aux mesures économiques coercitives non fondées sur le droit international, notamment à toutes les actions unilatérales appliquées à l'encontre de pays souverains pour des raisons politiques et qui portent atteinte au bien-être de leur peuple et visent à les empêcher d'exercer leur droit de décider librement de leurs régimes politique, économique et social.

Côte d'Ivoire

[Original : français]
[28 mai 2014]

Le Gouvernement ivoirien n'a jamais adopté de mesures économiques ou commerciales compromettant la liberté du commerce international. Fidèle à la politique d'ouverture et de dialogue qu'il mène pour régler les différends entre individus et États, il a voté pour toutes les résolutions précédentes sur la question. La Côte d'Ivoire continuera de travailler en ce sens pour parvenir à la pleine mise en œuvre de ces résolutions concernant le blocus, qui continue de peser sur Cuba et le peuple cubain.

Croatie

[Original : anglais]
[29 mai 2014]

Guidée par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, la République de Croatie applique intégralement la résolution 68/8 et n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans son préambule.

Cuba

[Original : espagnol]
[7 juillet 2014]

Introduction

La période couverte par le présent rapport a été marquée par une recrudescence de la politique génocidaire de blocus que le Gouvernement des États-Unis impose à Cuba depuis 55 ans, lequel reste sourd face aux appels répétés et de plus en plus pressants de la communauté internationale d'y mettre fin immédiatement.

La détermination toujours plus grande des États-Unis à renforcer leur portée extraterritoriale s'est manifestée notamment par le harcèlement sans précédent qu'ils pratiquent contre le secteur bancaire et financier. Par conséquent, cette situation continue de perturber sérieusement la gestion quotidienne du pays, et ce, dans toutes les sphères de la vie politique, économique, sociale et culturelle.

L'objectif déclaré du Gouvernement américain vise toujours à engendrer « la faim, le désespoir et le renversement du gouvernement cubain »¹.

Pour y parvenir, il continue de recourir à toutes les méthodes et à tous les moyens dont il dispose : de l'inscription absurde et cynique de Cuba sur la liste des pays qui soutiennent le terrorisme international publiée chaque année par le Département d'État à d'autres méthodes plus subtiles, comme le projet subversif dénommé « ZunZuneo », mentionné ci-après.

L'ensemble complexe et alambiqué de lois et de règles politiques et administratives régissant le blocus n'est pas abrogé. Au contraire, elles sont renforcées et leur validité est réaffirmée. La prorogation chaque année de la loi sur le commerce avec l'ennemi, promulguée comme mesure en temps de guerre en 1917 pour restreindre le commerce avec les pays considérés comme hostiles, en dit long. Le mémorandum du 12 septembre 2013 diffusé par la Maison Blanche et adressé au Secrétaire d'État ainsi qu'au secrétaire au Trésor des États-Unis traduit une fois de plus la détermination du Président Barack Obama à maintenir sa politique d'agression et d'hostilité contre Cuba.

Cuba et les États-Unis ne sont pas en guerre. Aucun acte d'agression militaire n'a jamais été commis contre les États-Unis depuis le sol cubain et Cuba n'a jamais encouragé les actes de terrorisme contre le peuple américain. Les mesures prises en vertu de ce décret ne sauraient donc être justifiées.

Comme il a été dit précédemment, le blocus constitue un acte de génocide aux termes de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, ainsi qu'un acte de guerre économique selon les dispositions de la Déclaration relative au droit de la guerre maritime, adoptée par la Conférence navale de Londres en 1909.

Le blocus nuit sérieusement au bien-être matériel, psychologique et spirituel du peuple cubain.

Cette politique continue d'empêcher Cuba d'exporter librement des biens et des services vers les États-Unis ou d'en importer à partir de ce pays, d'utiliser le dollar des États-Unis dans ses opérations financières internationales ou d'ouvrir des comptes dans cette devise dans les banques de pays tiers. Par ailleurs, les banques aux États-Unis refusent à Cuba l'accès au crédit, de même que leurs filiales dans des pays tiers et les institutions internationales comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou la Banque interaméricaine de développement.

Le présent rapport contient de nombreux exemples des préjudices économiques causés par le blocus au peuple cubain pendant la période comprise entre avril 2013 et juin 2014. Il met en lumière, encore une fois, le caractère extraterritorial de la politique américaine visant à isoler un petit pays pour avoir défendu sa souveraineté et son droit de décider librement de son avenir.

Il n'est pas de sphère de l'activité économique et sociale du peuple cubain qui échappe à la destruction et à la déstabilisation provoquée par cette politique illégale.

¹ Lester D. Mallory, « Memorandum from the Deputy Assistant Secretary of State for Inter-American Affairs (Mallory) to the Assistant Secretary of State for Inter-American Affairs » (Rubottom), 6 avril 1960, Département d'État.

Les pertes économiques occasionnées au peuple cubain par l'application du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis s'élèvent à 1 112 534 000 000 de dollars, compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à l'or sur le marché financier international. Aux prix courants, le blocus a infligé pendant toutes ces années des pertes d'une valeur de plus de 116 888 millions de dollars.

Le blocus contre Cuba, système de sanctions unilatérales le plus injuste, le plus sévère et le plus long jamais imposé à un pays, doit cesser. À 22 reprises, l'Assemblée générale a voté à une écrasante majorité en faveur du respect du droit international, de la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit du peuple cubain à choisir son propre destin. Ce vote doit être respecté.

I. Le blocus viole les droits du peuple cubain Incidences sur les principaux secteurs de la société

1.1 Droit à la santé

« L'admission de tous les peuples au bénéfice des connaissances acquises par les sciences médicales, psychologiques et apparentées est essentielle pour atteindre le plus haut degré de santé. »²

Depuis le triomphe de la révolution en 1959, la santé constitue l'un des piliers du système politique cubain. La priorité qui lui est accordée est appuyée par l'article 50 de la Constitution et les résultats que le pays a obtenus au cours des 56 dernières années en témoignent également. Le fait que Cuba a présidé l'Assemblée mondiale de la Santé, tenue en mai 2014, montre combien la communauté internationale reconnaît les efforts déployés par le pays dans ce domaine.

Cependant, le blocus génocidaire américain pèse en permanence sur le système de santé de l'île, ce qui nuit gravement à la santé et au bien-être du peuple cubain. Il en résulte surtout le fait que le pays doit se procurer des médicaments, des réactifs, des pièces de rechange pour le matériel de diagnostic et de traitement, des instruments médicaux et chirurgicaux et d'autres fournitures sur des marchés éloignés, ce qui implique souvent l'intervention d'intermédiaires qui fait grimper inutilement les coûts du secteur de la santé.

Bien que seulement certains de ces effets néfastes puissent être mesurés en termes monétaires, le Ministère de la santé publique de la République de Cuba estime les dégâts à 66,5 millions de dollars pour la période considérée. Cependant, aucun chiffre, aussi élevé soit-il, ne peut refléter ni expliquer les coûts intangibles dus aux incidences sociales et humaines des dommages causés, compte tenu de l'impossibilité d'avoir accès aux ressources et aux technologies de dernière génération, ainsi qu'aux connaissances et autres ressources vitales dans ce domaine aussi sensible sur le plan humain.

On trouvera ci-après un résumé de certaines des difficultés rencontrées par le secteur de la santé publique au cours de la période considérée :

² Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, 1946

- Le Centre national de génétique médicale s'est buté à des difficultés pour acheter les équipements et les réactifs nécessaires au bon fonctionnement de leurs laboratoires, ce qui a une incidence directe sur la création du programme national de diagnostic, de gestion et de prévention des maladies génétiques et des malformations congénitales. Son laboratoire de biologie moléculaire, en particulier, se heurte à de graves obstacles dans sa tentative d'acquérir des réactifs provenant d'entreprises implantées aux États-Unis.

Parmi ces réactifs, figurent les gels de polymorphisme de conformation des simples brins et les kits de tension en argent, utilisés pour diagnostiquer des maladies comme la mucoviscidose, l'hyperplasie surrénalienne congénitale et la galactosémie, entre autres.

Il était également difficile de se procurer le produit AmnioMAX – moyen complet utilisé pour la culture des cellules humaines prénatales – qui permet de réaliser des analyses chromosomiques parmi les femmes enceintes âgées de plus de 37 ans ou présentant certaines pathologies détectées par échographie.

Il était impossible d'acheter le logiciel pour spectrofluorimètre de la marque Shimadzu car certains de ses composants sont d'origine américaine. Ce matériel est utilisé pour mener les études permettant de diagnostiquer des maladies dues à des erreurs innées du métabolisme.

- L'Institut de neurologie et de neurochirurgie n'a pas pu acheter un angiographe, appareil utilisé pour étudier le système vasculaire de patients atteints de troubles neurologiques, car certains de ses composants sont d'origine américaine. Une commande avait déjà été passée auprès de la société Philips, qui a déclaré qu'elle ne détenait pas d'autorisation des États-Unis pour vendre cet équipement à Cuba.
- La Société cubaine d'allergologie et son Groupe national n'ont pu acheter les pièces de rechanges dont ils avaient besoin pour les équipements de chromatographie achetés à l'entreprise Pharmacia.
- Le Centre de cardiologie pédiatrique William Soler s'est trouvé dans l'impossibilité d'acheter des nutriments de meilleure qualité, tels que l'aminosteril, solution particulièrement importante pour le traitement pré et postopératoire de patients souffrant de malnutrition et atteints de cardiopathies complexes et graves. Seul le laboratoire américain Abbot produit cette solution.
- L'Institut de gastroentérologie a vu ses coûts augmenter lors de l'achat de médicaments indispensables pour traiter les troubles chroniques et invalidants chez l'enfant et l'adolescent, car il a été contraint de les importer depuis des marchés plus éloignés. Les laboratoires américains, européens et/ou japonais, fabricants de médicaments antirétroviraux comme le ténofovir (utilisé pour soigner l'hépatite B) et le télaprévir (utilisé pour soigner l'hépatite C) redoutent que les États-Unis leur imposent des sanctions s'ils effectuent des échanges commerciaux avec Cuba.
- L'Institut d'électromédecine a du mal à se procurer directement des pièces de rechange et des accessoires neufs pour les moniteurs multiparamétriques MP2 et les défibrillateurs HeartStart XL de la marque Philips car ils sont d'origine américaine.

- L’Institut de cardiologie et de chirurgie cardiovasculaire ne dispose pas du matériel de cartographie anatomique tridimensionnelle non fluoroscopique fabriqué par les entreprises américaines Biosense Webster et St. Jude Medical. Ce manque de matériel a empêché l’Institut de réaliser des ablations d’arythmies complexes, ce qui a engendré des dépenses d’un montant de 15 000 à 18 000 euros par patient soigné à l’étranger (en Italie), et ce, sans compter les frais de voyage et les indemnités journalières.
- L’hôpital Hermanos Ameijeiras n’a pas accès au laser KTP (vert) pour le traitement des patients atteints d’hyperplasie prostatique, instrument très utile pour les cas nécessitant un traitement anticoagulant continu ou pour les patients souffrant de troubles de la coagulation. Le risque de très lourdes amendes imposées aux auteurs de ce fruit du progrès scientifique fait du prix d’acquisition du matériel un obstacle insurmontable pour les autorités sanitaires cubaines.
- L’Institut d’hématologie et d’immunologie fait état d’une moyenne annuelle de 72 cas de leucémie chez l’enfant, les trois quarts étant des cas de leucémies aiguës lymphoblastiques. Pour soigner la maladie, on utilise l’enzyme *L-asparaginasa*, issue de la bactérie *Escherichia coli*, laquelle provoque des allergies chez bon nombre de patients. Toutefois, d’autres alternatives comme l’enzyme modifiée par le polyéthylène glycol (sous forme pégylée) ou celle obtenue de la bactérie *Erwinia carotovora*, disponible depuis plus de 10 ans, sont, à Cuba, interdites à la vente car elles sont originaires des États-Unis.
- Plusieurs envois de fournitures destinés à Medicuba, société importatrice et exportatrice de produits médicaux, ont été annulés au cours de la période considérée, ce qui a engendré des dépenses supplémentaires pour le pays, lequel, par conséquent, a traversé des périodes de ruptures d’approvisionnement en plusieurs produits. Les dérivations utilisées pour traiter l’hydrocéphalie étaient obtenues auprès du fabricant américain Integra NeuroSciences par le biais du fournisseur Carimed Canada. Cependant, depuis fin 2013, il a suspendu ses livraisons à Cuba, sur ordre du Département du trésor. Trouver un remplaçant a coûté quelque 60 000 dollars supplémentaires à Cuba et a également entravé l’exécution du Programme de soins de santé maternelle et infantile.

Pour sa part, le fournisseur allemand Maquet, également sous la pression du Département du trésor, a suspendu la livraison des humidificateurs SERVO, qui offrent une ventilation aux patients gravement malades – adultes et enfants – car certains de leurs composants sont d’origine américaine. Cette situation a contraint Cuba à chercher des fournisseurs de produits compatibles présents sur d’autres marchés, à évaluer des échantillons et à enregistrer des produits afin de rétablir l’approvisionnement. En raison de cette suspension des livraisons, les services de santé ont souffert d’une pénurie pendant plus de six mois.

1.2 Droit à l'éducation

« [...] résolu à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective et le libre échange des idées et des connaissances... »³

L'éducation est un droit inaliénable dont chaque Cubain doit pouvoir jouir tout au long de sa vie. Principe fondamental de la révolution qui trouve son expression dans l'article 39 de la Constitution, elle représente une priorité incontestable pour l'État cubain.

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement cubain pour garantir un accès à une éducation de qualité et non discriminatoire à tous les niveaux, le blocus entrave l'exercice de ce droit fondamental. La politique exercée par le Gouvernement américain continue de placer Cuba face à des obstacles, parfois insurmontables, le but étant de l'empêcher de collaborer avec d'autres pays dans le domaine éducatif afin que l'île ait accès aux technologies et aux connaissances et qu'elle bénéficie des équipements scolaires nécessaires pour améliorer la qualité du système éducatif cubain.

On trouvera ci-après un aperçu des principales difficultés que rencontre le secteur de l'éducation cubain :

- On compte 982 ateliers d'éducation spécialisée conçus pour préparer les étudiants à s'intégrer pleinement dans la société et le marché du travail. Toutefois, les restrictions imposées par le blocus des États-Unis rend difficile l'accès aux matières premières, aux intrants et aux nouvelles technologies liés aux machines, outils, instruments et ustensiles nécessaires lors d'ateliers éducatifs. Cette situation touche plus de 22 872 élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation;
- Dans le domaine de la technologie de l'information éducative, le blocus bloque l'accès à des outils informatiques nécessaires à l'élaboration de matériel éducatif multimédia ou à la consultation de références bibliographiques, tels que ceux fournis par Cisco Systems, Google, Symantec, Sun Microsystems, NetBeans, ORACLE, ProCite, EndNote, Reference Manager et RefViz. Les licences requises pour accéder à ces outils doivent être achetées auprès de sociétés américaines, ce qui est impossible en vertu de la réglementation du blocus;
- L'Université de Cienfuegos avait mis en place avec succès un programme d'échanges universitaires avec l'Université de Tacoma (Washington), mais celui-ci a été interrompu car l'Université s'est vu refuser le renouvellement de l'autorisation correspondante;
- Monsieur Gordon L. Amidon, professeur américain à l'Université du Michigan et créateur du système de classification biopharmaceutique, n'a pu assister au premier atelier sur les produits biopharmaceutiques et la bioéquivalence, tenue du 1^{er} au 5 juillet 2013, à l'Université centrale « Marta Abreu » de Las Villas (Cuba). Sa demande d'autorisation pour assister à l'atelier a été rejetée. L'événement s'inscrivait dans le cadre des activités réalisées lors d'un projet ALFA III (Red Biofarma) de la Commission européenne. Le Docteur Amidon

³ Convention créant une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 1945.

est, en outre, rédacteur en chef de la revue *Molecular Pharmaceutics*, membre du comité de rédaction de plus d'une douzaine de revues scientifiques, expert externe conseillant la Food and Drug Administration, ainsi que directeur de la Drug Delivery Foundation, organisation internationale sans but lucratif, qui encourage l'éducation, la formation et la recherche liée à la distribution de médicaments et dans le domaine biopharmaceutique;

- Le concours de programmation de l'Association for Computing Machinery, qui se tient chaque année à Cuba, ne peut bénéficier du soutien financier qu'offre la société IBM dans le cadre de son programme de parrainage mondial de cet événement. Cet état de fait porte préjudice non seulement aux participants cubains, mais aussi à ceux originaires des pays de la région des Caraïbes.

1.3 Droit à l'alimentation

« L'alimentation ne doit pas être utilisée comme instrument de pression politique ou économique. Nous réaffirmons l'importance de la coopération et de la solidarité internationales ainsi que la nécessité de s'abstenir de mesures unilatérales non conformes au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui compromettraient la sécurité alimentaire. »⁴

Cuba a mis en place l'un des programmes de protection sociale les plus complets au monde, ce qui a permis d'éliminer la faim. La sécurité alimentaire de la population, étroitement liée aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement, est l'une des priorités stratégiques du pays.

La volonté politique du Gouvernement cubain et ses réalisations remarquables dans la lutte pour éradiquer la faim dans le pays ont été récompensés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), lors de la trente-huitième session de la Conférence, qui s'est tenue à Rome en juin 2013.

Au moment de témoigner sa considération au Président cubain Raúl Castro Ruz, le Directeur général de la FAO, Monsieur José Graziano da Silva, a souligné la place prioritaire que le Gouvernement cubain accorde au fait de garantir le droit à l'alimentation de sa population et aux politiques mises en œuvre à cet effet. Cette action a permis au pays d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement consacré à cette problématique avant l'échéance de 2015.

Dans le cadre du système éducatif cubain, l'ensemble des centres d'enseignement préscolaire et des écoles du pays sont approvisionnés en produits alimentaires et des efforts sont déployés pour intégrer dans les programmes scolaires un point visant à promouvoir l'adoption d'un régime alimentaire sain et équilibré.

Toutefois, la politique que mène les États-Unis depuis plus de cinquante ans contre Cuba constitue une violation du droit à l'alimentation du peuple cubain, dans la mesure où elle essaye d'empêcher que les Cubains ne jouissent d'un accès systématique aux marchés alimentaires internationaux et d'une relation avec les producteurs américains.

De par sa nature, ce secteur demeure l'un des plus sensiblement touchés par le blocus.

⁴ Déclaration du Sommet mondial sur la sécurité alimentaire, Rome, 16-18 novembre 2009.

La nécessité de se délocaliser vers d'autres marchés, parfois lointains, pour l'importation de produits destinés à l'industrie alimentaire, la hausse des coûts et les dépenses supplémentaires de fret maritime en résultant ou bien encore les taux de change coûteux en raison de l'interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis pour les transactions, ne sont là que quelques exemples de la manière dont le blocus affecte ce secteur.

On trouvera ci-après quelques exemples à titre d'illustration :

L'Unión Nacional Avícola s'est vu refuser l'accès au dispositif d'élevage de volailles par les États-Unis et/ou d'autres pays qui utilisent des composants ou des brevets américains. Le Grupo Empresarial Porcino est confronté à des problèmes similaires, l'accès aux dernières technologies d'élevage porcin lui étant refusé. Ces facteurs technologiques réduisent les taux de viabilité, augmentent le nombre de décès d'animaux dus à des maladies évitables et guérissables, entraînent la formation de déchets issus d'animaux malades et haussent le pourcentage d'animaux atteints de troubles nuisant à leur bon développement.

Pour sa part, la coentreprise Coracan S.A. a vu ses dépenses augmenter et a dû payer des coûts supplémentaires de fret maritime pour l'importation de matières premières, car elle n'a pas pu les acheter directement sur les marchés avoisinants, comme le marché américain. Tel est le cas du néotame, édulcorant artificiel hypocalorique (non nutritif), dont la production et la commercialisation sont monopolisées par la compagnie américaine The NutraSweet Company, qui possède des filiales dans le monde entier.

Le Grupo Agroindustrial de Granos s'est vu empêcher de moderniser grâce à un recours aux nouvelles technologies son industrie rizicole qui existe depuis plus de cinquante ans, et ce, du fait que ces dernières proviennent des États-Unis. Machines et pièces de rechange doivent être achetées sur un marché auquel il n'a pas accès. Cette limitation réduit de 6 à 8 % la qualité du riz destiné à la consommation humaine et diminue le rendement industriel de trois à quatre mille tonnes par an.

Par ailleurs, durant la période considérée, la société LABIOFAM a subi de sérieux préjudices du fait du repositionnement géographique des importations des matières premières destinées à la production des vaccins viraux nécessaires pour garantir la santé du bétail cubain. Ces vaccins ne sont vendus que par des sociétés américaines.

1.4 Sports et culture

« Face aux déséquilibres que présentent actuellement les flux et les échanges des biens culturels à l'échelle mondiale, il faut renforcer la coopération et la solidarité internationales destinées à permettre à tous les pays, en particulier aux pays en développement et aux pays en transition, de mettre en place des industries culturelles viables et compétitives sur les plans national et international. »⁵

⁵ Art. 10, « Renforcer les capacités de création et de diffusion à l'échelle mondiale, Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'UNESCO, 2 novembre 2001.

La Révolution cubaine a une longue tradition de promotion de la culture et des sports, domaines qui sont devenus indispensables à l'éducation et au développement des citoyens cubains.

Cuba se donne du mal pour faire connaître au monde la créativité et le talent de son peuple. Le blocus continue néanmoins à entraver la divulgation du patrimoine culturel national et la pratique saine du sport pour tous.

Le blocus demeure un frein sérieux à la promotion, la diffusion et la commercialisation adéquates des talents culturels cubains, réduit à des valeurs infimes le prix de vente des produits culturels du pays et empêche le public international de goûter pleinement à la musique cubaine. Un des principaux moyens utilisés est le contrôle du marché exercé par les grandes transnationales de l'art et de la musique, qui sont établies aux États-Unis ou qui y sont très présentes. Ces grandes entreprises règnent sur les circuits de promotion et les expositions d'artistes au niveau international.

À cet égard, par exemple, les concerts en direct des musiciens cubains aux États-Unis doivent avoir un caractère d'échange culturel, sans conclusion par les parties de contrats commerciaux, comme c'est le cas dans le monde entier, ce qui les empêche d'en percevoir tous les bénéfices financiers.

C'est ce qui est arrivé à certains artistes cubains comme Buena Fe, Osmany García, Partes Privadas, le Septeto Santiaguero (nommé aux Latin Grammy Awards) et le producteur audiovisuel René Arancibia, dont la promotion des œuvres a été assurée par la Empresa de Grabaciones y Ediciones Musicales, maison de disques cubaine. La même chose s'est produite à l'égard d'autres musiciens cubains reconnus comme Ivette Cepeda, la Charanga Habanera, et l'orchestre Elito Revé y su Charangón, rattachés à d'autres sociétés et agences de représentation cubaines.

Durant l'année 2013, la Empresa de Grabaciones y Ediciones Musicales a constaté la commercialisation déguisée, par des entrepreneurs étrangers, d'importants enregistrements musicaux cubains comme la collection de CD Cinco Leyendas de Cuba et Banda Gigante du chanteur Benny Moré. On estime que 5 000 unités de ces CD ont été vendues à un prix d'environ 20 dollars chacune. L'impossibilité d'accéder normalement et directement au marché de l'industrie du disque aux États-Unis, lequel est particulièrement important, entraîne des pertes économiques difficiles à chiffrer.

Par ailleurs, l'industrie cinématographique cubaine s'est vu dans l'obligation de renoncer à d'éventuelles exportations sur le territoire nord-américain du fait de l'impossibilité d'assister à l'American Film Market de Los Angeles. Ce marché international, qui est incontestablement l'un des plus importants au monde et qui constitue la porte d'entrée principale au marché cinématographique nord-américain, est interdit au Département des ventes à l'international de l'Institut cubain d'art et d'industrie cinématographique.

La participation d'étudiants et de professeurs cubains à différents événements, tels que des concours, des festivals, des ateliers et à d'autres activités ayant lieu aux États-Unis et se rapportant au théâtre, à la danse, au ballet, aux arts visuels et à la musique, est très limitée. Le Gouvernement américain interdit donc la conclusion d'accords culturels entre des institutions d'enseignement des deux pays, qui favoriseraient le développement culturel et la création artistique des étudiants cubains.

Le sport cubain, reconnu dans le monde entier du fait des résultats obtenus lors de nombreux évènements toutes disciplines confondues, se heurte également à de multiples obstacles dans son développement et renforcement.

La politique de blocus continue d'entraver, voire parfois d'empêcher, les relations directes et normales avec une série d'institutions sportives internationales et la participation d'athlètes à des compétitions importantes aux États-Unis ou à Cuba. La dimension extraterritoriale de ces mesures rend l'accès au financement extérieur plus coûteux et nuit à l'achat d'équipements sportifs.

Les sportifs cubains de haut niveau ont dû, dans certains cas, se passer de matériel professionnel fabriqué en grande partie par des entreprises américaines ou, dans le meilleur des cas, ils ont fait appel aux marchés éloignés pour se procurer ce matériel à des prix bien plus élevés.

Malgré cette politique hostile, le Gouvernement cubain n'a cessé de garantir l'accès au sport à tous ses citoyens. Toutefois, il faut souligner que les effets du blocus entraînent des insuffisances qui nuisent quotidiennement au développement de ce secteur.

Cuba a été soumise à des restrictions dans l'achat des équipements sportifs Louisville, Wilson, Xbat, Rawlings et Easton, produits par des sociétés américaines, souvent d'usage obligatoire en vertu des règlements officiels des fédérations internationales. De ce fait, Cuba a dû faire appel à des pays tiers pour leur achat à un coût supérieur.

L'Institut de médecine sportive de Cuba n'a pas été en mesure d'acheter des réactifs et des substances de référence pour son laboratoire antidopage, car ils sont produits par des sociétés américaines ou par leurs filiales dans des pays tiers. Tel est le cas des anticorps monoclonaux utilisés pour détecter l'érythropoïétine humaine, un des indices de dopage. Seules des sociétés américaines produisent ces anticorps. Il en va de même pour le complexe hématologique utilisé pour élaborer le passeport biologique des athlètes cubains.

Des spécialistes du Centre de recherches sur le sport n'ont pu participer à des réunions scientifiques qui se tenaient aux États-Unis et des spécialistes américains n'ont pas été autorisés à voyager pour assister aux événements scientifiques organisés à Cuba. De même, certains athlètes des centres de formation ont été privés de la possibilité d'effectuer des entraînements conjoints. Au cours de la période considérée, six visites de groupes étudiants américains intéressés par des échanges sportifs ont été annulées, car l'autorisation requise pour voyager à Cuba leur a été refusée.

II. Le blocus entrave le développement du pays Incidences sur le secteur extérieur

« Nous exhortons les États à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer toute mesure économique, financière ou commerciale unilatérale contraire au droit international

et à la Charte qui viendrait entraver la pleine réalisation du potentiel de développement économique et social, notamment des pays en développement. »⁶

Comme indiqué plus haut, l'institution d'une série de mesures régies par le blocus vise à restreindre le développement du pays et à provoquer délibérément le découragement et le désespoir chez les citoyens cubains.

Les préjudices qu'il cause s'étendent à tous les domaines de l'économie nationale, aucun n'échappant à l'ensemble de sanctions unilatérales imposées par le Gouvernement américain.

À l'heure actuelle, le blocus constitue une sérieuse entrave à l'octroi au pays de prêts à des conditions avantageuses, au transfert de technologies de pointe, à la mobilisation de capitaux externes, aux investissements étrangers directs, à la protection de l'environnement et à la pleine intégration du pays dans l'économie mondiale.

Les pertes subies chaque année par l'économie cubaine se chiffrent en milliards de dollars, la plupart étant causées par les revenus non perçus par les exportations de biens et de services, les coûts liés au repositionnement géographique du commerce, notamment ceux occasionnés par l'immobilisation des stocks, les préjudices monétaires et financiers dus à l'exposition des acteurs économiques aux variations des taux de change (le dollar des États-Unis ne peut être utilisé pour les paiements et les encaissements) et l'augmentation des coûts financiers.

Un des secteurs les plus touchés par le blocus est celui du tourisme et des activités économiques qui y sont associées. Pour la période considérée, on estime que le tourisme cubain a subi des préjudices qui s'élèvent à 2 052 500 000 dollars, dans des domaines déterminants pour le secteur, tels que les services, les opérations des agences de voyage et le soutien logistique.

En raison des lois sur le blocus, l'industrie du tourisme cubain ne peut exploiter le potentiel touristique américain de manière ordonnée, par exemple en proposant des voyages de croisière ou en utilisant les plages et les zones de front de mer du pays.

De plus, la nature extraterritoriale des mesures américaines finit par porter préjudice à d'autres marchés émetteurs de tourisme. Les agences de la société cubaine Havanatur, établies au Canada [Hola Sun Holidays Limited et Canada Inc. (Caribe Sol)], doivent payer des frais supplémentaires pour le traitement des cartes de crédit. Les sociétés de cartes de crédit leur ont facturé des frais de 3,79 % à 1,6 % plus élevés que la moyenne facturée à d'autres agences de voyage établies au Canada.

L'impossibilité d'utiliser des passerelles de paiements qui opèrent en dollars telles que Webpay, PayPal et PayOnline, lesquelles sont les plus utilisées sur le marché, oblige Cuba à recourir à des modules de paiement en ligne spécifiques pour les ventes en ligne d'entreprises cubaines établies à l'étranger. En 2012, la passerelle Azubapay a été mise en place et personnalisée pour 4 000 euros. Compte tenu de la nécessité de disposer de plus d'une passerelle, Cuba serait contrainte à utiliser une passerelle supplémentaire pour un coût similaire. En outre, les

⁶ Par. 26, « L'avenir que nous voulons », document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale).

majorations appliquées aux transactions financières en rapport avec le pays, qui sont considérés à haut risque du fait de la traque des agences du Gouvernement américain, sont 1 % supérieures à la moyenne internationale.

Le développement industriel de Cuba est un secteur qui a subi des préjudices estimés à 95 900 000 dollars (au cours de la période considérée), causés principalement par les coûts d'importation plus élevés, lesquels sont dus au repositionnement géographique des marchés, aux coûts supplémentaires pour immobilisation de ressources et aux sanctions pécuniaires et financières.

L'industrie sidérurgique, les fabricants d'installations, les équipementiers, la fabrication d'équipement médical, d'appareils sanitaires et d'autres biens de consommation, l'industrie du recyclage et d'autres secteurs de l'industrie cubaine se heurtent constamment à des obstacles pour garantir la production, l'importation et la commercialisation d'intrants de toute sorte dont le pays a besoin pour sa croissance économique.

En ce qui concerne le secteur hydraulique, essentiel pour garantir aux citoyens l'accès à l'eau et à l'assainissement, la société Cubahidráulica a fait état de pertes s'élevant à 3 740 000 dollars, dues aux difficultés rencontrées pour trouver un marché adéquat pour les importations de matières premières et aux coûts de financement des opérations d'achat.

Faute de pouvoir accéder à des technologies de construction plus efficaces, plus légères et exigeant moins de matériaux de base et de composantes énergétiques, l'industrie du bâtiment chiffre ses pertes à 27 600 000 dollars.

Étroitement lié au tourisme et aux autres secteurs de la vie économique et sociale du pays, le secteur des transports dans tous ses domaines (terrestre, aérien et maritime; services portuaires et aéroportuaires; développement et entretien des voies et du réseau routier) a été touché par le blocus. Les préjudices subis dans ce secteur sont estimés à 540 100 000 dollars.

L'aviation civile, voie principale d'accès des visiteurs au pays, a subi des pertes s'élevant à 275 800 000 dollars à la suite des divers obstacles qu'elle a affrontés au cours de la période considérée.

La compagnie aérienne Cubana de Aviación a été contrainte de changer de fournisseur de services de passerelles de paiements en ligne, car la banque Crédit Mutuel lui a notifié en octobre 2012 qu'il lui serait désormais impossible de traiter pour elle des paiements à partir des cartes de crédit Visa et Mastercard.

De même, quand la compagnie aérienne a réouvert la ligne La Havane-Sao Paulo (Brésil), elle s'est vu dans l'impossibilité d'utiliser le système BSP,⁷ ce qui a limité la vente de billets sur ce vol.

Le secteur cubain de la communication, un des secteurs les plus sensibles du pays, est constamment victime d'attaques des États-Unis. Au préjudice économique causé par la politique hostile des États-Unis, estimé avec prudence à 32 400 000 dollars, s'ajoutent les constantes violations du spectre radioélectrique cubain et l'utilisation de nouvelles technologies de l'information pour promouvoir la déstabilisation de la société cubaine.

⁷ Billing and Settlement Plan : Système uniforme pour les compagnies aériennes et les agences de voyage qui fournit une méthode simplifiée de gestion et d'émission de billets d'avion.

En avril 2014, la société de télécommunications ETECSA a dénoncé la réalisation, jusqu'en octobre 2013, de 219 opérations d'envois massifs de spams et de courriers indésirables, depuis les États-Unis vers Cuba, ce qui porte le nombre de messages non désirés reçus par le réseau de téléphonie mobile de l'île à 1 055 746, en violation manifeste du droit américain et international.

Ces attaques proviennent non seulement du réseau Zunzuneo – opération secrète menée par le Gouvernement américain contre Cuba qui a récemment été révélée par l'agence de presse Associated Press et dénoncée par Cuba et par de nombreuses institutions internationales – mais aussi d'autres projets du Gouvernement américain qui, depuis 2011, lançaient des attaques de spam vers le réseau de téléphonie cubain dans le but avoué d'un « changement de régime à Cuba », tel que Martínoticias.

Le 13 avril 2011, Martínoticias a réalisé le premier des nombreux envois massifs de SMS à Cuba. D'autres médias, financés par le Gouvernement américain pour mener des actions illégales dans le pays, comme le service de publications numériques Cubasincensura et Diario de Cuba, ont également été les auteurs de ces attaques.

Tout comme le projet Zunzuneo, Martínoticias a également utilisé des numéros de téléphone obtenus d'une manière frauduleuse, violant ainsi la vie privée des citoyens et les lois qui régissent les communications tant à Cuba qu'aux États-Unis.

Cette situation s'est aggravée suite aux graves attaques informatiques lancées contre les réseaux d'information et de communication cubains, ce qui constitue une violation du droit international et des normes les plus élémentaires garantissant un cyberspace pacifique, ordonné et sûr.

Tout cela contraste avec le refus opposé à Cuba par les autorités américaines d'avoir accès à l'équipement, à la technologie, aux connexions de réseaux, aux réseaux à fibres optiques qui entourent l'île et à d'autres ressources qui faciliteraient le développement du pays dans le domaine des technologies de l'information.

2.1 Commerce extérieur et investissements étrangers

Comme on l'a mentionné auparavant, l'insularité et les conditions du développement de Cuba y déterminent la forte incidence du commerce extérieur sur l'accès aux technologies de pointe, la mobilisation des capitaux extérieurs, l'octroi de crédits, l'encouragement aux investissements étrangers et la coopération internationale.

L'application de lois à caractère extraterritoriale a des incidences directes sur le commerce extérieur et la promotion des investissements étrangers directs dans le pays, l'une des cibles principales de la guerre économique menée par les États-Unis contre Cuba.

Pour la période considérée, les préjudices causés au commerce extérieur cubain sont estimés à 3 900 000 000 dollars.

Les principaux préjudices sont enregistrés au niveau des revenus non perçus par les exportations de biens et de services, car le marché américain est interdit aux exportateurs cubains.

Ainsi, si seulement les produits traditionnels cubains, comme le tabac et le rhum, bénéficiaient d'un accès non discriminatoire au marché américain, le pays disposerait d'environ 205 800 000 dollars supplémentaires qui pourraient être destinés au renforcement de programmes de protection sociale de tous les citoyens.

Les coûts de financement des opérations commerciales augmentent, car ils sont directement proportionnels au « risque pays », lequel est à son tour déterminé par la menace constante de sanctions contre ceux qui commercent avec Cuba ou qui y investissent.

De même, les entités de commercialisation cubaines sont contraintes de verser d'importantes sommes supplémentaires au titre de frets et d'assurances en raison de l'interdiction faite aux navires de toucher aux ports des États-Unis s'ils ont auparavant fait escale à Cuba. Cette interdiction signifie que des opérations de transbordement de marchandises dans les ports de pays tiers doivent être réalisées, ce qui renchérit les coûts liés au processus d'exportation et d'importation.

En ce qui concerne les investissements étrangers, les lois Torricelli et Helms-Burton sont conçues pour les entraver, car lesdites lois ne reconnaissent pas la légitimité des nationalisations menée à bien dans le pays lors du triomphe de la révolution en 1959.

La persécution dont sont victimes les hommes d'affaires qui investissent à Cuba recouvre le refus d'accéder à la technologie de pointe d'origine américaine, l'impossibilité pour les exportations qui pourraient résulter de ces investissements d'accéder au marché américain, l'interdiction de bénéficier de financements provenant de banques américaines pour réaliser des investissements, le renchérissement d'autres sources de financement en raison des mesures extraterritoriales prévues par les lois américaines et l'imposition de sanctions à des entités de pays tiers pour avoir fait affaire avec Cuba.

2.2 Finances

L'implacable traque des transactions financières cubaines constitue l'un des aspects les plus visibles de la tentative américaine d'étrangler l'économie cubaine.

À l'heure de la mondialisation, des relations normales et transparentes entre les institutions bancaires sont essentielles pour garantir les ressources financières voulues pour soutenir les politiques nationales visant au développement durable de chaque pays.

Le domaine des finances internationales du pays est l'un de ceux où l'on peut observer le plus clairement la portée de l'attaque américaine contre la nation cubaine.

Cédant à la pression exercée par le blocus, de plus en plus d'institutions financières et bancaires étrangères ferment des comptes cubains et limitent leurs activités commerciales avec Cuba.

Par conséquent, les entreprises étrangères qui travaillent avec ces banques doivent effectuer leurs transactions via des banques intermédiaires dans lesquelles elles n'ont pas forcément des comptes. Cela entraîne des coûts supplémentaires pour l'intermédiation à la charge de l'importateur cubain.

En ce sens, la suppression et la restriction de la prestation de services des banques correspondantes ont des répercussions financières difficiles à quantifier, mais qui se traduisent par des coûts plus élevés pour les importateurs cubains qui sont obligés de modifier leurs structures habituelles d'encaissement et de paiement.

À cela s'ajoute le préjudice économique permanent causé par le risque de change à un niveau élevé, dans la mesure où l'interdiction d'utiliser le dollar des États-Unis comme monnaie de paiement se maintient et qu'il faut utiliser d'autres devises pour les paiements et les encaissements du pays.

Les difficultés de fonctionnement du système bancaire sont dues à de nombreux obstacles, parmi lesquelles on peut citer :

a) Le système d'information bancaire et financière que Reuters offrait non seulement aux banques cubaines, mais aussi à d'autres institutions de commerce extérieur a été suspendu à la clôture du premier trimestre 2013. Cette mesure a entraîné un recul technologique, ce qui implique des retards, un manque de sûreté et une augmentation des coûts pour les opérations des banques du système.

En conséquence, les banques cubaines doivent mener leurs négociations avec d'autres banques par courrier électronique et par téléphone, limitant alors leur capacité à communiquer de manière professionnelle et sûre avec des institutions financières internationales;

b) Les difficultés que pose le recours au service de courrier DHL (Correos de Cuba), car les documents ne peuvent pas passer sur le territoire des États-Unis d'Amérique;

c) La SWIFT⁸ PanAmericas a de nouveau refusé au groupe d'utilisateurs cubains de participer à la seconde Conférence régionale latino-américaine, qui s'est tenue en juillet 2013 dans un pays latino-américain. Le siège de cette organisation internationale, établie dans un pays de la région, a envoyé une lettre dans laquelle il disait qu'il lui était impossible d'inscrire tous Cubains pour la Conférence, en raison des sanctions appliquées par les États-Unis à Cuba;

d) Une banque cubaine a vu sa licence Astaro être annulée sans préavis, produit qui fonctionne comme un pare-feu⁹ pour la connexion à Internet. Cette licence appartenait à une société européenne qui a été intégrée à une société anglo-américaine.

La série d'entraves imposées à Cuba a entraîné le renchérissement de toutes les transactions en obligeant à passer par des banques de pays tiers.

De plus, Cuba ne peut toujours pas renouveler son abonnement aux services fournis par Banker's Almanac, très utiles en matière de correspondance entre les banques commerciales, depuis sa fusion avec Accuity, une société à capital américain.

L'imposition de sanctions par les États-Unis à un groupe de banques étrangères pour avoir négocié avec Cuba ou pour être intervenus d'une quelconque façon dans celles-ci entravent les relations des banques cubaines avec leurs banques

⁸ Société de télécommunications interbancaires mondiales

⁹ Partie d'un système informatique ou d'un réseau conçue pour bloquer les demandes d'accès non autorisées tout en laissant passer celles qui le sont.

étrangères correspondantes, ainsi que les opérations futures d'investissements directs et d'achats de biens destinés à l'économie nationale.

En outre, les banques étrangères ont procédé à la clôture de compte d'institutions bancaires cubaines et à l'annulation des mots de passe RMA¹⁰, dans certains cas sans préavis, même au cours d'opérations commerciales.

La forte influence des intérêts américains dans la région rend impossible le transfert de fonds depuis et vers l'Amérique latine. Cela étant, seules de modestes avancées ont été enregistrées dans la conclusion d'accords avec des banques correspondantes. Cette situation affecte directement l'envoi de fonds aux familles à Cuba, aussi bien de la part des Cubains résidant dans des pays latino-américains que des familles des nombreux étudiants de la région qui étudient à Cuba. Les intéressés sont alors contraints d'envoyer leurs aides par des voies non bancaires ou informelles.

Le blocus et son application extraterritoriale a entraîné le refus par certaines banques européennes de confirmer des lettres de crédit en dollars, même si elles sont payables en euros, et d'apparaître comme la banque notificatrice des instruments de paiement émis par des banques cubaines.

Durant la période considérée, vingt-sept institutions bancaires étrangères ont causé, par diverses voies, des préjudices au système bancaire cubain. En voici quelques exemples :

- Fermeture des comptes de banques cubaines par six banques étrangères : quatre d'Europe, une d'Asie et une d'Amérique latine);
- Dénonciation d'un accord avec une banque correspondante européenne;
- Annulation, via SWIFT, de cinq mots de passe RMA par deux banques latino-américaines, deux asiatiques et une européenne;
- Refus par cinq banques – trois européennes et deux asiatiques – de fournir des services bancaires et; refus par dix banques – cinq européennes, deux asiatiques et trois latino-américaines – de réaliser des opérations spécifiques à des moments donnés;
- Refus de traiter et/ou de confirmer des lettres de crédit par six banques étrangères : six européennes et une latino-américaine.

Ces derniers temps, les autorités américaines ont renforcé leur pratique qui est d'imposer d'énormes amendes à des banques ou à d'autres institutions financières, de tout pays, pour avoir noué des relations normales avec Cuba.

Le cas le plus alarmant et dangereux survenu durant la période considérée par le présent rapport est celui de la banque française BNP Paribas, une des plus grandes d'Europe. Selon les informations communiquées, les autorités américaines lui ont infligé une « super amende » d'un montant de 8 970 000 000 de dollars pour violation des réglementations régissant le blocus contre Cuba et pour violation des sanctions infligées à d'autres pays.

¹⁰ Application de gestion des relations Autorisations échangées avec les banques correspondantes, permettant aux utilisateurs de filtrer et de limiter les messages sur la boîte de réception et le type de messages envoyés.

En conséquence, BNP Paribas a mis fin à toutes ses relations avec des banques cubaines, ce qui entrave encore davantage les liens économiques entre les deux pays.

Pendant plus de cinquante ans, le Gouvernement américain a maintenu en vigueur les lois, les dispositions et les pratiques qui sous-tendent une politique illégale et illégitime, délibérément conçue pour étouffer Cuba sur le plan matériel et financier.

2.3 Article 211 de la loi-cadre américaine de 1999 sur les crédits supplémentaires et les crédits d'urgence et nouvelles attaques dans le domaine des brevets et des marques

Dans le cadre de l'agression économique contre Cuba, la politique de vol des marques et brevets cubains persiste, dans le but évident de continuer à nuire à l'économie du pays.

C'est dans ce contexte qu'a été adopté et est entré en vigueur l'article 211 de la loi-cadre américaine de 1999 sur les crédits supplémentaires et les crédits d'urgence.

Cela fait douze ans que l'Organe de règlement des différends de l'Organisation mondiale du commerce a confirmé que l'article 211 est contraire aux obligations de traitement national et de traitement de la nation la plus favorisée faites aux États-Unis en vertu de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, et a demandé aux États-Unis d'abroger cet article qui est incompatible avec les obligations imposées par l'Accord sur les ADPIC auquel ils sont parties.

L'Organisation mondiale du commerce rejette de plus en plus l'article 211, compte tenu de ses implications graves sur le système commercial multilatéral que les États-Unis prétendent défendre.

L'obsession aveugle des États-Unis de nuire à tout prix à l'économie cubaine, cette fois dans le domaine de la propriété industrielle, constitue une violation vulgaire et cynique des engagements que les États-Unis ont pris en matière de propriété industrielle qui lui imposent de protéger les marques des entreprises publiques et privées cubaines.

En droit international, les États-Unis sont tenus de s'assurer que leur législation, leur réglementation et leurs procédures judiciaires et administratives sont conformes aux obligations énoncées dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce et aux traités internationaux relatifs aux marques et aux brevets auxquels ils sont parties.

Même aujourd'hui, certains demandeurs contre l'État cubain aux États-Unis persistent à revendiquer, à titre de réparation, des marques commerciales ou brevets cubains en invoquant la loi sur l'assurance contre les risques de terrorisme adoptée en 2002 et en vigueur jusqu'en 2014.

De son côté, Cuba respecte invariablement sans la moindre discrimination les obligations qu'elle a contractées en vertu des instruments juridiques internationaux relatifs à la propriété intellectuelle, de sorte que plus de 5 000 marques et brevets américains sont déposés par le pays.

III. Le blocus viole le droit international

Application extraterritoriale

Le Gouvernement américain déclare faire montre d'une plus grande souplesse dans sa politique de politique agressive à l'égard de Cuba. Néanmoins, les faits le contredisent.

La principale caractéristique des actions américaines actuelles est leur insistance à sanctionner des tiers pour maintenir des relations normales avec Cuba, et leur prétention absurde de donner à leur législation une validité universelle lorsqu'il s'agit du peuple cubain.

Cette attitude va à l'encontre de l'ensemble des règles de droit international promouvant la coexistence pacifique entre les nations du monde, à commencer par la Charte des Nations unies. Elle reflète le désir d'hégémonie du Gouvernement américain qui édicte des lois qu'il veut rendre obligatoires à des tiers afin que ces derniers se joignent à l'agression contre notre peuple.

Pour avoir une idée de la portée de la traque financière menée contre Cuba, il faut savoir que le gouvernement Obama a contraint, pour la période allant de janvier 2009 au 2 juin 2014 seulement, 36 banques américaines et étrangères à payer environ 2 600 000 000 dollars pour avoir entretenu des relations avec Cuba et d'autres pays. À ces mesures arbitraires, s'ajoute l'amende infligée à la banque française BNP Paribas, ce qui porte à plus de 11 000 000 000 dollars le montant total.

3.1 Sanctions appliquées à des entités cubaines

- Le 28 mai 2013, dans le cadre des efforts visant à justifier l'inscription de Cuba sur la liste fallacieuse des pays qui soutiennent le terrorisme, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis a publié son rapport annuel sur les avoirs des pays inclus dans cette liste. Selon ce rapport, au 31 décembre 2012, le montant des fonds gelés auxquels le Gouvernement cubain ou des ressortissants cubains ont part s'élève à 253 100 000 dollars, soit 8 100 000 dollars de plus qu'en 2011.
- Le 12 août 2013, le site Web sportif cubain Jit.com a fait savoir que le Gouvernement américain a refusé d'octroyer des visas aux responsables sportifs José Echezarreta Menéndez et William García Benítez qui devaient participer en tant qu'arbitre et chef de la délégation cubaine, respectivement, au Championnat panaméricain de gymnastique artistique, tenu à Porto Rico. Le site Web a ajouté que Cuba pourrait se voir infliger une amende pour ne pas avoir présenté un juge comme l'exige le Championnat.
- Le 26 novembre 2013, le Bureau des intérêts cubains à Washington a annoncé la fermeture temporaire de ses services consulaires en raison du refus de la banque américaine M&T de gérer les comptes des missions diplomatiques cubaines aux États-Unis.

Début décembre 2013, le Bureau des intérêts cubains a informé que, malgré d'intenses négociations, il avait été impossible de trouver une banque ayant son siège aux États-Unis disposée à assumer la gestion de ses comptes bancaires. À la date de ce rapport, la situation reste inchangée.

Cette situation a conduit à la suspension des services consulaires de la plus grande communauté cubaine résidant à l'étranger, ce qui entrave les visites de familles dans les deux pays, ainsi que les échanges dans différents domaines durant le premier trimestre de l'année en cours.

- En janvier 2014, des bibliothécaires cubains travaillant au Centro Nacional de Información de Ciencias Médicas et à son réseau Santé spécialisé, ainsi que dans d'autres réseaux nationaux similaires, n'ont pu participer au webinaire gratuit « Connexion globale entre nouveaux bibliothécaires : meilleures pratiques, modèles et recommandations » car les mesures de blocus imposées par les États-Unis contre Cuba empêchent l'accès aux outils et aux services informatiques du logiciel Adobe.
- Le 17 janvier 2014, le président Obama a prorogé la loi de finances (*Consolidated Appropriations Act*) pour 2014, réitérant ainsi les clauses qui interdisent le financement par des banques américaines à de nombreux pays, dont Cuba.
- Le 3 mars 2014, d'après les informations reçues, la société américaine EdX, qui parraine un cours d'aérodynamique et de conception aéronautique moderne en ligne, avait bloqué l'accès à ce cours à des étudiants cubains.
- Le 4 mars 2014, il a été signalé que la plateforme éducative en ligne Coursera, de l'Université de Stanford, avait interdit l'accès à des utilisateurs cubains.
- Le 4 avril 2014, le *New York Times* a fait savoir que le site Web de financement participatif Indiegogo.com avait gelé les fonds recueillis pour le réalisateur cubain, Miguel Coyula, après avoir décidé que le transfert de fonds à destination de Cuba ou d'un ressortissant cubain pouvait violer le blocus américain.
- Le 12 mai 2014, la société américaine Thomson Reuters a confirmé auprès du bureau de représentation de Cuba aux États-Unis que le Département d'État avait interdit une opération qui prévoyait l'exportation vers l'île de la version limitée du logiciel d'analyse financière Eikon, car l'opération « n'était pas conforme à la politique américaine vis-à-vis de Cuba ».

3.2 Application extraterritoriale du blocus

- Le 28 juin 2013, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende de 2 949 030 dollars à la banque italienne Intesa Sanpaolo S.p.A., pour avoir violé les réglementations régissant le blocus contre Cuba ainsi que le régime de sanctions contre d'autres pays. D'après l'annonce, la banque avait réalisé 53 virements financiers à Cuba entre 2004 et 2008, pour un montant total de 1 643 326 dollars.
- Le 22 juillet 2013, le Département du Trésor a annoncé que la société *American Express Travel Related Services Company* avait accepté de payer 5 226 120 dollars pour violation des réglementations du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, car elle avait vendu 14 487 billets d'avion entre décembre 2005 et novembre 2011 pour des vols à Cuba depuis des pays tiers.
- Le 9 septembre 2013, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a imposé une amende de 39 501 dollars à la société américaine *World Fuel Services Corporation*, établie à Miami et spécialisée dans les services logistiques

d'approvisionnement en carburants aux transporteurs aériens, terrestres et maritimes. D'après le Bureau, deux de ses filiales avait fourni en 2007 et en 2009 des services sans autorisation à 30 vols à destination de Cuba.

- Le 8 octobre 2013, il a été signalé que la société américaine Paypal a bloqué un don fait par le ressortissant canadien Terry Shewchuck destiné à un groupe de cliniques vétérinaires à Cuba, car cela violait les lois du blocus.
- Le 15 octobre 2013, Paypal avait gelé les fonds du groupe de rock allemand COR, destinés au financement d'une tournée à Cuba en janvier 2014, car cela violait les sanctions des États-Unis contre Cuba. Cette décision a été critiquée par de nombreuses organisations sociales allemandes.
- Le 16 octobre 2013, Paypal a bloqué une fois de plus le compte du magasin allemand *Herzberg Tea Shop*, à Hambourg, pour violation des lois du blocus.
- En octobre 2013, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende de 34 700 dollars à la filiale colombienne de la société américaine *Ameron International Corporation*, pour avoir vendu, à deux reprises entre mars 2005 et octobre 2006, des tuyaux en béton à une entreprise dont Cuba est partenaire.
- Le 13 novembre 2013, la Cour fédérale du District Sud de New York a ordonné aux banques Intensa Sanpaolo, S.p.A et Santander, S.A. de fournir des informations sur les comptes bancaires d'entités cubaines se trouvant dans leurs succursales partout dans le monde. Cette décision judiciaire a été prise suite à l'action intentée par le demandeur, Aldo Vera, qui voulait s'approprier de ces comptes. De plus, les demandeurs Vera, Villoldo et Hausler ont demandé à cette même Cour que les banques Standard Chartered et Mercantile Commerce leur remettent les comptes gelés des sociétés cubaines, pour se conformer aux jugements rendus contre la République de Cuba.
- Le 26 novembre 2013, le Ministère de la justice des États-Unis a annoncé la condamnation de la société pétrolière suisse Weatherford International Ltd. et de cinq de ses filiales à une amende de 100 000 000 dollars pour avoir contrevenu au régime de sanctions imposé à Cuba. D'après le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, Weatherford avait réalisé, entre 2005 et 2008, 441 transactions d'un montant de 69 268 78 dollars au titre de ventes d'équipements pétroliers à Cuba. Il s'agit là de l'amende la plus élevée jamais appliquée à une entité non financière.
- Le 11 décembre 2013, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a imposé une amende de 33 122 307 dollars à la Royal Bank of Scotland plc., pour avoir violé les sanctions américaines contre Cuba et d'autres pays. Selon le rapport, la Banque avait réalisé 24 virements bancaires avec Cuba pour un montant de 290 000 206 dollars entre août 2005 et octobre 2009.
- Le 21 janvier 2014, il s'est avéré que la société Paypal a bloqué le compte du citoyen canadien Alain Samson, parce qu'il avait essayé d'effectuer une transaction depuis Cuba, où il se trouvait en vacances.
- Le 21 janvier 2014, il est apparu que la banque allemande Landesbank Postbank, basée en Sarre, a refusé de virer les 2 500 euros du réseau de solidarité Neztwerk Cuba au comité Cuba Solidarity Campaign, au Royaume-

Uni, car cette opération violait les lois relatives au blocus. Ces fonds avaient été collectés pour l'audience sur le cas des Cinq, qui a eu lieu à Londres.

- Début février 2014, les filiales de la société PriceSmart au Guatemala, à El Salvador, en République dominicaine et dans d'autres pays des Caraïbes ont refusé de vendre à des ressortissants cubains non-résidents de ces pays, y compris au personnel diplomatique accrédité. Ce qui est particulièrement remarquable dans cette affaire, c'est que les gérants des filiales de PriceSmart ont invoqué la loi américaine et non pas les lois locales pour exécuter cette décision absurde.

La réaction de l'opinion publique dans tous les pays touchés a été immédiate et a suscité le rejet de mouvements sociaux et même des principales autorités de la Communauté des Caraïbes.

Compte tenu de sa gravité, la question de la violation de la souveraineté des pays concernés a été abordée lors de la dix-septième Réunion des Ministres des affaires étrangères des pays de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenue en Guyane les 19 et 20 mai 2014.

- Le 12 mars 2014, il a été signalé que la BNP Paribas avait contraint la société Enkeli Customer Partner Srl. de fermer les comptes bancaires liés à son activité avec Cuba, sous la menace d'amende par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers.
- En mars 2014, le site Web Animal Político (www.animalpolitico.com) a signalé que le Département du trésor des États-Unis avait gelé les 100 000 dollars que la société mexicaine Micra, qui vend et distribue des microscopes, destinait à l'achat d'un microscope pour le Centre d'études supérieures de Cuba. Le fabricant de l'appareil se trouve en République tchèque. Les fonds de la société mexicaine sont retenus depuis août 2011.
- Ce même mois, l'agence de presse EFE et le journal The Wall Street Journal ont révélé que les banques françaises Société Générale et Crédit Agricole faisaient l'objet d'une enquête aux États-Unis, car elles entretenaient des relations normales avec des entités cubaines.
- Le 11 mars 2014, le journal Diario Digital RD (www.diariodigital.com.do) a rapporté une plainte déposée par l'Ambassade cubaine en République dominicaine concernant l'interruption du ravitaillement en carburants par la compagnie Shell aux avions de la ligne aérienne Cubana de Aviación, à l'Aéroport international de las Américas, à Saint-Domingue.
- Le 4 avril 2014, il s'est avéré que la filiale nicaraguayenne de la société mexicaine de téléphonie Claro avait annoncé que les promotions spéciales proposées pour augmenter le temps des appels ne s'appliqueraient plus aux appels vers Cuba en raison des lois du blocus.
- Le 18 avril 2014, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a annoncé qu'il infligeait une amende de 5 990 490 dollars à l'agence de voyages néerlandaise CWT B.V. pour violation des lois du blocus. Selon le rapport du Bureau, CWT B.V. a fourni entre août 2006 et novembre 2012 des services de voyage vers et depuis Cuba à 44 430 personnes.

- Le 30 avril 2014, le coordinateur du programme MediCuba-Suiza, Beat Schmid, a annoncé que le Crédit Suisse, la deuxième banque la plus importante de Suisse, avait refusé d'effectuer des opérations financières (en francs suisses) pour le compte de cette organisation, pour avoir violé les lois du blocus contre Cuba.
- Le 6 mai 2014, le Bureau a imposé une amende de 2 809 800 dollars à la société Decolar.com, enregistrée au Delaware, États-Unis et qui a ses bureaux à Buenos Aires, pour avoir violé les lois du blocus contre Cuba. D'après le rapport, Decolar.com a fourni, entre mars 2009 et mars 2012, des services de voyage à 17 836 personnes pour qu'elles voyagent de Cuba vers d'autres pays, excepté les États-Unis, et pour qu'elles réservent des hôtels sur l'île, sans l'autorisation du Bureau.
- Le 8 mai 2014, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a infligé une amende de 279 038 dollars à la société d'assurances américaine American International Group, Inc. pour violation des lois du blocus contre Cuba. D'après le rapport du Bureau, des filiales de la société qui se trouvent au Canada ont violé 3 560 fois les réglementations contre Cuba entre janvier 2006 et mars 2009.

3.3 Incidences négatives sur la coopération internationale

- Le 18 juin 2013, Victor Margolin, professeur à l'Université de l'Illinois, n'a pas pu se rendre à la septième rencontre internationale de design Forma de 2013, car le Département du trésor n'a pas répondu à sa demande d'autorisation de voyage à Cuba, soumise trois mois auparavant.
- En mars 2014, des scientifiques de plusieurs universités de Floride ont déclaré que le blocus avait entravé leurs recherches maritimes parce qu'ils n'ont pas pu se rendre sur l'île afin d'échanger les résultats de leurs recherches avec leurs homologues cubains. Selon l'un des universitaires, le but de ces recherches était de travailler en collaboration avec les collègues cubains afin de réaliser une étude visant à améliorer les conditions des récifs coralliens, à prévenir la surpêche et à sensibiliser davantage la population à l'écosystème du Golfe du Mexique.
- Le 28 janvier 2014, le journal San Francisco Bay View a rapporté les enquêtes menées par l'*Internal Revenue Service* sur la Fondation interreligieuse pour l'organisation communautaire, organisation non gouvernementale qui était présidée par le révérend Lucius Walker jusqu'à ce que ce dernier décède, et qui organise des études en médecine pour de jeunes citoyens américains à Cuba.
- L'Unité centrale de collaboration médicale, rattachée au Ministère de la santé publique, signale qu'en 2014, la Brigade médicale gabonaise n'a pu remettre 370 000 dollars à Cuba, car la banque BNP Paribas – actuellement menacée d'une amende par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers – a refusé de traiter les virements correspondants.

IV. Rejet international du blocus

La politique génocidaire de blocus menée contre Cuba suscite une opposition croissante dans le monde et aux États-Unis même, et de plus en plus de protestants appellent à la levée immédiate des sanctions unilatérales.

4.1 Opposition interne aux États-Unis

Comme le prouvent les exemples suivants, de nombreuses personnalités et organisations américaines se prononcent en faveur de la levée de ces sanctions.

- Le 18 mai 2013, la représentante démocrate de Floride, Kathy Castor, a publié un article dans le journal *Tampa Bay Times*, intitulé « What I learned from my trip to Cuba », dans lequel elle souligne la nécessité pour les États-Unis de reconnaître les changements qui se produisent à Cuba. Elle y exhorte également le Président Obama et le Secrétaire d'État John Kerry à prendre des mesures pour encourager des pourparlers directs avec Cuba et les exhorte à mettre fin au blocus, à supprimer les restrictions en matière de voyage imposées aux ressortissants américains, ou du moins à établir une autorisation générale à cette fin, à normaliser les relations bilatérales et à supprimer Cuba de la liste des États terroristes. Dans ce contexte, elle exhorte à l'expansion des échanges commerciaux avec Cuba, ainsi qu'à tirer avantage du port de Mariel et à renforcer la coopération dans des domaines tels que l'exploration pétrolière et l'environnement. Selon Madame Castor, l'amélioration des relations avec Cuba constitue un avantage pour Tampa et les États-Unis en général.
- Le 10 juin 2013, le journal *Northwest Florida Daily News* a publié un éditorial appelant les Américains à voyager en toute légalité à Cuba par le biais de contacts de « peuple à peuple ». Il préconise aussi la suppression du blocus et prie instamment ses lecteurs d'ignorer les propos du sénateur républicain de Floride Marco Rubio et des représentants du sud de la Floride.
- Le 2 juillet 2013, le *Washington Post* a publié un article de Katrina vanden Heulen, rédactrice en chef de l'hebdomadaire *The Nation*, intitulé « U.S. should end Cuba embargo ». Dans son article, elle souligne que le blocus est une politique sclérosée qui n'a servi qu'à rehausser le prestige de Cuba et à isoler les États-Unis de l'Amérique latine. Elle met également en lumière l'évolution positive des changements économiques survenant sur l'île, affirmant à ses lecteurs que le temps des menaces contre Cuba était révolu et que ce que les États-Unis doivent faire désormais, c'est d'élargir leur sphère d'influence. Elle recommande aussi la suppression des restrictions en matière de voyage imposées aux ressortissants américains ainsi que la suppression de Cuba de la liste des pays qui soutiennent le terrorisme.
- Le 10 juillet 2013, faisant référence à l'amendement présenté par le représentant démocrate de Floride Mario Díaz-Balart au projet de loi portant ouverture de crédits budgétaires aux services financiers pour l'année fiscale 2014 (*FY14 Financial Services Appropriations Bill*) visant à interdire les voyages éducatifs de « peuple à peuple », le chef de la minorité du Sous-comité des services financiers, José Serrano (représentant démocrate de New York), a baptisé le projet de « Loi Jay Z-Beyonce » et a signalé que son but était de « faire plaisir à l'extrême droite anticubaine basée à Miami ».

- Le 24 juillet 2013, neuf membres du Congrès, conduits par la représentante démocrate du Connecticut Rosa DeLauro, ont adressé une lettre au Secrétaire d'État, dans laquelle ils lui demandent d'accorder des visas à des fonctionnaires, des scientifiques et des universitaires cubains. Les membres du Congrès se sont félicités des mesures prises par le Président Obama concernant les visites des familles et la reprise des voyages de « peuple à peuple ». Par ailleurs, ils ont qualifié de « pragmatique » l'octroi du visa à la Directrice du Département États-Unis du Ministère des affaires étrangères de Cuba, et sa rencontre avec la Secrétaire d'État adjointe, Roberta S. Jacobson. Parallèlement, ils ont critiqué la décision de refuser de délivrer des visas à une douzaine d'universitaires cubains qui souhaitaient participer au Congrès de l'Association d'études latino-américaines.¹¹
- Le 30 juillet 2013, la représentante démocrate Kathy Castor a adressé une lettre aux leaders du Congrès dans laquelle elle plaide en faveur des échanges de « peuple à peuple » en vue de rapprocher les deux pays. Elle a également critiqué l'imposition de réglementations coûteuses et la politique du Comité des finances de la Chambre des représentants, visant à restreindre le droit constitutionnel des citoyens américains à voyager. Elle a suggéré d'alléger les formalités bureaucratiques et d'élargir les permis généraux, ce qui permettrait au Gouvernement de faire des économies et qui pourrait également profiter aux petites entreprises américaines, à l'industrie du tourisme et à l'aéroport international de Tampa. Elle s'est aussi félicitée du repositionnement de la Chambre de commerce de cette ville vis-à-vis des restrictions.
- Le 16 août 2013, la Conférence législative du Midwest du Council of State Governments, comprenant les États du Dakota du Nord, du Dakota du Sud, de l'Illinois, de l'Indiana, de l'Iowa, du Kansas, du Michigan, du Minnesota, du Nebraska, de l'Ohio et du Wisconsin, a adopté une résolution qui condamne le blocus imposé par les États-Unis à Cuba, arguant que cette politique limite leurs opportunités de commerce.
- Le 26 septembre 2013, le révérend Richard Pates, président de la Commission de la justice et de la paix internationales de la Conférence des évêques catholiques des États-Unis, a envoyé une lettre à Susan Rice, conseillère en matière de sécurité nationale de la Maison Blanche, dans laquelle il prie instamment le gouvernement Obama de mettre fin au blocus, de normaliser les relations avec Cuba et de supprimer l'île de la liste des pays qui soutiennent le terrorisme.
- Du 27 au 30 septembre 2013, le révérend Jesse Jackson s'est rendu à La Havane où il a déclaré que les États-Unis devraient mettre fin au blocus et que l'église devrait lutter pour cette cause.
- Le 21 octobre 2013, selon les informations reçues, plus d'une douzaine d'autorités religieuses des États-Unis ont adressé une lettre au Président Obama dans laquelle il lui demande de prendre trois mesures pour normaliser les relations. Ces trois mesures sont : établir un dialogue à haut niveau, supprimer Cuba de la liste de pays qui soutiennent le terrorisme et lever les restrictions aux voyages des citoyens américains. Parmi les signataires de cette lettre, figure John McCullough, président du Service chrétien mondial.

¹¹ LASA.

- Le 8 novembre 2013, la représentante américaine Barbara Lee a envoyé une lettre à Barack Obama et au Secrétaire d'État Kerry, dans laquelle elle remercie le Président pour les changements qu'il a introduits dans les politiques américaines à l'égard de Cuba et où elle l'invite à faire de nouveaux pas en ce sens. Par ailleurs, elle le prie de recourir à ses prérogatives présidentielles pour entamer un dialogue direct de haut niveau avec le Gouvernement cubain, supprimer notre pays de la liste des États dits terroristes et pour lever les restrictions en matière de voyage à Cuba imposées aux citoyens américains. En annexe à cette lettre en figure une autre, signée par cinquante-cinq organisations universitaires, humanitaires, religieuses, culturelles et commerciales qui préconisent un changement de politique vis-à-vis de Cuba.
- Toujours le 8 novembre 2013, le Conseil œcuménique des églises a adopté une résolution exhortant le Gouvernement américain à lever le blocus et à normaliser ses relations avec Cuba.
- Le 8 novembre 2013, au cours d'une manifestation de collecte de fonds en faveur du Parti démocrate, le Président Obama s'est interrogé sur l'efficacité, dans les conditions actuelles, de la politique des États-Unis à l'égard de Cuba et a alors reconnu son caractère obsolète. Il a également déclaré que les politiques devaient être actualisées de façon « créative et réflexive ».
- Le 20 novembre 2013, au cours d'une interview réalisée par le service de presse Cuba Standard, la représentante américaine Kathy Castor a réaffirmé son opposition aux restrictions en matière de voyage à Cuba imposées par le Gouvernement américain, car elles constituent une violation des droits constitutionnels des citoyens américains.
- Le 15 décembre 2013, le magazine économique *Bloomberg*, dont le siège est à New York, a publié un éditorial selon lequel le Président Obama n'avait pas fait « grand-chose pour « corriger la malheureuse politique menée contre Cuba » et souligne qu'il n'avait fait que restaurer le *statu quo ante* du gouvernement Clinton. Dans ce même article, il lui est instamment demandé d'opérer de nouveaux changements faisant usage de ses prérogatives présidentielles. Il ajoute qu'une minorité au Congrès insiste sur la défense du blocus, ce qui porte alors atteinte aux « intérêts et aux valeurs des États-Unis ». Il souligne le fait que la coopération avec Cuba dans des domaines tels que le nettoyage en cas de déversement d'hydrocarbures et la lutte contre les trafiquants de drogues, revêtent une « importance croissante ». Il recommande par ailleurs au Gouvernement américain de supprimer Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme, car le Département d'État lui-même reconnaît que le Gouvernement cubain ne fournit aucune arme ou assistance à des groupes terroristes.
- Le 2 janvier 2014, le journal *People's World* a publié un éditorial intitulé « After 55 years, time to end the embargo against Cuba ». Il y est reconnu que les gouvernements américains successifs et leurs alliés dans d'autres pays ont tout mis en œuvre pour détruire le processus révolutionnaire cubain. L'éditorial fait observer que les votes contre le blocus à l'Assemblée générale des Nations unies ont largement démontré l'isolement des États-Unis dans sa politique à l'égard de Cuba. Il précise que le blocus a non seulement causé des milliards de pertes à l'économie cubaine et entravé l'accès aux fournitures

techniques et médicales, mais a aussi provoqué la perte d'emplois et d'opportunités d'exportation vers les États-Unis. Il y est également demandé la suppression des restrictions en matière de voyage à Cuba imposées aux citoyens américains, ainsi que le levée du blocus. Il suggère que ces changements impliqueraient des visites aux membres du Congrès, des contacts avec la Maison Blanche et le Département d'État, l'envoi de lettres aux rédacteurs d'articles d'opinion ainsi que l'organisation et la participation à des rencontres.

- Le 2 janvier 2014, *The Washington Post* a publié les déclarations d'Alfonso Fanjul, un entrepreneur de l'industrie sucrière d'origine cubaine, qui contestait la politique actuelle des États-Unis à l'égard de Cuba et proposait la recherche de solutions qui permettraient aux émigrés cubains d'investir à Cuba.
- Le 23 janvier 2014, l'Institut *Brookings* a soumis une série de propositions au gouvernement Obama, qui inclut notamment l'assistance directe aux petites et moyennes entreprises à Cuba, la délivrance de plus de permis généraux pour voyager à Cuba, l'augmentation de produits pouvant être exportés à Cuba, la suppression des plafonds des montants que les Américains d'origine cubaine peuvent envoyer à Cuba sous forme de transfert de fonds ou de cadeaux et la suppression de Cuba de la liste des pays qui soutiennent le terrorisme.
- Le 5 février 2014, le journal électronique *Creative Loafing Tampa* a annoncé que la candidate au poste de gouverneur de l'État de Floride, Nan Rich, a critiqué la politique d'hostilité des États-Unis contre Cuba et est en faveur de la levée du blocus. L'article fait allusion aux dispositions prises par quelques membres du Congrès allant dans ce sens, parmi lesquels figurent l'ancien sénateur démocrate de Floride, Bob Graham, et la représentante démocrate de Floride, Kathy Castor.
- Le 9 février 2014, Charlie Crist, ancien gouverneur de l'État de Floride et candidat à la réélection en 2014, a déclaré au cours d'une émission de la chaîne de télévision HBO qu'il était en faveur d'un changement de politique à l'égard de Cuba et à la levée du blocus. Il a par ailleurs signalé les avantages économiques dont pourraient bénéficier les habitants de Floride s'ils pouvaient investir à Cuba.
- Le 11 février 2014, l'institution universitaire Atlantic Council a publié les résultats d'une enquête sur la politique des États-Unis contre Cuba qui montre que 56 % des citoyens américains sont en faveur d'un changement de politique et que 61 % soutiennent la suppression de Cuba de la liste des États terroristes. Les personnes interrogées soutenaient aussi d'autres changements, tels que la suppression des restrictions en matière de voyage imposées aux citoyens américains et l'autorisation pour les Américains d'investir à Cuba (6 sur 10 personnes interrogées), et l'utilisation à Cuba de techniques de télécommunication provenant des États-Unis (52 % des personnes interrogées).
- Le 13 février 2014, un article publié dans *The Sun Sentinel* a réclamé la levée du blocus. Parmi les raisons évoquées, on retrouve les avantages mutuels qui en résulteraient pour le commerce, l'amélioration de la coordination en cas de situations météorologiques d'urgence et les préoccupations communes en matière d'environnement, notamment celles relatives aux programmes cubains

d'exploitation pétrolière dans les grands fonds proches des côtes des États-Unis.

- En mars, le représentant démocrate du Texas, Ted Poe, et le représentant républicain de l'Arkansas, Rick Crawford, ont adressé une lettre au Secrétaire au trésor, Jack Lew (dont une copie a été envoyée au Président Obama et au Secrétaire d'État John Kerry), dans laquelle ils invitent le Gouvernement américain à évaluer la possibilité d'intensifier les relations commerciales avec Cuba dans le secteur agricole, et précisent que l'assouplissement des réglementations actuelles du Bureau du contrôle des avoirs étrangers serait favorable pour les fermiers américains et pour l'industrie agroalimentaire américaine.
- Le 16 février 2014, le journal *Los Angeles Times* a publié un article dans lequel la levée du blocus contre Cuba est exigée dans la mesure où il n'a pas atteint son objectif principal. Il évoque également les résultats de l'enquête de l'Atlantic Council et affirme être d'accord avec le fait que les relations entre les deux pays devraient revenir à la normale.
- Le 27 février 2014, le président du Service chrétien mondial, le révérend John L. McCullough et le président du Conseil cubain des églises, le révérend Joel Ortega Dopico, ont publié une lettre commune dans *The Hill*, dans laquelle ils soulignent la coopération entre les deux institutions depuis plus de vingt-ans, et prient instamment le Gouvernement américain de supprimer les restrictions en matière de voyage à Cuba imposées aux citoyens américains, de rayer notre pays de la liste des États qui soutiennent le terrorisme, de libéraliser les échanges commerciaux en appui aux petites entreprises et aux coopératives émergentes à Cuba, et d'instaurer un dialogue de haut niveau visant à normaliser les relations bilatérales et à discuter des divergences dans le respect et la dignité des deux pays.
- Le 15 mars 2014, une conférence intitulée « Conversations entre Cubains » s'est tenue à Miami. Des représentants de la Fondation pour la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba (ForNorm), l'organisme communautaire Cuban Americans for Engagement (CAFE), le Groupe d'études cubaines, Puentes Cubanos, et bien d'autres, dont Cuba Educational Travel et Washington Office on Latin America, ont pris part à cette conférence dans laquelle il a été demandé de lever le blocus et de supprimer Cuba de la liste des pays soutenant le terrorisme.
- Le 18 mars 2014, le représentant démocrate du Massachusetts, James McGovern, a déclaré à La Havane que le projet de conservation de la Finca Vigía pouvait servir de modèle pour assurer une collaboration entre Cuba et les États-Unis dans un large éventail de domaines. Il a exprimé son désaccord avec la politique américaine à l'égard de Cuba et a qualifié l'interdiction aux citoyens américains de voyager sur l'île comme étant injuste et erronée. Il a en outre fait observer que le blocus avait échoué et qu'il devrait être levé.
- Le 19 avril 2014, le journal *Diario Las Américas* a publié un entretien accordé par Charlie Crist, ancien gouverneur de Floride et actuellement candidat à la réélection. Ce dernier a réaffirmé sa position en faveur de la modification de la politique des États-Unis vis-à-vis de Cuba et a qualifié le blocus de « politique qui a échoué ».

- Le 28 avril 2014, la création du Comité d'action politique Cuba Now a été annoncée. Selon son site Web, sa mission est d'assurer la pleine normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba. Il se propose de garantir la liberté de voyager à Cuba, ainsi que le commerce « libre et ouvert » et l'investissement entre les deux pays, de mettre en place une coopération normale entre les sociétés américaines et cubaines, et de leur fournir une assistance en vue du développement de l'éducation, de la protection de l'environnement et de l'aide humanitaire et médicale, ou à des fins scientifiques. Son objectif est également d'encourager un dialogue diplomatique constructif, se fondant sur le respect mutuel avec le Gouvernement cubain, sur des questions d'intérêt mutuel, de supprimer les lois Torricelli et Helms-Burton et de rayer Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme. Ricardo Herrero, l'ancien Directeur exécutif adjoint du Groupe d'études cubaines, est à la tête du Comité.
- Le 29 avril 2014, la chaîne d'information *Press TV* a publié un article faisant référence à un membre de l'Atlantic Council qui a réitéré que 56 % des citoyens américains soutenaient la normalisation des relations bilatérales. Il a ajouté que la tentative d'isoler Cuba de la scène internationale a échoué. L'article fait également mention des déclarations de Teresa Gutiérrez, coordinatrice nationale des projets du Centre d'action international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui considère que les sanctions n'ont pas été effectives en raison du soutien apporté par le peuple cubain au Gouvernement de l'île.
- Le 30 avril 2014, l'American Association for the Advancement of Science a publié un article sur son site Web à propos de sa récente visite à Cuba. Il y décrit son programme en adoptant une approche positive et inclut l'opinion du président de l'Association concernant l'effet rénovateur produit par ce voyage sur les relations scientifiques entre les deux pays.
- Le 2 mai 2014, le Groupe de travail pour Cuba de l'Illinois a envoyé une lettre au Président Obama dans laquelle il le prie de supprimer les restrictions financières et en matière de voyage à Cuba, ce qui bénéficierait à l'État de l'Illinois, qui verrait son nombre d'emplois et d'exportations augmenter, notamment dans le secteur agroalimentaire.
- Le 3 mai 2014, le journal *The Miami Herald* a publié un article du sénateur et ancien gouverneur de Floride, Bob Graham, et de l'ancien directeur de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, William Reilly, qui sont actuellement co-présidents de la Commission nationale créée par Obama pour enquêter sur les causes du déversement d'hydrocarbures provoqué par la compagnie BP en 2010 et sur l'avenir du forage en mer. Dans leur article, ils proposent de modifier la sanction américaine qui interdit à Cuba et à ses contractants d'acquérir des technologies de pointe contenant plus de 10 % de composants américains. En outre, ils ont prié le Président d'accorder des permis généraux de voyages et d'exportation pour que les sociétés qui fournissent des services pétroliers et qui interviennent en cas de déversement d'hydrocarbures puissent offrir à l'avance l'équipement nécessaire.
- Le 5 mai 2014, la Fondation pour la normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba a adressé une lettre au Secrétaire d'État John Kerry. Elle y critique l'inscription injustifiée de Cuba sur la liste des États terroristes et demande au Président Obama de rayer Cuba de cette liste.

- Le 5 mai 2014, le Peterson Institute for International Economics a publié un livre intitulé *Economic Normalization with Cuba: A Roadmap for US Policymakers* sur la nécessité de lever les sanctions infligées à Cuba par le Gouvernement américain. La publication explique comment, à cause du blocus, les États-Unis perdent des opportunités d'affaires face à d'autres acteurs du commerce international.
- Le 7 mai 2014, seize chefs religieux américains ont adressé une lettre au Président Obama pour le prier instamment d'établir un dialogue de haut niveau entre les États-Unis et Cuba afin de traiter un large éventail de questions, à savoir l'octroi d'un permis général pour les voyages de « peuple à peuple », indépendamment de leur catégorie, la suppression de Cuba de la liste des pays qui soutiennent le terrorisme, la création d'opportunités pour que les citoyens américains soutiennent le secteur « émergent » des coopératives et des petites entreprises à Cuba, en permettant aux Américains d'acheter, de vendre, et d'apporter un appui technique aux petites entreprises et aux coopératives, et y investir. Ils ont en outre qualifié certaines opérations, telles que ZunZuneo, « d'inefficaces » et « d'insensées ».
- Le 7 mai 2014, la représentante démocrate de Californie, Barbara Lee, a critiqué, lors d'une interview accordée à Andrea Mitchell de NBC News, le blocus, les programmes subversifs mis en place par la United States Agency for International Development, ainsi que l'interdiction de voyager à Cuba.
- Le 19 mai 2014, un groupe composé de quarante-six anciens fonctionnaires du Gouvernement, de militaires à la retraite, d'universitaires et d'entrepreneurs influents, dont des Américains d'origine cubaine, ont adressé une lettre ouverte au Président Obama, laquelle renfermait des recommandations visant à assouplir le blocus et la politique des États-Unis vis-à-vis de Cuba, à augmenter le nombre de voyages autorisés par des permis à tous les citoyens américains, à engager une discussion sérieuse avec des homologues cubains sur des sujets d'intérêt mutuel, tels que les questions humanitaires et de sécurité nationale (la migration, l'interdiction des drogues et l'environnement) et à adopter des mesures permettant aux institutions financières de fournir des services pour soutenir toutes les activités autorisées par un permis.
- Le 29 mai 2014, M. Thomas Donohue, Président de la Chambre de commerce des États-Unis, a déclaré lors de son discours prononcé au Grand Hall de l'Université de La Havane qu'il était temps d'ouvrir un nouveau chapitre sur les relations entre Cuba et les États-Unis et a suggéré à son Gouvernement d'accepter d'augmenter le nombre de voyages et d'accroître les relations diplomatiques entre les deux pays. Il a en outre ajouté que le but de sa visite à Cuba avait été de comprendre et d'évaluer la gravité des changements survenus dans la politique économique cubaine et d'envisager comment le secteur privé des États-Unis pouvait les soutenir. Il a assuré qu'à son retour aux États-Unis, il racontera aux dirigeants politiques et aux citoyens américains son expérience à Cuba et qu'il formulera à son Gouvernement des recommandations concernant la politique à suivre vis-à-vis de Cuba. Monsieur Donohue a visité Cuba du 27 au 29 mai 2014 et a présidé une délégation composée de Steve Van Andel, Président du Conseil d'administration de la Chambre de commerce et de la société Amway; Marcel Smits, Vice-Président exécutif et Directeur financier de la société Cargill, et d'autres cadres et

fonctionnaires de la Chambre de commerce des États-Unis. Durant leur séjour à Cuba, ils ont visité des sites d'intérêt liés au processus d'actualisation du modèle économique cubain.

- Le 5 juin, plusieurs agences de presse se sont fait l'écho de passages du livre de l'ancienne Secrétaire d'État, Hillary Clinton, intitulé *Hard Choices*. Au sujet du blocus, Hillary Clinton souligne qu'à la fin de son mandat, elle avait prié instamment au Président Obama de « revoir l'embargo contre Cuba ».
- Le 6 juin, la revue *Science* a publié un article d'opinion rédigé par les responsables de l'Association for the Advancement of Science, dans lequel ils déclarent que le Gouvernement américain pourrait apporter une modification relativement simple aux réglementations contre Cuba de sorte à faciliter la collaboration scientifique. L'article précise que le manque de collaboration dans le secteur de la santé publique est particulièrement inquiétant. Il y est également indiqué que le travail concerté permettrait aux scientifiques des deux pays de mieux partager les informations, de diagnostiquer et de surveiller les épidémies de maladies infectieuses, et de mettre en place des interventions plus cohérentes. L'article mentionne aussi que ce thème revêt un intérêt national pour les deux pays. De plus, il met en lumière le fait qu'il faudrait offrir davantage de permis généraux qui autorisent actuellement les scientifiques à se rendre à Cuba pour faire des recherches, de sorte à ce que des ateliers et des rencontres scientifiques puissent être organisés conjointement.
- Le 12 juin, l'ancienne Secrétaire d'État, Hillary Clinton a affirmé, lors d'une émission de *History Makers* de la chaîne HBO, que la levée du blocus favoriserait les relations des États-Unis avec l'Amérique latine. Elle a également déclaré : « Nous devons prôner la fin de 'l'embargo' et promouvoir la normalisation des relations pour voir ce que fait Cuba ». Hillary Clinton a également indiqué qu'il était important de changer d'état d'esprit par rapport à ce sujet et a qualifié les relations avec les Amériques comme étant « l'engagement le plus important des États-Unis à long terme ».
- Le 17 juin, l'Université internationale de Floride a publié les résultats d'une enquête faite auprès de Cubains résidant dans le comté de Miami Dade : 71 % estime que le blocus n'a pas été utile, 52 % s'opposent au maintien du blocus, 82 % sont favorables à la vente de médicaments à Cuba par des sociétés américaines, 77 % soutiennent la vente de produits alimentaires à notre pays et 48 % estiment que les règles commerciales actuelles (vente limitée de produits alimentaires et de médicaments à Cuba) devraient être améliorées. Soixante-huit pour cent des Cubains résidant à Miami Dade sont en faveur du rétablissement des relations diplomatiques avec Cuba, 69 % soutiennent la levée des restrictions imposées aux citoyens américains pour voyager à Cuba et 71 % sont favorables au maintien des échanges de « peuple à peuple ».
- Le 17 juin, Facundo Bacardí, président de la compagnie Bacardí et un des leaders de la famille, a déclaré lors d'une interview accordée à la revue *Cigar Aficionado* que les avis des membres de sa famille étaient partagés concernant « l'embargo » contre Cuba et que, aussi longtemps que les réformes se poursuivront, le peuple cubain est celui qui en bénéficiera. Il a également dit que Cuba était en train de faire les choses à sa façon.

- Le 29 juin 2014, Eric Schmidt, Président-directeur général de Google, a évoqué son voyage à Cuba dans son blog personnel. À ce sujet, il dit: « L'embargo, codifié par la loi Helms-Burton, détermine tout pour les États-Unis et pour Cuba... Le fait de voyager à Cuba est contrôlé par un bureau qui s'appelle le Bureau du contrôle des avoirs étrangers et notre permis nous permettait seulement d'assister à des réunions d'affaires. La chambre d'hôtel devait coûter moins de 100 dollars la nuit... Ces politiques défient toute logique : il y a des dizaines de pays, que nous appelons nos alliés, sur le territoire desquels nous sommes libres de voyager et qui constituent à l'heure actuelle des menaces et des inquiétudes beaucoup plus grandes que celles que Cuba a pu représenter ces dix dernières années... Le blocus n'a aucun sens pour les intérêts des États-Unis... ». Pendant son séjour, Eric Schmidt était accompagné de Jared Cohen, Brett Perlmutter et Dan Keyserling, cadres supérieurs de son entreprise. Il a par ailleurs visité plusieurs sites d'intérêt, y compris l'Université des sciences informatiques de La Havane

4.2 Opposition de la communauté internationale

À l'échelle internationale, l'opposition au blocus est presque universelle. Le nombre de scénarios dans lesquels sont adoptés des communiqués spéciaux et des déclarations demandant de mettre fin à cette politique illégale et cruelle ne cesse d'augmenter. On trouvera ci-après quelques exemples :

Le 29 octobre 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies, l'organe le plus démocratique et le plus représentatif de la communauté internationale, a réaffirmé à une écrasante majorité, son rejet du blocus en adoptant par 188 voix contre 2, avec 3 abstentions, la résolution 68/8 intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Vingt-deux délégations ont participé au débat, dont sept représentantes d'organisations, groupes de concertation et organisations régionales et sous-régionales : le Groupe des 77 et la Chine, le Mouvement des pays non alignés, la Communauté des États Latino-Américains et Caraïbéens, la Communauté des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique, l'Organisation de coopération islamique et le Marché commun du Sud. Une fois la résolution adoptée, 14 autres délégations ont expliqué leur hostilité au blocus.

À la trente-huitième session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui s'est tenue en septembre 2013, à Montréal (Canada), une étude sur Cuba et sur les retombées du blocus sur l'aviation civile cubaine a été présentée.

Le même mois, à New York, les ministres du Groupe des 77 et la Chine, à la suite de leur réunion annuelle tenue dans le cadre de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ont rejeté, dans leur déclaration ministérielle, l'application du blocus contre Cuba et l'imposition de mesures coercitives contre des pays en développement.

Tenu les 18 et 19 octobre 2013, à Cadix (Espagne), le vingt-troisième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement est convenu d'un communiqué spécial sur la nécessité de lever le blocus économique et financier imposé par le Gouvernement des États-Unis à Cuba, y compris la loi Helms-Burton; il réitère « le rejet le plus énergique de l'application de lois et mesures contraires au droit

international comme la loi Helms-Burton et exhorte le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à mettre fin à son application. »

Le communiqué ibéro-américain demande au Gouvernement américain « à se conformer aux dispositions de 22 résolutions successives adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et à mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à Cuba ».

À sa trente-neuvième réunion ordinaire, le Conseil latino-américain du Système économique latino-américain, réuni le 28 novembre 2013 en session ministérielle en République bolivarienne du Venezuela, a adopté la déclaration intitulée « Fin du blocus économique, commercial et financier des États-Unis contre Cuba », où il est dit que ce blocus viole le droit international et contrevient aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, aux normes du système international de commerce et à la liberté de navigation. De même, l'application de toute loi ou mesure contraire au droit international comme les lois Helms-Burton et Torricelli est énergiquement condamnée et le Gouvernement des États-Unis est exhorté à mettre fin à leur application.

La cinquante-troisième Réunion des ministres de l'Organisation latino-américaine de l'énergie, qui s'est tenue le 16 décembre 2013 à Punta Cana (République dominicaine), a adopté une décision ministérielle contre le blocus.

Le Sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu à Caracas les 28 et 29 janvier 2014, a adopté un communiqué spécial sur la nécessité de mettre fin au blocus imposé à Cuba.

Dans sa déclaration, la réunion interparlementaire Cuba-Mexique, tenue les 21 et 22 février 2014, a condamné le blocus contre Cuba.

Le quatrième Sommet de l'Association des États de la Caraïbe, qui s'est tenu le 29 avril 2014 à Mérida, Yucatán (Mexique), a exprimé dans sa déclaration finale le rejet du mécanisme régional à la politique américaine contre Cuba.

La Conférence ministérielle des pays du Mouvement des non-alignés, accueillie par l'Algérie du 26 au 29 mai 2014, a réaffirmé dans sa déclaration finale l'historique opposition du Mouvement contre les mesures coercitives unilatérales appliquées contre les pays en développement et a exprimé une fois de plus, sa condamnation du blocus contre Cuba.

La déclaration finale du Sommet extraordinaire du Groupe des 77 et la Chine, tenu les 14 et 15 juin 2014 à Santa Cruz de la Sierra (Bolivie) a réitéré son rejet de l'imposition de mesures économiques coercitives unilatérales, ainsi que son appel au Gouvernement américain à mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à notre pays.

L'Assemblée générale des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a adopté, à sa vingt-troisième session ordinaire, qui s'est tenue à Malabo (Guinée équatoriale) les 26 juin et 27 juin 2014, une résolution sur la levée de l'embargo économique et commercial imposé à la République de Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Conclusions

Les actes du Gouvernement américain au cours de la période considérée par le présent rapport confirment qu'aucune mesure n'a été prise pour mettre fin à cette politique illégale et injuste, qui reste inchangée depuis plus de cinquante-cinq ans.

Au contraire, il viole de manière flagrante les dispositions de l'Assemblée générale par ses nombreuses actions susmentionnées visant à renforcer la politique du blocus. Le discours de l'administration américaine actuelle sur l'assouplissement des sanctions contre Cuba est en contradiction avec les faits rapportés dans le présent document.

Au contraire, le Gouvernement américain a adopté des mesures destinées à renforcer le blocus dans le secteur financier et bancaire. L'amende infligée récemment à la banque BNP Paribas en est la preuve la plus éloquente et dangereuse.

Les pertes économiques occasionnées au peuple cubain par l'application du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis s'élèvent à 1 112 534 000 000 de dollars, compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à l'or sur le marché financier international. Aux prix courants, le blocus a infligé pendant toutes ces années des pertes d'une valeur de plus de 116 888 millions de dollars.

Nombre de ces pertes ne peuvent ni ne pourront jamais être quantifiées. Les chiffres, par exemple, ne tiennent pas compte des dommages causés aux objectifs économiques et sociaux du pays qui résultent du sabotage et des actes terroristes encouragés, organisés et financés depuis les États-Unis. De même, les incidences négatives sur le développement du pays dues à l'impossibilité d'accéder aux nouvelles technologies dans presque tous les secteurs de l'économie ne sont pas reflétées, ni les difficultés auxquelles doivent systématiquement faire face les familles cubaines.

Le blocus économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement américain contre Cuba continue d'être le principal obstacle au développement économique et social du pays.

Il est une violation du droit international, est contraire aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et représente une atteinte au droit à la paix, au développement et à la sécurité d'un État souverain. De par sa nature et ses objectifs, il constitue un acte d'agression unilatéral et une menace permanente contre la stabilité d'un pays. Il viole de manière généralisée, flagrante et systématique les droits de l'homme de tout un peuple. De par son caractère extraterritorial, il viole en outre les droits souverains de nombreux autres États. Par conséquent, le blocus contre Cuba n'est pas un problème bilatéral entre Cuba et les États-Unis.

Malgré la multiplication et l'insistance des appels de la communauté internationale et de l'opinion publique américaine qui réclament un changement de la politique vis-à-vis de Cuba, la levée du blocus et la normalisation des relations bilatérales, le Gouvernement américain n'a pas seulement maintenu intacte la politique de blocus mais l'a aussi renforcée dans les secteurs financier et bancaire.

En plus d'être illégal, le blocus est moralement insoutenable. Aucun régime de sanctions unilatérales semblable n'a été appliqué à un autre pays dans le monde

pendant une période si longue. C'est pour cette raison que les États-Unis doivent le lever sans délais ni prétextes.

Djibouti

[Original : anglais]
[21 mai 2014]

La République de Djibouti tient à réaffirmer son attachement fondamental aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international. De plus, la République de Djibouti a voté pour la résolution 68/8 de l'Assemblée générale et n'a donc pas adopté ni appliqué de loi du type visé dans son préambule, de sorte que la nécessité d'abroger ou d'invalider de telles loi ou mesures n'existe pas.

Dominique

[Original : anglais]
[28 mai 2014]

Le Commonwealth de Dominique n'a ni adopté ni appliqué de loi ou de mesures qui gênent en rien la liberté du commerce et de la navigation avec la République de Cuba.

Le Gouvernement du Commonwealth de Dominique s'oppose catégoriquement à l'exécution extraterritoriale de lois nationales qui expriment le dédain pour la souveraineté des autres États et qui la sapent. La Dominique juge ces actions comme contraires à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux usages et principes d'égalité souveraine, de coexistence pacifique et de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

Le Gouvernement dominiquais salue en Cuba un Membre de l'ONU, un membre de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) et une nation sœur de la mer des Antilles. Les liens historiques étroits et la solidarité dans plusieurs domaines de coopération comme l'éducation, la santé et les sports ont créé entre nos peuples une amitié durable.

Le Commonwealth de Dominique a constamment voté pour les résolutions précédentes sur cette question et il a voté sans réserve en faveur de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale. Il exprime sa préoccupation persistante face aux épreuves et aux souffrances humaines causées par le maintien de l'imposition unilatérale de l'embargo contre Cuba, malgré l'appui international massif aux multiples résolutions demandant qu'il y soit mis fin.

Égypte

[Original : anglais]
[29 mai 2014]

Étant toujours d'avis que des sanctions unilatérales imposées hors du cadre des Nations Unies ne sont pas un procédé qu'elle peut cautionner, la République arabe

d'Égypte a voté en faveur de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale. L'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique est injustifiable moralement, indéfendable juridiquement et il contrevient aux normes du droit international. Il constitue une violation manifeste des principes du multilatéralisme et viole les principes de la Charte des Nations Unies, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale et la confiance mutuelle.

Les dommages causés à Cuba par cet embargo sont énormes. Il touche des secteurs essentiels de son économie ainsi que le bien-être de son peuple. Il a également des répercussions négatives sur les entreprises et les citoyens de pays tiers. Ces effets extraterritoriaux violent les droits souverains de nombreux États Membres. L'Égypte s'inquiète beaucoup de l'expansion de l'extraterritorialité de cet embargo, qui est un argument de plus en faveur de l'élimination rapide de ces sanctions injustifiées.

El Salvador

[Original : espagnol]

[30 mai 2014]

Respectueuse des principes et buts consacrés par la Charte des Nations Unies et pleinement consciente de la nécessité d'éliminer l'application unilatérale des mesures à caractère économique et commercial visant un autre État qui nuisent au développement de son peuple et au libre accès au commerce international, la République d'El Salvador réitère son ferme appui à la demande d'élimination du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Pour El Salvador, ce blocus a été et restera, dans l'histoire de l'Amérique latine et des Caraïbes, une déplorable mesure unilatérale qui contrevient et porte atteinte aux principes de solidarité, de coopération, de souveraineté et au droit du peuple cubain frère de déterminer librement sa propre voie vers le développement, la paix et la justice. À cet égard, les générations présentes et futures devront réfléchir aux graves conséquences historiques de cet embargo dans tous les domaines.

Le respect de la liberté d'un peuple pour déterminer sa propre histoire ne peut plus être contesté. La douloureuse expérience vécue par le peuple cubain ne peut ni ne doit continuer.

Actuellement, les membres de la communauté internationale sont les témoins et les acteurs de grandes transformations. Nous vivons un moment décisif où naissent dans le monde des possibilités et difficultés nouvelles, avec la définition d'un nouveau paradigme de développement, de coopération et de solidarité entre les peuples du monde, qu'on trouvera dans le programme de développement pour l'après-2015 et où il n'y a ni ne saurait y avoir de place pour le mépris des libertés et principes fondamentaux qu'implique l'éprouvant blocus économique, commercial et financier contre la République sœur de Cuba.

El Salvador souligne que, malgré cette vieille mesure unilatérale contre son peuple, la République de Cuba a réussi, par sa persévérance et sa détermination, à surmonter de manière exemplaire les obstacles et les écueils mis sur sa voie, et c'est pourquoi El Salvador applaudit l'œuvre que Cuba a accomplie pour ouvrir et renforcer son économie et améliorer ses méthodes de production ainsi que pour perfectionner et faire progresser la médecine et la biotechnologie.

En outre, El Salvador se réjouit, sans en douter, de ce que la Zone spéciale de développement de Mariel doive permettre des progrès sans précédent pour la cohésion sociale et économique de production et de coopération du peuple cubain.

Dans ce cadre, la République d'El Salvador salue les efforts que, conformément à la Charte des Nations Unies et aux normes du droit international, la République sœur de Cuba a déployés en plus de 50 ans pour résister à un blocus imposé unilatéralement. Cuba a joui du respect et de l'appui de l'Amérique latine, des Caraïbes et de la communauté internationale, qui a uni ses voix, pour mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé à ce pays.

El Salvador demande donc qu'il soit mis fin immédiatement à ce blocus non seulement en application du droit international, mais surtout parce qu'il s'agit d'un acte immoral qui a infligé des souffrances au peuple cubain.

La République d'El Salvador estime que tous les efforts que la communauté internationale déploie actuellement pour la paix, la coopération, le développement et la justice sociale, les droits de l'homme, l'intégration politique, économique et sociale, l'unité et la solidarité des pays sont gravement compromis par des actions comme l'embargo économique, commercial et financier imposé au peuple cubain.

La République d'El Salvador reconnaît la force et la résonance que l'appel de la communauté internationale pour la levée du blocus contre Cuba a acquis au fil des jours et elle se joint une fois de plus à cette voix pour réitérer la nécessité urgente de mettre fin au blocus économique, commercial et financier contre Cuba.

Émirats arabes unis

[Original : anglais]
[9 juin 2014]

Les Émirats arabes unis ont voté en faveur de la résolution 68/8 conformément aux obligations qui leur incombent en vertu des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ils affirment également que, conformément au droit international, tous les États doivent jouir de la liberté du commerce et de la navigation dans les eaux internationales. C'est pourquoi ils n'appliquent aucun embargo économique, commercial ou financier contre Cuba ni n'autorisent l'application de telles mesures en dehors des cas prévus par le droit international.

Équateur

[Original : espagnol]
[20 mai 2014]

La Mission permanente de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies précise que, conformément à sa politique traditionnelle de condamnation du blocus illégal imposé depuis plusieurs décennies à Cuba et à son peuple par les États-Unis d'Amérique, l'Équateur n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui pourraient consister en un blocus d'ordre économique, commercial ou financier contre Cuba.

Parallèlement, il exige la levée immédiate et inconditionnelle de toutes les mesures unilatérales imposées à cette nation caraïbe par les États-Unis, qui causent

de graves préjudices économiques et sociaux et qui soumettent son peuple à une crise humanitaire de grande ampleur.

Comme 187 pays, l'Équateur a exprimé nettement sa condamnation du blocus injuste contre Cuba imposé et prôné par les États-Unis d'Amérique. Cuba fait partie de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA), de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et aussi de la communauté internationale : son peuple ne doit donc pas continuer à souffrir des conséquences néfastes de ce blocus.

Érythrée

[Original : anglais]
[13 mai 2014]

Le Gouvernement de l'État d'Érythrée n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans la résolution 68/8 de l'Assemblée générale.

L'Érythrée est fermement opposée à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, car il est incompatible avec les principes du droit international et sape les efforts de Cuba et de son peuple pour réaliser tous les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux du Millénaire.

L'Érythrée s'associe aux autres États pour demander l'abrogation ou l'invalidation immédiates de ces lois ou mesures, qui ont des effets nuisibles pour le peuple cubain et les ressortissants cubains à l'étranger.

État de Palestine

[Original : anglais]
[2 juillet 2014]

L'État de Palestine, qui continue de pâtir des dégâts humanitaires, économiques et en matière de développement causés par le blocus qu'impose Israël, la Puissance occupante, depuis plus de sept ans au Territoire palestinien occupé, réaffirme sa position de principe en faveur de la résolution 68/8. Il soutient également toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à cette question et les positions adoptées par le Mouvement des pays non alignés et par le Groupe des 77 et la Chine qui appellent à la levée de l'embargo commercial injustement imposé à la République de Cuba.

En outre, l'État de Palestine, guidé par les objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, affirme n'avoir jamais adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type de celles visées dans le préambule de la résolution 68/8.

L'État de Palestine entretient des relations diplomatiques complètes avec la République de Cuba et continuera à œuvrer au renforcement de ses liens politiques, économiques et culturels avec elle.

Éthiopie

[Original : anglais]
[4 juin 2014]

Pour la République fédérale démocratique d'Éthiopie, le maintien d'un embargo économique, commercial et financier contre Cuba viole le principe de l'égalité souveraine des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. Il a, de plus, causé des pertes matérielles et des dommages économiques au peuple cubain.

Le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie tient donc à voir lever cet embargo afin que le peuple et le Gouvernement de Cuba jouissent de leur souveraineté conformément aux principes et valeurs consignés dans la Charte des Nations Unies.

La République fédérale démocratique d'Éthiopie estime qu'un dialogue constructif est nécessaire pour encourager la confiance et la compréhension entre les nations du monde.

Ex-République yougoslave de Macédoine

[Original : anglais]
[9 juillet 2014]

La République de Macédoine met pleinement en œuvre la résolution 68/8.

Fédération de Russie

[Original : russe]
[14 mai 2014]

La position de la Fédération de Russie sur cette résolution reste inchangée et rejoint celle de l'immense majorité des membres de la communauté internationale, qui condamne avec fermeté l'embargo imposé à Cuba et demande qu'il soit levé au plus vite.

Nous estimons que le maintien de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis n'est qu'un vestige contreproductif de la guerre froide dont l'unique objectif est d'entraver le développement économique de l'île.

Nous continuons d'espérer que la décision prise par le Gouvernement des États-Unis pour assouplir certains aspects de l'embargo sera suivie d'autres initiatives visant à le lever une fois pour toutes.

Guidée par les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies concernant l'inadmissibilité de toute mesure de discrimination ou d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État, la Fédération de Russie soutiendra le projet de résolution qui demande la levée de l'embargo et qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.

Fidji

[Original : anglais]
[15 mai 2014]

Le Gouvernement fidjien réaffirme son appui à la résolution 68/8. Les Fidji rappellent que, selon elles, les États doivent tous s'abstenir d'imposer des sanctions économiques comme celles que vise la résolution, conformément à leurs obligations découlant de la Charte des Nations Unies.

Les Fidji n'ont pris aucune mesure qui pourrait nuire à leurs relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba mais, au contraire, aspirent à développer leurs relations de coopération avec tous les pays et, à cet égard, appuient en tout l'appel à la levée de l'embargo contre Cuba.

Gabon

[Original : français]
[16 mai 2014]

Le Gabon a voté en faveur de la résolution 68/8. Ce faisant, il a agi dans le respect des obligations que lui impose la Charte des Nations Unies et conformément aux buts et principes de celle-ci, lesquels reposent sur la coopération entre les États, et il fait des efforts constants pour promouvoir les relations amicales et le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Le Gabon reste préoccupé tant par la poursuite des mesures visant à durcir et élargir le blocus appliqué à Cuba que par les conséquences qui en résultent pour la population cubaine et les Cubains résidant hors de Cuba.

Le Gabon souhaite vivement que les résolutions des Nations Unies faisant écho à l'appel collectif en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique soient respectées et appliquées, permettant ainsi à Cuba de prendre part au commerce international et d'en tirer profit.

Le Gabon appelle également la communauté internationale à continuer ses efforts pour que les deux pays engagent un dialogue constructif afin d'établir des relations entre Cuba et les États-Unis d'Amérique.

Gambie

[Original : anglais]
[23 mai 2014]

Le Gouvernement gambien n'a ni adopté ni appliqué de loi ou de mesures du type visé dans la résolution 68/8 de l'Assemblée générale. Par conséquent, la Gambie s'oppose à la promulgation ou à l'application persistantes contre Cuba de lois, d'actes ou de mesures de cet ordre, qui gênent la libre circulation du commerce international et de la navigation internationale. L'embargo contre Cuba contrevient aux principes fondamentaux du droit international, du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre États, en violant l'égalité souveraine des États et la non-

intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États Membres. Il n'a aucune justification légitime ou morale car il persiste à saper les droits essentiels du peuple cubain à l'émancipation et au développement économiques; il doit prendre fin sans délai.

Membre réfléchi de la communauté internationale, la Gambie se joint donc aux autres États Membres pour demander l'abrogation ou l'invalidation immédiates des lois, mesures ou politiques qui gênent la libre circulation du commerce international et de la navigation internationale, car elles sont contraires aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et au droit international.

Nous avons le fervent désir de voir respectées et appliquées les résolutions pertinentes des Nations Unies qui expriment leur souci collectif sur la nécessité de mettre fin sans plus attendre à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Géorgie

[Original : anglais]

[23 juin 2014]

La Géorgie réaffirme son appui à la résolution 68/8. Elle n'a adopté ou appliqué aucune loi ni pris aucune mesure à l'encontre de Cuba qui interdirait ou limiterait ses relations économiques, commerciales ou financières avec Cuba.

Ghana

[Original : anglais]

[29 mai 2014]

La République du Ghana désire exprimer une nouvelle fois sa solidarité au Gouvernement et au peuple cubains et demande la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique depuis plus de cinquante-ans. La position du Ghana est conforme à sa ferme conviction que l'embargo unilatéral imposé par les États-Unis contre Cuba est contraire aux obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et celles du droit international.

Conformément à la résolution 68/8 de l'Assemblée générale et des autres résolutions pertinentes, le Ghana s'est abstenu de promulguer et d'appliquer toute loi et n'a institué aucune mesure qui pourrait avoir des incidences négatives sur les intérêts économiques, politiques et sociaux de Cuba. Par le biais des résolutions adoptées chaque année par l'Assemblée générale, la communauté internationale demeure ferme dans son appel à la levée immédiate du blocus afin que Cuba puisse exercer librement des activités commerciales avec d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de sorte à améliorer le bien-être de son peuple.

Moralement inacceptable, l'embargo contre Cuba viole clairement deux principes cardinaux du droit international que sont la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et le droit de toute nation, égale en souveraineté, à déterminer ses propres stratégies de développement socio-économique. Se fondant sur la position de principe du Ghana sur le droit à l'indépendance d'autres États

Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement est ferme dans son attachement à ces principes et continuera d'appuyer les efforts mondiaux pour mettre fin à cette action unilatérale injustifiée contre un membre crédible de la communauté des nations.

Malgré l'embargo économique, financier et commercial, Cuba entretient des relations cordiales et mutuellement bénéfiques avec plusieurs pays africains, dont le Ghana. Les relations entre les deux pays ont au fil du temps été renforcées grâce à la mise en place d'importants programmes de coopération technique et scientifique dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture, ce qui concourt grandement aux efforts nationaux de développement.

Les défis internationaux et les développements ont constamment réaffirmé l'importance de la coopération, du multilatéralisme, de l'interdépendance et de la diversité dans le cadre de l'ensemble des efforts mondiaux. Tous les États doivent donc être conscients de l'importance de chaque nation, indépendamment de sa taille et de son puissance, afin de garantir que les relations entre les États, au sein de la communauté des nations, sont fondées sur le respect mutuel et la dignité.

La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour mettre fin à la souffrance du peuple cubain qui, lui aussi, mérite de bénéficier de son travail acharné et de son engagement en faveur de la justice sociale. Le Ghana s'associe par conséquent aux autres entités internationales en réitérant son appel adressé aux États-Unis d'Amérique pour qu'ils mettent fin à l'embargo contre Cuba, afin de permettre au pays de tirer parti des possibilités qu'offrent des relations économiques mondiales dans l'intérêt de son peuple.

Grenade

[Original : anglais]
[23 mai 2014]

La Grenade respecte le droit souverain de tous les États à commercer et à naviguer librement. Elle continue de respecter strictement les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et réaffirmés dans le droit international, en veillant à ne pas adopter ni appliquer des lois remettant en cause ces libertés.

La Grenade ne peut donc cautionner les actions d'un État qui, pour ses propres fins politiques et économiques, cherche à élaborer et à appliquer de telles lois.

Depuis plus de 35 ans, la Grenade entretient avec Cuba des relations fraternelles. L'embargo économique, financier et commercial imposé par les États-Unis d'Amérique à ce pays, qui coûte énormément au peuple cubain, suscite donc chez elle un profond malaise. Les amendes récemment infligées par les autorités américaines à plusieurs compagnies qui auraient effectué des opérations violant l'embargo indiquent clairement que les mesures sévères contre Cuba restent d'actualité et qu'elles font de toute évidence l'objet d'un suivi pointilleux et d'une application rigoureuse.

La Grenade respecte et admire Cuba qui, malgré plus de 50 ans de rudes épreuves et de douloureux problèmes causés par l'embargo, s'est abstenue de prendre des mesures de rétorsion contre le peuple des États-Unis. En dépit de ses difficultés économiques, Cuba a fait preuve de solidarité à l'égard des pays en

développement, y compris la Grenade, en leur offrant une assistance concrète et de grande ampleur.

La Grenade se joint à l'appel lancé par l'écrasante majorité des nations pour appuyer la résolution 68/8 en vue d'une levée immédiate de l'embargo économique, financier et commercial imposé par les États-Unis d'Amérique à la République de Cuba.

Le peuple cubain, comme celui de tous les autres pays, a certainement le droit de bâtir sa société comme bon lui semble.

Guatemala

[Original : espagnol]
[30 mai 2014]

En application de la résolution 68/8, la République du Guatemala tient à faire savoir qu'elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contraires aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ou à la liberté du commerce et de la navigation reconnue au niveau international. Le Guatemala affirme donc que la liberté du transit et du commerce entre lui et Cuba n'est restreinte par aucune entrave légale ou réglementaire.

Pour toutes ces raisons, le Guatemala s'oppose à toute mesure unilatérale contraire à la liberté du commerce et aux principes du droit international et exhorte les pays qui conservent encore dans leur droit interne des dispositions de ce type à faire le nécessaire pour les abroger ou en annuler l'effet.

Guinée

[Original : français]
[13 juin 2014]

Le Gouvernement de la République de Guinée demeure préoccupé par la persistance du blocus économique, commercial et financier imposé depuis des décennies au peuple cubain. Fidèle à ses engagements internationaux, la Guinée réaffirme solennellement son adhésion aux principes d'égalité et de souveraineté des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et demande instamment la levée immédiate et sans condition de ce blocus injuste qui a causé tant de souffrances au peuple cubain.

Par conséquent, la République de Guinée votera en faveur de toute résolution réaffirmant la nécessité de mettre fin à ce blocus.

Guinée-Bissau

[Original : français]
[2 juin 2014]

La Guinée-Bissau réaffirme que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale des lois nationales sont contraires au besoin de

promouvoir le dialogue et de faire prévaloir les principes et les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Gouvernement de la Guinée-Bissau n'a ni voté de résolution contre Cuba ni actionné, au niveau interne, de mécanismes visant la mise en œuvre de sanctions, puisqu'elles sont de caractère unilatéral et contraires aux normes du droit international, respectivement concernant la libéralisation du commerce et de la navigation.

Notre pays, entre-temps, regrette que cet embargo de plus de 54 ans, continue à affecter le peuple cubain avec des dommages importants aux niveaux, économique, financier, sanitaire et autres.

Malgré la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a successivement adopté des résolutions ces dernières années par une grande majorité de ses Membres pour la levée de l'embargo, il n'y a toujours pas de signes de flexibilité de la part des États-Unis d'Amérique dans leur politique persistante sur l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba.

La République de Guinée-Bissau reconnaît l'importance que le Secrétaire général de l'ONU donne à cette question et appelle à l'observation stricte de cette résolution.

Elle appelle également la communauté internationale à continuer ses efforts pour que les deux pays engagent un dialogue constructif afin d'établir des relations entre eux.

Guinée équatoriale

[Original : espagnol]
[27 mai 2014]

La nature a délimité les parages où la morale humaine voit le premier signe ineffaçable de fraternité entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, un destin naturel fixé par une volonté supérieure à l'humanité.

Dans cette perspective, s'appuyant sur les principes de sa constitution nationale et sur son ferme attachement à la défense et au maintien des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, la République de Guinée équatoriale réitère une fois de plus son inquiétude devant la persistance du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Déplorant que les Cubains moyens restent prisonniers des conséquences négatives de cet embargo, la République de Guinée équatoriale invite le Gouvernement et le peuple des États-Unis d'Amérique à tenir compte de la position des autres acteurs internationaux dont l'opinion hostile à ce blocus est écrasante.

La République de Guinée équatoriale saisit cette occasion pour dire à tous les Membres et observateurs de l'Organisation des Nations Unies et aux autres acteurs internationaux que faire durer un problème depuis plus d'un demi-siècle fait douter de notre aptitude à arbitrer les différends entre les États; c'est pourquoi elle invite la communauté internationale à redoubler d'efforts pour faire que les deux pays engagent un dialogue constructif afin d'améliorer leurs relations dans tous les domaines.

En conclusion, désireuse de voir régler cette situation épineuse entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, la République de Guinée équatoriale renouvelle son appui ferme et inconditionnel à la résolution 68/8.

Guyana

[Original : anglais]
[7 mai 2014]

Le Gouvernement guyanien a toujours fait preuve d'un respect rigoureux pour les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment ceux figurant dans la résolution 68/8 de l'Assemblée générale.

Le Guyana n'a donc promulgué aucune loi ni adopté aucune politique ou pratique ayant des effets extraterritoriaux qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États.

Le Guyana s'est aussi toujours fermement opposé par principe à l'embargo économique, financier et commercial imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et demande derechef qu'il soit mis fin à cette politique. Le Guyana encourage le processus de dialogue entre les États-Unis d'Amérique et Cuba.

Le Gouvernement guyanien se conforme pleinement aux dispositions de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale, qu'il continue d'appuyer sans réserve.

Haïti

[Original : français]
[17 avril 2014]

La République d'Haïti s'est toujours abstenue d'adopter ou d'appliquer des lois et mesures du type visé dans le préambule de la résolution, comme l'y obligent la Charte des Nations Unies et le droit international.

Honduras

[Original : espagnol]
[8 mai 2014]

Respectueux des obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, le Gouvernement hondurien s'abstient de remettre en cause la liberté du commerce international en adoptant ou en appliquant des lois ou des mesures unilatérales d'ordre économique et commercial à l'encontre d'autres États.

Îles Salomon

[Original : anglais]
[9 mai 2014]

Les Îles Salomon trouvent navrant que des vestiges de la guerre froide persistent aujourd'hui encore. L'embargo économique, commercial et financier

imposé par les États-Unis d'Amérique au Gouvernement et au peuple cubains maintient les enfants et la population du pays dans une situation difficile. Les Îles Salomon réclament la levée inconditionnelle de l'embargo, conformément aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies.

Elles rendent hommage au Gouvernement et au peuple cubains pour le courage, la résistance et la générosité dont ils font preuve pour éduquer, loger et habiller les enfants de nombreux pays qui viennent étudier chez eux, malgré les difficultés auxquelles eux-mêmes doivent faire face.

Inde

[Original : anglais]
[29 mai 2014]

N'ayant adopté ou appliqué aucune loi du type visé dans le préambule de la résolution susmentionnée, l'Inde n'a rien à abroger ou annuler.

L'Inde s'est toujours opposée à toute mesure unilatérale prise par un pays et portant atteinte à la souveraineté d'un autre pays, y compris à la tentative d'étendre extraterritorialement l'application des lois d'un pays à d'autres nations souveraines.

L'Inde rappelle les documents finaux adoptés à ce sujet par la seizième Conférence au sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, tenue du 26 au 31 août 2012 à Téhéran, ainsi que d'autres décisions de haut niveau prises par le Mouvement des pays non alignés, et elle prie instamment la communauté internationale d'adopter toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits souverains de tous les pays.

Indonésie

[Original : anglais]
[19 mai 2014]

L'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique cause de graves difficultés économiques et sociales au peuple cubain et en particulier aux groupes vulnérables comme les enfants, les femmes et les personnes âgées.

Le maintien de cet embargo contre Cuba viole les principes d'égalité souveraine des États et de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, le droit international humanitaire, la Charte des Nations Unies et les normes et principes régissant les relations pacifiques entre États.

L'Indonésie demande instamment aux États qui appliquent des lois ou des mesures dont le caractère extraterritorial porte atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes de leurs citoyens ou d'autres personnes relevant de leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation, d'y renoncer. L'Indonésie continue d'appuyer la résolution 68/8 et demande de nouveau la levée immédiate de l'embargo.

Iran (République islamique d')

[Original : anglais]

[7 mai 2014]

C'est avec une grande déception que le Gouvernement de la République islamique d'Iran constate encore que Cuba reste l'objet de sanctions économiques, commerciales et financières, en dépit de l'adoption chaque année par l'Assemblée générale d'une résolution demandant la levée et l'élimination de l'embargo imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran est convaincu que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba est contraire aux principes du droit international régissant les relations entre États et contredit la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui invite à la promotion de la solidarité, de la coopération et des relations amicales entre les nations, et au règlement des différends et des problèmes qui surgissent entre les pays par des moyens pacifiques et par le dialogue, sur la base de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté des États Membres.

L'embargo continue de compromettre les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour éliminer la pauvreté et la faim et promouvoir la santé et l'éducation, moyens indispensables au développement économique et social, et continue d'avoir des effets néfastes sur les conditions de vie et les droits de l'homme du peuple cubain et d'entraver les efforts consentis par le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux du Millénaire pour le développement.

L'embargo, qui dure depuis des décennies, a gravement porté atteinte aux droits et intérêts légitimes de Cuba et d'autres États, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation, et il ne sert qu'à infliger des souffrances et épreuves terribles au peuple cubain, en particulier aux femmes et aux enfants; il doit donc être levé immédiatement, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans toutes les résolutions sur le sujet.

En outre, dans un contexte où la communauté internationale doit affronter des problèmes majeurs, notamment les conséquences de la crise financière et économique mondiale et des crises alimentaires, à savoir l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de la malnutrition, l'imposition de l'embargo semble plus injustifiable que jamais et doit susciter une opposition plus forte au niveau international. De plus, l'ampleur du soutien apporté aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis tant d'années témoigne bien de la ferme opposition de la communauté internationale aux mesures économiques coercitives unilatérales en général, et à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba en particulier. Cela dénote également la sympathie croissante que suscitent les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple cubains pour qu'il soit mis un terme à cet embargo illégal et inhumain.

La République islamique d'Iran rappelle également le document final du sommet du Mouvement des pays non alignés tenu à Téhéran du 26 au 31 août 2012, dans lequel les participants ont encore demandé au Gouvernement des États-Unis d'Amérique de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba qui, outre qu'il est unilatéral et contraire à la Charte des Nations Unies, au

droit international et au principe de bon voisinage, cause au peuple cubain des pertes matérielles et des préjudices économiques énormes. Les chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés ont une fois encore demandé instamment le strict respect des résolutions de l'Assemblée générale. En outre, ils ont exprimé leur profonde préoccupation devant l'amplification du caractère extraterritorial de l'embargo contre Cuba et se sont opposés au renforcement des mesures visant à l'intensifier adoptées par le Gouvernement des États-Unis ainsi qu'à toutes les autres mesures récemment infligées au peuple cubain par celui-ci. Ils ont réaffirmé que ces mesures constituaient un déni de la souveraineté de Cuba et une violation massive des droits de l'homme des Cubains.

Estimant que les sanctions sont contraires aux principes du droit international, de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État et de la coexistence pacifique entre les États, la République islamique d'Iran demeure opposée à l'imposition par les États-Unis d'Amérique de mesures économiques et commerciales unilatérales à d'autres pays, ainsi qu'à la remise en cause de la souveraineté d'autres États résultant de l'application extraterritoriale et des effets de lois nationales de ce type; à titre d'exemple on peut citer la récente initiative du Gouvernement des États-Unis visant à promouvoir le projet dit ZunZuneo de la United States Agency for International Development, dont l'objectif était de mettre en difficulté le Gouvernement cubain.

La République islamique d'Iran, qui a, elle aussi, subi des mesures économiques coercitives, partage la préoccupation du Gouvernement et du peuple cubains et insiste donc sur la nécessité urgente de mettre fin à de telles mesures et d'appliquer intégralement les dispositions de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale.

Jamaïque

[Original : anglais]
[2 juin 2014]

Le Gouvernement jamaïcain demeure opposé à l'application unilatérale à un État par un autre de mesures économiques et commerciales nuisibles à la liberté du commerce, des échanges et de la coopération économique.

Ainsi, et conformément aux obligations que lui imposent la Charte des Nations Unies et le droit international, le Gouvernement jamaïcain n'a pas adopté de lois ni de mesures susceptibles de porter atteinte à la souveraineté d'un État ou à ses intérêts nationaux légitimes.

Confirmant cette position, la Chambre des représentants a adopté en octobre 2013 une résolution demandant la levée de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, en notant qu'il remettait en cause la liberté du commerce dans la région et même dans l'hémisphère.

Le Gouvernement jamaïcain réaffirme donc son appui à la résolution 68/8 de l'Assemblée générale qui demande la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, et exhorte tous les États qui continuent d'appliquer des lois ou mesures de ce type à faire le nécessaire pour les abroger ou en annuler l'effet dès que possible.

Japon

[Original : anglais]
[22 mai 2014]

Le Gouvernement japonais n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type de celles qui sont visées au paragraphe 2 de la résolution 68/8.

Le Gouvernement japonais estime que la politique économique des États-Unis à l'égard de Cuba doit être considérée essentiellement comme une question bilatérale. Le Japon comprend toutefois l'inquiétude qu'inspirent le *Cuban Liberty and Democratic Solidarity Act* de 1996 (dit loi Helms-Burton) et le *Cuban Democracy Act* de 1992 dans la mesure où, si leur application cause un préjudice injustifié aux activités économiques d'entreprises ou de nationaux d'un État tiers, ces lois sont probablement contraires au droit international concernant l'application extraterritoriale de lois nationales.

Le Gouvernement japonais a suivi de près la situation découlant desdites lois et des circonstances connexes, et ses préoccupations demeurent entières. Ayant étudié la question avec le plus grand soin, le Japon a voté en faveur de la résolution 68/8.

Jordanie

[Original : anglais]
[30 juin 2014]

Le Royaume hachémite de Jordanie n'a appliqué aucune loi ou mesure du type de celles visées dans la résolution 68/8.

Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie a toujours voté en faveur de ladite résolution et réaffirme son attachement aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Kazakhstan

[Original : anglais]
[27 mai 2014]

La politique étrangère du Kazakhstan est fondée sur les principes du droit international et défend le droit des nations de choisir leur propre voie de développement.

Le Kazakhstan condamne fermement tout acte unilatéral portant atteinte à la souveraineté d'un autre État.

Le Kazakhstan a toujours rejeté les règlements nationaux qui compromettent, empêchent ou retardent le développement d'autres pays, notamment dans les domaines économique, commercial et financier.

Comme l'immense majorité des membres de la communauté internationale, le Kazakhstan préconise donc la levée du blocus imposé à Cuba et la cessation de tous les actes contraires aux principes du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Kenya

[Original : anglais]

[2 juin 2014]

Le Gouvernement kényan réaffirme son opposition aux mesures coercitives unilatérales qui sont en contradiction avec la Charte des Nations Unies et le droit international.

Le Kenya n'a jamais adopté ni appliqué unilatéralement de lois ou de mesures de toute nature dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'autres États.

Dans leur majorité, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres d'autres organisations ont demandé qu'il soit mis fin à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba. Le Kenya adhère aux principes consistant à maintenir des relations amicales entre les nations, y compris dans le domaine commercial, pour promouvoir la paix et la sécurité indispensables au progrès social et économique de tous les peuples.

Le Kenya continuera de s'opposer au blocus imposé à Cuba, qui a des répercussions néfastes sur les citoyens cubains et, conformément à la position de l'Union africaine, il demande la levée immédiate de l'embargo économique et commercial injustifiable imposé depuis longtemps à Cuba, grâce à laquelle ce pays pourra jouir de toutes les perspectives légitimes pour son développement durable.

Kirghizistan

[Original : russe]

[6 mai 2014]

Dans sa politique étrangère, la République kirghize suit fidèlement les principes fondamentaux du droit international, notamment les dispositions de la Charte des Nations Unies, et prône le respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Kiribati

[Original : anglais]

[23 avril 2014]

La résolution répond à des considérations morales et humanitaires qui, après son adoption, contribueront fortement à améliorer le bien-être et les conditions de vie du peuple cubain.

Koweït

[Original : anglais]
[14 avril 2014]

L'État du Koweït soutient l'application de la résolution susmentionnée et souligne la nécessité de respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'égalité souveraine de tous les États, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

En outre, l'État du Koweït a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale appelant à la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Lesotho

[Original : anglais]
[30 mai 2014]

Le Royaume du Lesotho se déclare profondément préoccupé par le maintien de l'embargo économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique en violation des principes du système commercial multilatéral, du droit international et de la Charte des Nations Unies en particulier, ainsi que des principes de l'égalité souveraine des États et de la non-intervention dans leurs affaires intérieures.

Le Royaume du Lesotho n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre le Royaume du Lesotho et la République de Cuba.

Le Lesotho réaffirme son attachement à la Charte des Nations Unies, au droit international et au multilatéralisme, et reste donc opposé à l'embargo économique et commercial imposé à Cuba.

Liban

[Original : anglais]
[2 juin 2014]

Conformément aux principes des Nations Unies et au droit international, le Gouvernement libanais applique sans réserve la résolution 68/8 de l'Assemblée générale concernant la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Libéria

[Original : anglais]
[2 juillet 2014]

Depuis plusieurs années, plus de deux tiers des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont voté à une majorité écrasante en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-

Unis. Cela montre que la communauté internationale est opposée à cette situation et qu'elle demande aux États-Unis de lever le blocus et de se conformer pleinement aux principes du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État Membre de l'Organisation.

Pour sa part, le Libéria s'est toujours déclaré préoccupé par la poursuite du blocus économique, commercial et financier imposé de manière unilatérale, celui-ci affectant les relations d'amitié ainsi que le bien-être économique de la nation et du peuple cubain, abrogeant l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies et sapant les principes et les normes qui régissent la coexistence pacifique des États.

Le Gouvernement libérien soutient donc sans réserve la levée du blocus unilatéral et commercial contre Cuba et continuera de collaborer avec d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour atteindre cet objectif.

Liechtenstein

[Original : anglais]
[10 avril 2014]

Le Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type de celles visées dans le préambule de la résolution 68/8. Le Gouvernement de la Principauté du Liechtenstein estime en outre que les lois dont l'application repose sur des mesures ou des règlements ayant des effets extraterritoriaux sont incompatibles avec les principes universellement reconnus du droit international.

Madagascar

[Original : français]
[24 avril 2014]

Madagascar n'a jamais promulgué ni appliqué de lois ou de mesures économiques, commerciales ou financières contre la République de Cuba et soutient les mesures visant à lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Malaisie

[Original : anglais]
[11 juin 2014]

Le Gouvernement malaisien a voté en faveur de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement malaisien s'oppose à toutes les formes de sanctions et d'embargos économiques, commerciaux et financiers unilatéraux qui enfreignent les normes du droit international et sont contraires aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux règles du système commercial multilatéral. Ce type de mesures économiques unilatérales fait obstacle non seulement au commerce

transfrontières libre et sans entraves mais aussi au développement social, comme pour les possibilités d'emploi et les conditions de vie de la population.

À cet égard, le Gouvernement malaisien appuie pleinement les efforts déployés par la communauté internationale en application de la résolution 68/8 et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale qui demandent la levée de l'embargo économique, commercial et financier unilatéral imposé à tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies.

Malawi

[Original : anglais]

[30 juin 2014]

Le Gouvernement de la République du Malawi n'impose aucune sanction ou embargo au Gouvernement cubain. Il continue d'entretenir d'excellentes relations bilatérales avec Cuba dans le cadre d'une Commission permanente mixte de coopération et d'instances multilatérales telles que le Mouvement des pays non alignés.

Le Gouvernement malawien tient à dénoncer une nouvelle fois la promulgation et l'application unilatérales de lois et réglementations répressives telles que la loi Helms-Burton de 1996, qui est contraire à la Charte des Nations Unies consacrant le libre exercice du commerce entre les nations. À cet égard, il se joint au reste de la communauté internationale pour demander la levée des sanctions imposées au Gouvernement cubain qui ne font que perpétuer la souffrance du peuple cubain.

Maldives

[Original : anglais]

[16 mai 2014]

Sauf mandat exprès de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité des Nations Unies ou d'une autre organisation internationale dont elle est membre, la République des Maldives n'impose de sanctions à aucun pays. Elle n'en a donc imposé aucune à Cuba ni promulgué de lois ou règlements contraires aux dispositions de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale, en faveur de laquelle elle a voté.

Mali

[Original : français]

[8 avril 2014]

Le Gouvernement de la République du Mali a toujours voté en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Le Gouvernement de la République du Mali, qui appuie pleinement la résolution 68/8, n'a ni promulgué de lois ni appliqué de mesures du type de celles visées dans le préambule de ladite résolution.

Comme par le passé, le Mali maintient sa position en faveur de la levée du blocus imposé à Cuba.

Maroc

[Original : français]

[16 avril 2014]

Le Royaume du Maroc réitère son engagement résolu en faveur des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des principes cardinaux du droit international.

Le Royaume du Maroc a, de tout temps, favorisé le développement de relations amicales entre les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Maurice

[Original : anglais]

[30 mai 2014]

Maurice n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures visant à imposer un embargo économique, commercial et financier unilatéral à Cuba.

Maurice entretient avec Cuba d'excellentes relations bilatérales. En ce qui concerne les relations commerciales, bien que les exportations vers Cuba aient été négligeables, les importations en provenant ont augmenté de 43 % de 2010 à 2013. En 2013, Maurice a acheté à Cuba pour 6,9 millions de roupies mauriciennes de marchandises.

Mauritanie

[Original : français]

[25 juin 2014]

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie exprime son désaccord et son opposition concernant tous les aspects de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

La République islamique de Mauritanie reste attachée aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies, et en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

Mexique

[Original : espagnol]
[30 mai 2014]

Le Mexique réaffirme sa position de principe traditionnelle : des sanctions politiques, économiques ou militaires de toute nature ne peuvent être imposées à un État qu'en application de décisions ou de recommandations du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le multilatéralisme reste le meilleur moyen de régler les différends entre les États et de garantir leur coexistence pacifique.

C'est pour cela que le Gouvernement mexicain a rappelé en de multiples occasions qu'il rejetait énergiquement l'application de lois ou de mesures unilatérales de blocus économique visant tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que le recours à des mesures coercitives qui ne bénéficient pas de l'appui légitime de la communauté internationale en vertu des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Dans le cadre du Traité de Montevideo de 1980, le Mexique et Cuba ont signé un accord de complémentarité économique (ACE-51), entré en vigueur en 2001 et pour une durée indéterminée, en vertu duquel le Mexique accorde à Cuba des préférences pour 476 postes tarifaires et en reçoit de Cuba pour 152.

Le 1^{er} novembre 2013, dans le cadre du renforcement des relations bilatérales, les deux pays ont signé des protocoles visant à élargir et à renforcer l'accord ACE-51, auquel ont été rajoutés 3 625 postes tarifaires, tandis que 214 autres ont été assortis de préférences accrues.

Les principaux produits visés par les négociations sont les suivants : produits agro-industriels, viande de volaille, produits laitiers, charcuterie, produits chimiques, rhum, tabac, médicaments et instruments et appareils médicaux, entre autres.

Cuba est l'un des principaux partenaires commerciaux du Mexique dans les Caraïbes. En 2013, leurs échanges bilatéraux ont atteint 386 millions de dollars. Depuis 1999, année qui a précédé la signature de l'accord ACE-51, le commerce entre les deux pays a progressé de 67 %.

Le 30 mai 2001, le Mexique et Cuba ont signé un accord sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements, qui a été adopté à l'unanimité par le Sénat de la République le 11 décembre de la même année et est entré en vigueur le 3 mai 2012.

Monaco

[Original : français]
[14 juillet 2014]

Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies et aux principes généraux du droit international, la Principauté de Monaco n'a ni adopté ni appliqué de loi ou mesure du type de celles visées par la résolution 68/8 adoptée par l'Assemblée générale.

Mongolie

[Original : anglais]
[22 avril 2014]

Le Gouvernement mongol n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type de celles visées dans le préambule de la résolution 68/8. La Mongolie n'a cessé de soutenir la résolution précitée.

Monténégro

[Original : anglais]
[25 avril 2014]

Le Gouvernement monténégrin réaffirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type de celles visées dans la résolution 68/8. Le Gouvernement monténégrin est disposé à continuer de renforcer sa coopération avec Cuba au niveau tant bilatéral que multilatéral.

Mozambique

[Original : anglais]
[11 avril 2014]

La République du Mozambique n'a jamais adopté ni appliqué de lois ou de règlements du type de ceux visés dans la résolution 68/8, ni contribué à leur application. La République du Mozambique réitère donc son appui inconditionnel aux dispositions de cette résolution, en faveur de laquelle elle a voté, et exhorte l'Organisation des Nations Unies à veiller à ce que tous les États Membres la prennent en considération.

Myanmar

[Original : anglais]
[19 mai 2014]

Le Gouvernement du Myanmar s'est toujours opposé aux mesures coercitives unilatérales visant un État Membre en violation de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international.

Ayant lui-même fait l'objet de sanctions unilatérales semblables ces dernières décennies, le Myanmar comprend bien l'étendue des épreuves et des souffrances causées par ces sanctions, qui lèsent des tiers, et en particulier des groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants. De ce fait, solidaires de Cuba, nous estimons que l'embargo a infligé à ce pays et à son peuple des souffrances et des épreuves indues et l'a empêché de développer tout son potentiel économique.

Dès lors, le Myanmar se joint aux autres États Membres pour demander la suppression des mesures imposées depuis des décennies au Gouvernement et au peuple cubains dans le cadre de l'embargo commercial et financier.

Défenseur des principes de la Charte des Nations Unies, le Myanmar reconnaît l'égalité souveraine des États et appuie donc la résolution 68/8 de l'Assemblée générale pour la levée immédiate de l'embargo imposé à Cuba.

Namibie

[Original : anglais]

[27 mai 2014]

La Namibie appuie fermement la résolution 68/8 de l'Assemblée générale et, conformément aux obligations prévues par la Charte des Nations Unies, appelle à la levée immédiate et sans conditions de l'embargo imposé à la République de Cuba. Chaque année, à l'Assemblée générale, la Namibie s'est prononcée en faveur de la levée de l'embargo imposé au peuple cubain, et elle continuera de le faire. Elle n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures à l'appui d'un tel embargo.

Le Gouvernement de la République de Namibie adhère au principe de la coexistence pacifique des nations, respecte l'égalité souveraine des États et défend les échanges libres et équitables entre les nations. Depuis son accession à l'indépendance, la Namibie a pris des mesures en vue de renforcer ses relations commerciales avec Cuba. De son côté, Cuba continue de faire bénéficier la Namibie de ses compétences dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'aquaculture et de l'éducation.

Depuis le début de 2014, plusieurs visites de haut niveau ont permis de consolider encore les excellentes relations entre la Namibie et Cuba :

- En mars 2014, le Premier Ministre namibien, M. Hage Geingob, s'est rendu en visite officielle à Cuba où il a souligné l'importance historique de la coopération entre les deux pays et la nécessité de renforcer encore la coopération économique;
- Le Ministre namibien de l'éducation, M. David Namwandi, a participé au Congrès international de l'enseignement supérieur « Universidad 2014 » et eu de nombreux entretiens avec son homologue cubain et d'autres personnalités;
- En mai 2014, M. Miguel Díaz Canuel Bermúdez, Premier Vice-Président du Conseil d'État et du Conseil des ministres de Cuba, s'est rendu en visite officielle en Namibie.

Nauru

[Original : anglais]

[2 juin 2014]

Le Gouvernement de Nauru réaffirme son opposition aux mesures coercitives unilatérales, qui sont en contradiction avec la Charte des Nations Unies et le droit international. Nauru n'a en outre ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures qui interdiraient les relations économiques, commerciales ou financières entre la République de Nauru et la République de Cuba.

Le Gouvernement de Nauru réaffirme son attachement aux dispositions de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale en date du 29 octobre 2013.

Népal

[Original : anglais]
[16 mai 2014]

Le Gouvernement népalais adhère fermement aux dispositions de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures contraires à cette résolution.

Nicaragua

[Original : espagnol]
[15 mai 2014]

Le Nicaragua réaffirme son ferme attachement aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et de liberté de la navigation et du commerce internationaux, qui sont consacrés dans divers instruments internationaux, ainsi qu'aux autres principes essentiels à la paix et à la coexistence internationale. Nous réaffirmons aussi le droit qu'a tout État de choisir son propre système social, politique et économique sans ingérence extérieure.

Le Nicaragua exprime une fois encore sa solidarité inconditionnelle avec le Gouvernement et le peuple cubains et déclare qu'il n'a adopté et n'adoptera aucune loi ayant pour effet de restreindre les droits économiques, commerciaux et financiers du peuple frère de Cuba et de son gouvernement et qu'il n'a pas appliqué et n'appliquera pas de mesures susceptibles de limiter les échanges avec Cuba, qu'ils soient de nature commerciale ou autre.

Depuis l'adoption de la résolution susmentionnée, le Gouvernement nicaraguayen a continué d'approfondir ses relations politiques, économiques, commerciales, de complémentarité, de solidarité et de coopération au service du développement avec le peuple et le Gouvernement cubains, et entend les approfondir encore davantage, tant sur le plan bilatéral qu'au moyen des divers mécanismes d'intégration et de coopération mis en place dans notre région d'Amérique latine et des Caraïbes, en particulier dans le cadre de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique-Traité commercial entre les peuples et de PetroCaribe, ainsi que de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

En avril 2014, le Parlement nicaraguayen a adopté, par une écrasante majorité, un accord visant à renforcer encore davantage les relations commerciales entre Cuba et le Nicaragua. Cet accord nous permettra d'élargir les préférences tarifaires, les régimes d'imposition internes, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la coopération commerciale et les liens d'ordre touristique, au profit des peuples frères de la République de Cuba et du Nicaragua et de leurs gouvernements.

Le Nicaragua réaffirme qu'il rejette et condamne avec la plus grande fermeté le maintien et le renforcement du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, tout comme l'ensemble des mesures coercitives extraterritoriales imposées par les États-Unis d'Amérique, mesures qui non seulement ne contribuent pas à instaurer le climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains, mais constituent également le plus

grand obstacle au développement de ce pays frère et aux efforts qu'il déploie pour préserver ses principaux acquis socioéconomiques.

Malgré ce cruel blocus et les conséquences qui en découlent, nos frères cubains adoptent une attitude solidaire et internationaliste à l'égard de la communauté internationale, détachant toujours plus de médecins et d'éducateurs, renforçant la coopération et les liens de solidarité et développant le commerce équitable afin de contribuer véritablement au développement de tous les peuples du monde.

L'appui inconditionnel apporté par le peuple et le Gouvernement cubains au peuple du Nicaragua n'a cessé de croître dans tous les domaines.

Le Gouvernement nicaraguayen appelle encore le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à appliquer les 21 résolutions qui, adoptées par l'Assemblée générale, traduisent la volonté de l'immense majorité de la communauté internationale qui exige qu'il soit mis fin au blocus économique, commercial et financier contre le peuple héroïque et le Gouvernement de la République sœur de Cuba.

Niger

[Original : français]
[26 mai 2014]

Le Gouvernement de la République du Niger, profondément attaché au respect des principes de l'égalité souveraine des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures, de la liberté du commerce et de la navigation entre les nations consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, n'a pris aucune mesure qui contrevienne aux dispositions de la résolution.

Au contraire, la République du Niger et la République de Cuba entretiennent de bonnes relations de coopération depuis la signature de l'Accord général de coopération entre les deux pays en 1994. Depuis lors, le champ et les activités de cette coopération se sont développés et élargis. Les deux pays tiennent régulièrement des consultations bilatérales, ce qui témoigne de la volonté politique de leurs hauts dirigeants de raffermir les liens de coopération et de solidarité entre eux, pour le bonheur de leurs peuples.

Du reste, le Gouvernement du Niger estime que chaque pays, chaque peuple, a le droit légitime de définir librement son modèle de développement avec les mêmes chances et possibilités de succès, conformément aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies.

Pour toutes ces raisons, la République du Niger reste solidaire avec la République sœur de Cuba dans le combat qu'elle mène pour la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique.

Nigéria

[Original : anglais]
[13 mai 2014]

Le Gouvernement fédéral du Nigéria entretient des relations amicales avec tous les États et n'est pas favorable à l'adoption de mesures unilatérales pour régler les différends politiques. Il réaffirme donc son appui à la levée de l'embargo contre Cuba.

Norvège

[Original : anglais]
[2 juin 2014]

Le Gouvernement norvégien réaffirme son soutien à la résolution 68/8.

La Norvège n'a adopté ou appliqué aucune des lois et mesures du type visé dans ladite résolution. Elle n'applique contre Cuba aucune législation commerciale ou économique qui limiterait ou découragerait le commerce avec ce pays ou les investissements à Cuba ou en provenant.

La Norvège s'oppose à l'application extraterritoriale de mesures unilatérales contre un pays tiers.

Nouvelle-Zélande

[Original : anglais]
[30 mai 2014]

Le Gouvernement néo-zélandais réaffirme son appui à la résolution 68/8 de l'Assemblée générale. Il s'est prononcé en faveur de toutes les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée de l'embargo contre Cuba. La Nouvelle-Zélande n'a adopté aucune loi ni mesure commerciale ou économique visant à limiter ou à décourager le commerce avec Cuba ou l'investissement à Cuba ou en provenant.

Oman

[Original : anglais]
[22 mai 2014]

Conformément aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international qui proclament la liberté du commerce et de la navigation, le Gouvernement omanais n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 68/8. Il réaffirme la nécessité de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Ouganda

[Original : anglais]
[27 juin 2014]

L'Ouganda entretient des relations commerciales normales avec Cuba et n'applique pas le blocus.

Pakistan

[Original : anglais]
[21 avril 2014]

Le Pakistan se conforme en tout à la résolution 68/8.

Panama

[Original : espagnol]
[2 juin 2014]

Le Panama réaffirme son attachement au libre-échange et à l'application du principe de transparence dans le commerce international et condamne donc fermement les mesures coercitives à caractère unilatéral et à effet extraterritorial, qui sont contraires au droit international et aux règles communément acceptées en matière de liberté du commerce et prévues par tous les mécanismes multilatéraux ayant trait au commerce et à l'intégration.

Pour le Panama, il n'est envisageable d'imposer des sanctions économiques, commerciales et financières à un État que si elles émanent d'une résolution du Conseil de sécurité et concernent des actions visées au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

C'est pourquoi le Panama a toujours condamné le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et apporté son soutien à Cuba, pays frère d'Amérique latine, aussi bien dans les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies que dans les instances régionales et internationales.

Le Panama appuiera indéfectiblement toutes les initiatives visant à mettre fin au blocus contre Cuba, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Il estime donc qu'il faut, en s'appuyant sur les principes susmentionnés, poursuivre le dialogue et les consultations afin de régler le problème au mieux pour le peuple cubain.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

[Original : anglais]
[20 juin 2014]

Le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée réaffirme son appui à la résolution 68/8 de l'Assemblée générale, qui préconise la levée du blocus économique contre Cuba, que la Papouasie-Nouvelle-Guinée a toujours approuvée.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'applique actuellement aucune mesure restrictive, législative ou autre, contre Cuba. Au contraire, elle encourage le développement de relations constructives et amicales entre les deux pays conformément à l'esprit et à la lettre de la Charte des Nations Unies et au droit international. Elle réaffirme donc une nouvelle fois son opposition à l'application extraterritoriale de lois ou de règlements qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États Membres.

Paraguay

[Original : espagnol]
[19 juin 2014]

En accord avec les principes consacrés dans sa Constitution nationale et dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'avec les principes généraux du droit international, le Gouvernement de la République du Paraguay considère que l'application extraterritoriale de lois nationales porte atteinte à la souveraineté des autres États, à l'égalité juridique entre les États et au principe de non-intervention et qu'elle nuit à la liberté du commerce international et de la navigation internationale.

N'ayant appliqué aucune des mesures ou des lois du type visé par la résolution 68/8, le Paraguay respecte pleinement ses dispositions.

Pérou

[Original : espagnol]
[23 avril 2014]

Le Pérou adhère toujours pleinement aux principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, et en particulier aux principes d'égalité souveraine de tous les États, de non-intervention, de non-ingérence dans les affaires intérieures et de liberté du commerce international et de la navigation internationale.

Le Pérou considère que l'application extraterritoriale de lois nationales, notamment par le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, constitue un acte unilatéral contraire à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes fondamentaux qui régissent le commerce dans le cadre des accords multilatéraux.

Depuis qu'il a voté en faveur de la résolution 47/19 présentée par Cuba pour adoption par l'Assemblée générale en 1992, le Gouvernement péruvien a systématiquement voté en faveur des résolutions successives sur cette question.

Cela étant, le Pérou n'a pas adopté ni appliqué de loi ou de mesure susceptible de porter atteinte à la souveraineté de Cuba ou à la liberté du commerce ou de la navigation de cet État.

Le Pérou considère que ces mesures coercitives nuisent à la croissance économique de Cuba et retardent son développement social et humain. À cet égard, le Gouvernement péruvien exprime sa profonde préoccupation concernant les incidences du blocus sur la qualité de vie et le bien-être des habitants de Cuba, en particulier dans les domaines de l'alimentation, de la santé et des autres services sociaux essentiels, car ils ne peuvent obtenir de prêts personnels ni se procurer les aliments, médicaments, technologies et autres biens matériels indispensables au développement de l'île.

En s'opposant systématiquement au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, le Pérou, continue à promouvoir le commerce et les échanges économiques avec ce pays. Leur commerce bilatéral s'est en effet considérablement développé ces dernières années, tout comme les liaisons aériennes entre Lima et La Havane, ce qui laisse présager non seulement un afflux considérable de touristes à Cuba ou en provenant, mais aussi la possibilité de renforcer davantage les relations commerciales bilatérales.

Pour conclure, le Pérou considère que le blocus économique, commercial et financier contre Cuba est incompatible avec la dynamique de la politique régionale, marquée récemment par le retour de Cuba dans les instances de dialogue et de coopération des Amériques, comme en témoigne notamment le fait que Cuba a exercé jusqu'à janvier 2014 la présidence *pro tempore* de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC).

Philippines

[Original : anglais]
[3 juillet 2014]

Les Philippines entretiennent de bonnes relations avec Cuba grâce à l'application de programmes de coopération dans les domaines suivants : commerce, sciences et technologies, culture, sport et éducation.

Les Philippines n'ont édicté aucune loi ni mesure visant à interdire ou à limiter les relations financières et commerciales avec Cuba.

Qatar

[Original : arabe]
[12 mai 2014]

Le Qatar soutient toujours pleinement les dispositions de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale. L'État du Qatar applique activement les règles et principes du droit international dans sa politique étrangère et respecte pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Le Qatar n'a donc ni promulgué ni appliqué de lois ou de mesures contraires aux dispositions de la résolution.

République arabe syrienne

[Original : arabe]
[11 avril 2014]

La République arabe syrienne affirme que les mesures de coercition unilatérales, sous toutes leurs formes, sont illégales et constituent une violation de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elles sont également en contradiction flagrante avec les normes et principes qui régissent les relations entre États, en particulier les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et avec la nécessité d'instaurer des relations amicales entre les États et de promouvoir la stabilité et le bien-être de leurs peuples.

La République arabe syrienne est, par principe, opposée au fait que des États ou des entités régionales ou sous-régionales imposent des mesures unilatérales, d'ordre économique, commercial ou financier, pour exercer une pression politique ou économique sur des États en développement, ou les forcer à prendre certaines mesures ou à modifier leurs politiques. Les mesures unilatérales constituent une punition collective pour l'ensemble de la population et affaiblissent le système des Nations Unies. En outre, elles entravent le commerce international et l'exercice intégral des droits garantis par les instruments relatifs aux droits de l'homme.

La République arabe syrienne note que les mesures unilatérales visant à interrompre l'aide au développement dont bénéficient certains pays en développement, à rompre les relations économiques avec ces États et à leur imposer un embargo économique, commercial et financier, à interdire les échanges financiers et les opérations bancaires avec eux et à empêcher certains États en développement de recevoir ou d'effectuer des investissements, sans compter les différentes formes de pression et de provocation que subissent d'autres gouvernements afin de les forcer à adopter de telles mesures unilatérales, réduisent les chances des peuples des États touchés d'atteindre un développement durable.

En outre, ces mesures attisent l'hostilité à l'égard de l'Occident. La plupart d'entre elles ont été ou continuent d'être imposées par des États occidentaux, essentiellement les États-Unis d'Amérique et certains États européens, afin d'affaiblir les gouvernements des États Membres des Nations Unies et de leur imposer leur volonté, au mépris des souhaits des peuples des États concernés et des intérêts nationaux et régionaux de ces pays. Elles ont pour effet d'exacerber les tensions entre les États et de menacer la paix et la sécurité internationales.

La République arabe syrienne affirme également que l'embargo que les États-Unis d'Amérique imposent à Cuba depuis plus de cinq décennies est illégal et contraire aux normes édictées par la communauté internationale pour régir les rapports entre États.

L'embargo fait subir à Cuba différents types de préjudices économiques, sociaux et politiques. Il a accru les souffrances du peuple cubain et sapé ses efforts acharnés pour parvenir à la prospérité et au bien-être. Il a mis les États-Unis d'Amérique dans une position totalement injustifiable d'un point de vue moral et juridique, et qui est en porte-à-faux avec la position politique de la grande majorité des États Membres des Nations Unies.

La République arabe syrienne réitère l'appel lancé lors du seizième sommet du Mouvement des pays non alignés, tenu du 26 au 31 août 2012 à Téhéran, en faveur de la levée de l'embargo imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Elle rappelle que, lors du deuxième Sommet du Sud en 2005, le Groupe des 77 et la Chine ont dénoncé les mesures de coercition unilatérales et invité les États-Unis d'Amérique à mettre un terme à cet embargo.

Fidèle à sa position de principe concernant les mesures unilatérales décidées par les États-Unis d'Amérique et le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par ce pays, et s'appuyant sur le droit des peuples à recourir à tous les moyens légitimes pour promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, tels qu'énoncés dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration universelle des droits de l'homme, la République arabe syrienne a voté en faveur de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale, qui souligne la nécessité de respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine des États, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et la liberté de navigation et de commerce internationaux. Dans cette même résolution, l'Assemblée a de nouveau invité les États à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer des lois ou mesures du type de celles visant Cuba et demandé la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de cinq décennies.

L'Assemblée générale est instamment invitée à prendre, conformément à son mandat et à ses résolutions pertinentes, les mesures nécessaires pour mettre fin aux pratiques hostiles, aux politiques d'embargo et aux mesures économiques unilatérales contraires au droit international qui ont été adoptées par certains États à l'encontre de leurs voisins géographiques immédiats et d'autres États plus lointains.

La République arabe syrienne demande l'intensification des efforts internationaux visant à mettre en lumière les effets des mesures de coercition extrêmes et à faire cesser ce phénomène, qui est lié à la tentative de l'Occident de contrôler les pays du Sud et leurs ressources.

La République arabe syrienne demande que l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique cesse sous toutes ses formes et qu'il soit mis un terme aux mesures unilatérales imposées par les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et d'autres États occidentaux à un certain nombre de pays, notamment la Syrie.

La République arabe syrienne espère que la communauté internationale fera entendre sa voix par l'entremise de l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres institutions et organisations internationales, et que les États-Unis d'Amérique et toutes leurs institutions respecteront pleinement cette voix.

République centrafricaine

[Original : français]
[24 avril 2014]

Fidèle à ses engagements et respectueuse du droit international, la République centrafricaine, en conformité avec ses textes fondamentaux qui disposent qu'elle a le souci d'entretenir des relations de bon voisinage avec les autres États, pense que la coexistence pacifique reste le fondement des relations internationales sur lequel reposent les autres échanges.

Forte de ce constat, elle estime que l'embargo imposé à Cuba depuis plus de 50 ans est contraire aux règles du droit international et du droit humanitaire international. Cet embargo doit être levé afin de permettre la libre circulation des personnes et des biens dans la sous-région.

En conséquence, le Gouvernement centrafricain soutiendra toujours la lutte du peuple cubain frère jusqu'à la levée de l'ensemble de ces interdictions.

République de Corée

[Original : anglais]
[29 mai 2014]

La République de Corée n'applique aucune des lois et mesures administratives visées par la résolution 68/8 de l'Assemblée générale.

République démocratique du Congo

[Original : français]
[22 mai 2014]

La République démocratique du Congo réitère sa position de rejet de toute résolution en faveur du blocus.

En effet, le blocus imposé depuis plus d'un demi-siècle, obstacle au développement socioéconomique et ayant des conséquences graves sur le peuple cubain, est contraire aux principes de la Charte et au droit international, y compris le droit international humanitaire.

De plus, la République démocratique du Congo se joint à la volonté exprimée par la communauté internationale à travers l'adoption de la résolution 68/8 par 188 États Membres, et appuie ainsi toute nouvelle résolution visant la rupture dudit blocus.

République démocratique populaire lao

[Original : anglais]
[16 mai 2014]

Il est regrettable que l'embargo imposé depuis des années à Cuba, pays indépendant et souverain, par les États-Unis d'Amérique soit toujours en vigueur. Non seulement cet embargo, qui a des incidences extraterritoriales, entrave les progrès du développement socioéconomique de Cuba et cause à son peuple des souffrances indicibles, mais aussi il viole les principes du droit international et de l'égalité souveraine des États, ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation internationaux. Pour sa part, la République démocratique populaire lao, qui souscrit et se conforme à tous les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, n'a pas adopté ni appliqué de loi ou de mesure du type de celles visées aux paragraphes 2, 3 et 4 de la résolution 68/8.

République de Moldova

[Original : anglais]
[5 mai 2014]

La République de Moldova respecte pleinement les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international et n'a jamais adopté ni appliqué des lois et des mesures du type visé par la résolution 68/8.

République dominicaine

[Original : espagnol]
[28 mai 2014]

La République dominicaine a répété en divers forums internationaux et régionaux qu'elle mène ses relations internationales selon les normes et principes de l'autodétermination des peuples et de la souveraineté des États, consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international public; elle n'adopte, ne promeut ni n'applique donc aucune disposition qui suppose l'intervention dans les affaires intérieures des États.

République populaire démocratique de Corée

[Original : anglais]
[16 avril 2014]

La position constante du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée est de s'opposer à tout type de sanctions, y compris les embargos économiques, commerciaux et financiers visant des États souverains.

L'embargo unilatéral et extraterritorial imposé à Cuba par les États-Unis constitue une atteinte évidente à la souveraineté cubaine et viole manifestement la Charte des Nations Unies et les lois internationales, nuit à la liberté du commerce et de la navigation et aux normes les plus fondamentales de la coexistence et du respect entre États souverains et représente une violation des droits de l'homme qui dénie le droit du peuple à la vie et au développement et mérite ainsi la ferme condamnation des Nations Unies et de la communauté internationale.

La politique de blocus des États-Unis contre Cuba, qui persiste depuis plus d'un demi-siècle, a causé à Cuba de lourdes pertes qui s'élèvent à 1 126 milliards de dollars des États-Unis dans les domaines économique et social et a lésé des pays tiers qui ont des relations économiques et commerciales normales avec Cuba, ce qui en fait le principal obstacle au développement socioéconomique du pays et aux moyens d'existence de ses habitants. Cela étant, la politique criminelle, inhumaine et anachronique de blocus des États-Unis visant Cuba devrait être abolie sans retard conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et aux prescriptions de la communauté internationale.

La levée de l'embargo économique, commercial et financier unilatéral des États-Unis contre Cuba est unanimement exigée par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, dont Cuba, qui aspire au développement durable dans un environnement pacifique.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée appuie à fond les efforts du Gouvernement et du peuple cubains pour la levée de l'embargo américain et il continuera d'élargir et de développer ses relations économiques et commerciales avec Cuba.

La République populaire démocratique de Corée réitère au Gouvernement et au peuple cubains son appui et sa solidarité dans leurs efforts visant à protéger leur dignité et leur souveraineté nationales contre le blocus unilatéral des États-Unis.

République-Unie de Tanzanie

[Original : anglais]

[14 avril 2014]

La République-Unie de Tanzanie exprime une nouvelle fois sa solidarité et son soutien au Gouvernement et au peuple cubains et demande la levée immédiate de l'embargo économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique. Cet embargo continue de peser sur l'économie et le développement de Cuba et a un effet négatif sur la vie quotidienne des Cubains.

La levée de l'embargo, que l'Assemblée générale a exigée dans de nombreuses résolutions, notamment sa résolution 68/8, ouvrirait de plus vastes perspectives au peuple cubain qui, malgré les interminables restrictions dont il fait l'objet, n'a cessé de fournir un appui et une assistance précieux à de nombreux pays, dont la République-Unie de Tanzanie, dans de nombreux domaines comme la santé, l'agriculture et l'enseignement. La République-Unie de Tanzanie salue les mesures prises par l'actuel Gouvernement des États-Unis et l'encourage à poursuivre dans cette voie pour mettre fin à l'embargo.

Rwanda

[Original : anglais]

[20 juin 2014]

Guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies et par le droit international, le Gouvernement de la République du Rwanda applique intégralement la résolution 68/8 de l'Assemblée générale, réaffirme son appui pour cette résolution, et n'a ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans son préambule. Le Gouvernement rwandais souligne qu'il n'existe aucun obstacle légal ou réglementaire à la liberté du transit ou du commerce entre le Rwanda et Cuba.

Sainte-Lucie

[Original : anglais]

[20 mai 2014]

Le Gouvernement de Sainte-Lucie fait part de son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et en particulier aux principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et de coexistence pacifique des nations.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie réaffirme que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales contreviennent aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Ainsi, Sainte-Lucie n'a donc pas adopté de loi, d'ordonnance, ni de mesure qui porterait atteinte à l'exercice par un État Membre de sa souveraineté au service de ses intérêts légitimes ou ferait obstacle à la liberté du commerce, des échanges et de la coopération économique.

Le Gouvernement de Sainte-Lucie a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Saint-Kitts-et-Nevis

[Original : anglais]
[21 mai 2014]

Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis est très attaché aux principes de la Charte des Nations Unies et aux autres dispositions du droit international qui régissent les relations entre les États et les instances internationales. Par conséquent, il n'adopte aucune loi ni n'applique aucune mesure restreignant la liberté du commerce international ou ayant des effets extraterritoriaux qui empiètent sur la souveraineté d'autres États, ce qu'il jugerait contraire aux principes de la Charte.

Saint-Kitts-et-Nevis applique rigoureusement les principes de la Charte des Nations Unies et respecte ses obligations de droit international. Il estime que tous les États sont égaux et doivent toujours être traités équitablement. C'est dans cet esprit que Saint-Kitts-et-Nevis continue d'exhorter les États-Unis d'Amérique à abolir l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba. Le Gouvernement de Saint-Kitts-et-Nevis s'inquiète de ce que, malgré les appels insistants et répétés formulés dans diverses déclarations et résolutions, l'embargo subsiste.

Vu ses liens de coopération et ses relations cordiales avec Cuba, Saint-Kitts-et-Nevis se joint à la communauté internationale pour appuyer la résolution de l'Assemblée générale exhortant les États-Unis d'Amérique à mettre fin à l'embargo. Il réaffirme son soutien à la levée de cet embargo, qu'il juge contraire aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et cause de lourdes conséquences humanitaires pour le peuple cubain.

Saint-Marin

[Original : anglais]
[29 mai 2014]

La République de Saint-Marin s'est toujours opposée à l'imposition d'un embargo, quel qu'il soit, et elle désapprouve donc l'embargo unilatéral imposé à Cuba comme moyen de pression ainsi que les graves répercussions qu'il a sur les populations.

Saint-Siège

[Original : anglais]
[23 avril 2014]

Le Saint-Siège n'a jamais élaboré ni appliqué de lois ou mesures économiques, commerciales ou financières à l'encontre de Cuba.

Saint-Vincent-et-les Grenadines

[Original : anglais]
[27 mai 2014]

Bien que la communauté internationale ait demandé sa levée, l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par le Gouvernement des États-Unis dure depuis plus d'un demi-siècle. Saint-Vincent-et-les Grenadines a toujours voté sans réserves en faveur des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la nécessité de mettre un terme à cet embargo que nous estimons dépassé, injuste, illégal et uniquement destiné à faire souffrir le peuple cubain.

Elle entretient des relations très amicales avec Cuba et restera solidaire du Gouvernement et du peuple cubains dans le cadre de divers partenariats de coopération constructifs et mutuellement bénéfiques.

Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines s'oppose toujours fermement à l'application extraterritoriale d'une législation nationale qui fait fi de la souveraineté des États. Il considère que de telles mesures sont contraires à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux principes de l'égalité souveraine, de la coexistence pacifique et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

Samoa

[Original : anglais]
[9 mai 2014]

Le Gouvernement de l'État indépendant du Samoa réaffirme son attachement inébranlable aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier ceux d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et de liberté de la navigation et du commerce internationaux, qui sont également des principes fondamentaux du droit international. Il n'a jamais cessé d'appuyer les résolutions de l'Assemblée générale demandant la levée de l'embargo commercial imposé à Cuba et n'a ni adopté, ni appliqué aucune loi ou mesure du type visé dans la résolution 68/8 de l'Assemblée générale.

Sao Tomé-et-Principe

[Original : anglais]
[30 mai 2014]

Le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe affirme son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au multilatéralisme dans les relations internationales, au principe fondamental de la liberté du commerce et à d'autres instruments juridiques internationaux.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe condamne toute décision unilatérale qui vise à restreindre les activités économiques, commerciales et financières, entravant ainsi le développement social et humain d'un État. L'embargo a des conséquences directes sur le peuple cubain, en particulier sur les segments les plus vulnérables de la société, et fait obstacle à la croissance économique de Cuba.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, qui entretient d'excellentes relations de coopération et d'amitié avec Cuba, a toujours voté en faveur de la résolution contre l'embargo et renouvelle une fois de plus son soutien à la résolution 68/8.

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe se félicite de la décision prise par les États-Unis d'Amérique en 2012 et encourage ce pays ainsi que Cuba à rechercher des solutions pour améliorer leurs relations bilatérales, dans un esprit pacifique et de bon voisinage, afin de renforcer la paix et la coopération.

Sénégal

[Original : français]
[7 juillet 2014]

Le Sénégal reste attaché aux principes et buts de l'Organisation des Nations Unies. Comme à l'accoutumée, il respecte les dispositions de la résolution 68/8.

Serbie

[Original : anglais]
[6 juin 2014]

La République de Serbie, guidée par les objectifs et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et réaffirmant son attachement aux règles et principes du droit international, applique pleinement la résolution 68/8 et n'a jamais adopté ni appliqué de lois, mesures ou actes du type visé dans le préambule de ladite résolution.

La République de Serbie a toujours appuyé cette résolution à l'Assemblée générale et voté en sa faveur.

La République de Serbie demande la levée de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba, comme le souhaite l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Seychelles

[Original : anglais]

[19 mai 2014]

Le Gouvernement de la République des Seychelles souscrit une nouvelle fois sans réserve aux dispositions de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement des Seychelles est opposé aux lois et règlements qui produisent des effets extraterritoriaux et à toute forme de mesure économique contraignante; il engage donc les États à s'abstenir de promulguer de telles lois et de prendre de telles mesures, qui portent atteinte à la souveraineté d'autres États, aux intérêts légitimes d'entités placées sous leur juridiction et à la liberté du commerce et de la navigation.

Les Seychelles défendent les principes de la Charte des Nations Unies; elles mènent à ce titre une politique pleinement conforme au droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte et respectueuse de l'égalité souveraine des États et du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États.

L'embargo ne contrevient pas seulement aux normes fondamentales du droit international en général et du libre-échange en particulier; il est également contraire à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration du Millénaire.

Cet embargo dont fait l'objet l'économie cubaine continue de susciter une vive inquiétude au sein de la communauté mondiale, compte tenu en particulier de ses répercussions sur les conditions de vie de la population cubaine, notamment en ce qui concerne la santé et l'alimentation. Les Seychelles sont profondément préoccupées par le fait qu'il porte gravement atteinte, de manière injustifiable, au bien-être du peuple cubain.

Le blocus continue de causer des dommages irréparables au développement économique, social et culturel du pays, en privant sa population des bénéfices qu'elle serait en droit de tirer du libre-échange. Plongée dans de grandes difficultés économiques et sociales en raison de l'embargo, la République de Cuba a toujours témoigné son amitié et sa solidarité à d'autres pays en développement dans le monde entier, et continue de le faire.

Nation insulaire, les Seychelles ont également conscience du rôle crucial du commerce dans le développement des îles, dans la mesure où les sociétés qui y sont établies sont en général largement tributaires des importations et plus sensibles aux chocs exogènes.

Les événements récents révèlent qu'il importe d'invoquer notre autorité morale collective pour appeler à nouveau toutes les nations à faire preuve d'esprit de coopération et de multilatéralisme et à tenir compte de leur interdépendance et de la diversité de leurs patrimoines culturels, ainsi que de leurs fondements idéologiques respectifs, dans toutes leurs relations internationales sans exception. Le peuple cubain a souffert pendant plus de cinq décennies dans sa quête de la liberté. Il mérite de bénéficier de son travail acharné et de son engagement en faveur de la justice sociale. Les Seychelles appellent une nouvelle fois la communauté internationale à apporter son soutien à cette cause.

Sierra Leone

[Original : anglais]
[23 juin 2014]

Le Gouvernement de la Sierra Leone recommande une fois encore la levée des sanctions et se déclare fermement opposé à l'adoption de lois et règlements à incidence extraterritoriale et de toutes autres formes de mesures économiques coercitives.

Le Gouvernement de la Sierra Leone réaffirme son soutien à la résolution 68/8. La Sierra Leone s'est toujours prononcée en faveur des résolutions appelant à la fin de l'embargo commercial des États-Unis d'Amérique à l'égard de Cuba.

Singapour

[Original : anglais]
[3 avril 2014]

Le Gouvernement singapourien réaffirme son appui à la résolution 68/8 de l'Assemblée générale. Depuis 1995, Singapour s'est toujours prononcée en faveur des résolutions appelant à la fin de l'embargo commercial des États-Unis d'Amérique à l'égard de Cuba.

Somalie

[Original : anglais]
[9 mai 2014]

La Somalie n'a aucune loi ni mesure du type visé dans le préambule de la résolution 68/8, ainsi que lui en font l'obligation la Charte des Nations Unies et le droit international, qui consacrent notamment la liberté du commerce et de la navigation.

Soudan

[Original : anglais]
[2 juin 2014]

La République du Soudan a appuyé sans réserve la résolution 68/8, très importante à ses yeux; dans une déclaration prononcée à cette occasion devant l'Assemblée générale, elle a appelé à mettre un terme au blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Le Gouvernement soudanais mène une politique respectueuse des principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Fidèle à cette position de principe, le Soudan s'oppose à l'application de sanctions à l'encontre des pays en développement car elles anéantissent les efforts qu'ils déploient pour atteindre un développement durable et constituent une violation de la Charte des Nations Unies. À ce sujet, la délégation soudanaise participe tous les ans au débat de l'Assemblée générale consacré à cette question et vote, avec la majorité

des États Membres, en faveur des résolutions interdisant l'application unilatérale de telles mesures et sanctions. Le Gouvernement soudanais affirme une nouvelle fois qu'il ne promulgue ni n'applique aucune loi ou mesure dont les effets extraterritoriaux pourraient porter atteinte à la souveraineté d'un État, et invite à abroger les lois portant application de telles mesures.

Compte tenu de ce qui précède, le Soudan est opposé à l'embargo économique et commercial imposé à Cuba par les États-Unis, qui a fortement nui et causé de grandes souffrances au peuple cubain, et porté atteinte à ses droits légitimes et à ses intérêts puisqu'il constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies, et témoigne d'un total mépris de leurs nobles principes.

Le Soudan continue lui-même de pâtir des sanctions économiques que lui imposent les États-Unis d'Amérique de façon unilatérale depuis novembre 1997. Ces sanctions unilatérales sont une violation du droit légitime du Soudan, de Cuba et des pays en développement, ainsi que de leurs populations, de choisir leur système politique, économique et social en plein accord avec leurs aspirations.

Depuis l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale, le Gouvernement soudanais a porté la question devant les instances multilatérales afin de mobiliser les pays en faveur de l'élimination de toutes les formes de mesures économiques imposées unilatéralement aux pays en développement.

Le Soudan s'emploie activement à resserrer ses relations bilatérales avec la République de Cuba. À cet égard, la Commission ministérielle conjointe entre le Soudan et Cuba s'est réunie en mai et juin 2007 à La Havane; la délégation soudanaise était dirigée par le Ministre de la coopération internationale, accompagné d'autres fonctionnaires de haut rang. La Commission ministérielle conjointe est l'organe chargé de promouvoir la coopération entre les deux pays dans tous les domaines. Elle s'efforce d'améliorer et de renforcer les relations entre le Soudan et Cuba afin de promouvoir leurs liens bilatéraux et de combattre les effets néfastes de l'embargo.

Les relations bilatérales entre les deux pays se sont encore resserrées lorsque le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies a été accrédité en qualité d'Ambassadeur à Cuba en décembre 2007, ce à quoi ont contribué également des visites de hautes personnalités dans les deux pays.

Le Soudan a participé, au niveau ministériel, à la réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, qui a eu lieu à La Havane du 27 au 30 avril 2009, et a demandé, dans la déclaration qu'il a prononcée à cette occasion, qu'il soit mis fin immédiatement à l'embargo contre Cuba. Lors de ses réunions bilatérales avec des représentants du Gouvernement cubain, le Soudan a réaffirmé sa volonté de resserrer ses relations bilatérales avec Cuba dans tous les domaines.

Sri Lanka

[Original : anglais]
[30 mai 2014]

Le Sri Lanka condamne le recours à des mesures économiques unilatérales contre un pays lorsqu'elles sont contraires aux principes de la Charte des Nations

Unies et au droit international. Il considère que l'application de telles mesures porte atteinte à l'état de droit, à la transparence des échanges internationaux et à la liberté du commerce et de la navigation.

Le Sri Lanka n'a adopté aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 68/8.

Le Sri Lanka a toujours appuyé l'adoption de cette résolution par l'Assemblée générale des Nations Unies et considère que l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique doit prendre fin.

Suriname

[Original : anglais]

[24 avril 2014]

La République du Suriname demeure fermement attachée aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international. Le Gouvernement de la République du Suriname n'a jamais adopté ou appliqué de loi ou mesure du type de celles visées dans la résolution 68/8 de l'Assemblée générale.

Le Gouvernement de la République du Suriname est également d'avis que l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États et les autres normes pertinentes qui régissent les relations internationales doivent être respectées en tout temps.

Swaziland

[Original : anglais]

[9 mai 2014]

Le Royaume du Swaziland continue d'appuyer tous les efforts visant à mettre fin au blocus imposé à Cuba.

Le blocus qui frappe le peuple cubain demeure le principal obstacle au développement du pays et aux efforts qu'il déploie pour conserver ses principaux acquis socioéconomiques et améliorer la qualité de vie de ses hommes, de ses femmes et de ses enfants.

Nous espérons de tout cœur que le peuple cubain pourra compter sur le soutien de la communauté internationale pour que sa demande légitime, à savoir la levée du blocus imposé par les États-Unis d'Amérique, soit exaucée et que plus rien n'empêchera Cuba de jouir sans entrave des libertés, droits et privilèges reconnus à tous les États souverains.

Le Royaume du Swaziland considère que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis 1960, et son renforcement par la loi Helms-Burton de 1966, violent les principes d'égalité souveraine des États et de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Outre qu'il constitue une mesure unilatérale contraire à la Charte des Nations Unies et aux relations de bon voisinage, le blocus a fait subir d'énormes pertes matérielles et économiques au peuple cubain.

Le blocus a non seulement causé des souffrances incommensurables au peuple cubain, mais aussi porté atteinte aux intérêts économiques légitimes de pays tiers.

Conformément à toutes les résolutions antérieures des Nations Unies sur cette question, le Royaume du Swaziland estime qu'un dialogue constructif est nécessaire pour renforcer la confiance et la compréhension mutuelles ainsi que l'harmonie et la coexistence pacifique entre toutes les nations du monde.

Tadjikistan

[Original : anglais]

[12 juin 2014]

Le Gouvernement tadjik réaffirme son appui à la résolution 68/8 de l'Assemblée générale.

Le Tadjikistan est attaché aux principes du droit international et au droit fondamental des nations de choisir librement leur mode de développement. Compte tenu, notamment, des principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce international, le Tadjikistan est convaincu que les mesures économiques, commerciales et financières prises contre Cuba continuent d'avoir des effets néfastes sur les conditions de vie et les droits de l'homme de la population cubaine et sur l'action menée par le Gouvernement cubain pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

En outre, étant donné les grandes difficultés que rencontre la communauté internationale du fait de la crise financière et économique mondiale et de l'aggravation de la pauvreté, du chômage et de la malnutrition qui en résultent, l'imposition d'embargos et de sanctions est plus que jamais injustifiable et doit susciter des réactions appropriées sur le plan mondial.

De telles mesures sont contraires au droit international et aux principes d'égalité souveraine et de coexistence pacifique des États, et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Le Tadjikistan entretient des relations diplomatiques et économiques amicales avec Cuba. Il continuera donc de prendre les dispositions voulues pour renforcer sa coopération et approfondir ses relations d'amitié avec elle.

Tchad

[Original : français]

[30 mai 2014]

Face à l'embargo économique, financier et commercial imposé contre Cuba depuis plusieurs décennies par les États-Unis d'Amérique, la République du Tchad appelle à la fin de cet acte unilatéral qui viole les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Elle exprime ses regrets concernant les impacts négatifs de cet embargo sur le développement économique et social de Cuba compte tenu de la crise qui perdure dans l'économie mondiale.

La résolution de l'Assemblée générale d'octobre 2013 relative à cet embargo est un signal fort de la communauté internationale pour réaffirmer son soutien à ce pays qui doit jouir du même droit et de la même liberté commerciale que tous les pays Membres des Nations Unies.

La République du Tchad rejette toute action unilatérale contre un pays souverain pour l'empêcher de jouir de ses droits diplomatiques, économiques et commerciaux. Elle souhaite plutôt le renforcement des relations de coopération et d'amitié entre tous les pays Membres de l'ONU pour la paix et la sécurité internationales.

Considérant les dommages socioéconomiques de cet embargo sur la société cubaine, la République du Tchad encourage la communauté internationale à redoubler d'efforts pour promouvoir un dialogue constructif entre les deux pays en vue de mettre fin à ce blocus économique, commercial et financier.

Le Gouvernement tchadien soutient la position du Mouvement des pays non alignés qui a rejeté cet embargo lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu les 30 et 31 août 2012 à Téhéran.

Thaïlande

[Original : anglais]
[2 mai 2014]

Depuis 1994, le Gouvernement du Royaume de Thaïlande n'a cessé de soutenir les résolutions de l'Assemblée générale demandant la fin de l'embargo commercial et économique imposé à Cuba.

La Thaïlande est hostile à l'idée qu'un pays puisse imposer sa propre loi à un autre, avec pour effet d'obliger un pays tiers à s'y conformer. Elle estime qu'un tel acte est contraire aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

L'embargo unilatéral imposé à Cuba a entravé le développement socioéconomique du pays et fait souffrir sa population.

La Thaïlande n'a appliqué aucune disposition légale ni mesure interne de cette nature et continue de désapprouver ce genre de mesures.

Timor-Leste

[Original : anglais]
[28 mai 2014]

La République démocratique du Timor-Leste adhère pleinement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier les principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, ainsi que de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

À cet égard, la République démocratique du Timor-Leste réaffirme son appui à la résolution 68/8 de l'Assemblée générale et répète qu'elle n'a ni adopté ni appliqué de loi ou de mesure du type qui y est visé.

Le Gouvernement timorais est opposé à la poursuite de l'adoption et de l'application de mesures extraterritoriales de ce type et est favorable à la levée immédiate et inconditionnelle de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Togo

[Original : français]

[6 juin 2014]

Conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, le Togo a toujours œuvré pour le respect de l'égalité souveraine des États, de leur intégrité territoriale ainsi que pour la non-intervention et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. De même, il appuie sans réserve le principe de la liberté du commerce et de la navigation, principe consacré par de nombreux instruments juridiques internationaux.

En conséquence, le Togo rejette systématiquement tout recours à des mesures unilatérales visant à exercer des pressions sur des États.

C'est pourquoi il n'a jamais promulgué ni appliqué des lois ou règlements visant à porter atteinte à la souveraineté d'autres États et/ou aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes placées sous leur juridiction.

Le Gouvernement togolais a constamment soutenu la démarche du Gouvernement cubain qui appelle à la levée de l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique.

Tonga

[Original : anglais]

[29 mai 2014]

Le Royaume des Tonga respecte pleinement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et acceptés par le droit international, en particulier les principes d'égalité souveraine des États, de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Le Royaume des Tonga n'a donc ni adopté ni appliqué de lois ou de mesures du type visé dans le préambule de la résolution 68/8, et il entretient des relations amicales et diplomatiques avec Cuba.

Trinité-et-Tobago

[Original : anglais]
[28 mai 2014]

Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago reste fermement attaché aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies et en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de la non-intervention et de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et de la liberté du commerce et de la navigation internationaux.

Il demeure fermement convaincu que les pratiques commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale de lois nationales ne sont pas en adéquation avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies et le droit international. Par conséquent, conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et du droit international, il n'applique aucune mesure économique unilatérale comme moyen de coercition politique et économique contre d'autres États.

Depuis qu'il a instauré des relations diplomatiques avec Cuba en 1972, le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago entretient avec ce pays des liens aux multiples aspects, dans lesquels le volet économique et commercial occupe une place importante. Aussi appuie-t-il sans relâche les efforts sous-régionaux, régionaux et internationaux visant à promouvoir un dialogue constructif pour faire cesser le plus rapidement possible l'embargo économique, commercial et financier contre ce pays, qui entrave considérablement son développement humain durable.

C'est pourquoi la Trinité-et-Tobago réaffirme son souhait de voir Cuba pleinement réintégrer le concert des nations.

Cette position est réaffirmée par les organes régionaux et interrégionaux dont fait partie la Trinité-et-Tobago, tels que la Communauté des Caraïbes, l'Organisation des États américains, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et le Mouvement des pays non alignés.

Tunisie

[Original : français]
[5 juin 2014]

La Tunisie n'applique pas de lois ni de mesures unilatérales à effet extraterritorial.

Turkménistan

[Original : anglais]
[20 juin 2014]

Le Turkménistan appuie l'adoption de la résolution 68/8. Par ailleurs, sa législation nationale ne contient aucune disposition limitant la liberté du commerce ou de la navigation.

Turquie

[Original : anglais]
[29 avril 2014]

La République turque n'applique aucune loi ou mesure du type visé dans le préambule de la résolution 68/8; elle s'inquiète de l'existence de telles mesures, qui ont des effets néfastes sur le niveau de vie de la population, et réaffirme qu'elle respecte les principes de la liberté du commerce et de la navigation conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Le Gouvernement turc continue de penser que les différends et problèmes entre États doivent être réglés par le dialogue et la négociation.

Tuvalu

[Original : anglais]
[30 mai 2014]

Le Gouvernement tuvaluan réaffirme sa position selon laquelle l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba va à l'encontre de la nécessité de promouvoir le dialogue et de garantir le respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, laquelle invite à la solidarité, à la coopération et au maintien de relations amicales entre les nations. Ces pratiques commerciales discriminatoires continuent d'avoir des répercussions négatives sur les conditions de vie et les droits fondamentaux de la population et du Gouvernement cubains ainsi que sur les efforts qu'ils déploient pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Gouvernement tuvaluan n'a ni adopté ni appliqué de lois ou mesures contre Cuba et soutient donc pleinement la levée de l'embargo économique, commercial et financier à son encontre, conformément à la demande expresse et persistante de la majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci permettra à la République de Cuba de consolider et renforcer sa coopération avec les petits États insulaires en développement comme Tuvalu.

Union européenne

[Original : anglais]
[19 mai 2014]

L'Union européenne estime que la politique commerciale des États-Unis envers Cuba est fondamentalement une question bilatérale. Néanmoins, l'Union européenne et ses États membres ont clairement exprimé leur opposition à l'extension extraterritoriale de l'embargo des États-Unis, telle qu'elle ressort de la loi de 1992 sur la démocratie cubaine (*Cuban Democracy Act*) et la loi Helms-Burton de 1996.

Il faut souligner que, pour protéger les intérêts des personnes physiques ou juridiques résidant dans l'Union européenne contre les effets extraterritoriaux de la loi Helms-Burton, le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté, en

novembre 1996, un règlement et une action commune qui interdisent de s'y conformer. De plus, le 18 mai 1998, à Londres, lors du sommet de l'Union européenne et des États-Unis, une formule a été convenue concernant des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton, un engagement pris par le Gouvernement des États-Unis pour s'opposer à toute future législation extraterritoriale de ce type, et une entente sur des mesures renforçant la protection des investissements. L'Union européenne continue d'inviter les États-Unis à mettre en œuvre pour leur part l'entente du 18 mai 1998

Uruguay

[Original : espagnol]

[22 mai 2014]

L'Uruguay estime opportun de souligner que, conformément aux principes du droit international et à ceux de la Charte des Nations Unies, il n'a ni adopté ni appliqué de normes susceptibles d'affecter la souveraineté d'autres États ou de compromettre leur liberté d'adopter les décisions souveraines relevant de leur compétence, dans le respect de l'ordre international démocratique et notamment du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État.

La République orientale de l'Uruguay condamne tout mécanisme qui, directement ou indirectement, sanctionnerait unilatéralement les décisions souveraines d'un État en matière politique, financière, commerciale, culturelle ou autre.

Elle estime que, selon la définition qu'en donne la Conférence navale de Londres, l'embargo est une décision ou proclamation que prend ou fait un État en situation de guerre. Or, il est manifeste que, depuis la fin de la guerre froide, plus rien ne justifie le maintien de mesures telles que le blocus économique et commercial ou l'embargo, qui correspondent à un contexte historique révolu.

L'Uruguay rejette fermement toute théorie qui entérinerait ou justifierait l'application extraterritoriale des lois nationales, sauf lorsqu'il s'agit de protection ou de compétence universelle.

Le préjudice entraîné par les sanctions imposées et les lois extraterritoriales adoptées est inestimable, non seulement pour le développement économique du pays soumis à l'embargo, mais également pour toutes les entreprises qui ont voulu négocier avec Cuba.

Au préjudice moral porté à la dignité et à la souveraineté du peuple cubain et des peuples avec lesquels Cuba entretient des relations commerciales viennent s'ajouter le déni du droit au développement et la perte cumulée de revenus imputables à ces mesures.

Tout cela a eu des conséquences négatives sur la pleine jouissance des droits fondamentaux à une alimentation adéquate et à l'élévation du niveau de vie des habitants de l'île, tant cubains qu'étrangers.

La République orientale de l'Uruguay lance un appel au dialogue et à la négociation multilatérale pour parvenir à des arrangements qui permettent de mettre fin à cette situation qui persiste depuis de nombreuses années sans qu'il y ait eu révision ou remise en cause.

Vanuatu

[Original : anglais]
[2 juin 2014]

Le Gouvernement vanuatuan tient à déclarer qu'il maintient sa position quant à la « nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Le Vanuatu entretient des relations avec Cuba et les renforce dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il s'abstient d'appliquer des lois ou mesures à l'encontre de Cuba et encourage les autres États à faire de même, tout en aidant Cuba à réaliser ses objectifs de développement.

Le Gouvernement tient par ailleurs à rappeler les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, réaffirmer sa foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de l'être humain, dans l'égalité des droits entre hommes et femmes ainsi qu'entre nations, grandes ou petites, et encourager tous les États imposant un embargo à Cuba à y mettre fin et à permettre à son gouvernement et sa population de vivre et de préserver et promouvoir la paix et la sécurité dans le monde.

Venezuela (République bolivarienne du)

[Original : espagnol]
[23 mai 2014]

La République bolivarienne du Venezuela n'applique ni n'appliquera aucunes mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux portant atteinte à la souveraineté et à l'indépendance politique d'autres États ou aux droits fondamentaux de leurs populations, conformément aux principes constitutionnels qui guident son action dans le concert des nations, à savoir l'humanisme, la coopération et la solidarité entre les peuples et à sa vocation pacifiste découlant de son inébranlable attachement aux normes et aux principes du droit international.

Le Gouvernement vénézuélien réaffirme qu'il rejette énergiquement l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux, considérant que de tels actes contreviennent aux normes et aux principes du droit international, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des Nations Unies et d'autres instruments juridiques internationaux et violent la liberté du commerce et de la navigation ainsi que les normes qui régissent les échanges internationaux.

De même, il condamne à nouveau l'application par les États-Unis d'Amérique des dispositions extraterritoriales des lois Torricelli et Helms-Burton qui, au cours des 20 dernières années, ont causé de graves dommages additionnels à l'économie cubaine dans le cadre de ses relations économiques avec des pays tiers et avec des filiales d'entreprises américaines.

Depuis 1991, le Venezuela a appuyé sans réserve les 22 résolutions sur cette question que l'Assemblée générale a adoptées à une majorité écrasante de même que les déclarations d'autres instances politiques pour rejeter ce type d'actes hostiles qui nuisent à la coexistence pacifique entre les nations et violent la légalité internationale.

Le Gouvernement vénézuélien en appelle de nouveau au Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, pour que le Gouvernement américain mette fin à l'impitoyable blocus économique, commercial et financier que son pays impose au

peuple frère de Cuba. Une réponse favorable à cet appel de la communauté internationale démontrerait l'attachement de ce pays à la légalité internationale, qui se manifeste dans le respect total des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La politique d'affrontement défendue et appliquée par les États-Unis depuis des décennies a nui au bien-être du peuple cubain, dont les droits fondamentaux ont été bafoués par l'application de ces mesures illégales. En conséquence, le Gouvernement vénézuélien invite les États-Unis à respecter rigoureusement les résolutions 47/19, 48/16, 49/9, 50/10, 51/17, 52/10, 53/4, 54/21, 55/20, 56/9, 57/11, 58/7, 59/11, 60/12, 61/11, 62/3, 63/7, 64/6, 65/6, 66/6, 67/4 et 68/8 de l'Assemblée générale.

Par conséquent, la République bolivarienne du Venezuela condamne à nouveau le renforcement du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, mesure qui ne contribue en aucune façon à promouvoir l'indispensable climat de dialogue et de coopération qui doit régner dans les relations internationales entre États souverains et indépendants, conformément à l'esprit et aux buts de la Charte des Nations Unies et à la résolution 2625 (XXV) sur la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1970.

Ainsi, le Gouvernement bolivarien déplore qu'en septembre 2013, le gouvernement du Président Barack Obama ait décidé de proroger d'une année l'application des sanctions économiques contre la République de Cuba. Il relève également avec inquiétude les mesures appliquées depuis décembre 2012 par le Gouvernement des États-Unis, telles que l'imposition injuste et illégale d'amendes à des entités bancaires qui opèrent sur cette île des Caraïbes au motif qu'elles auraient prétendument enfreint le régime de sanctions économiques, commerciales et financières unilatérales.

Selon les informations figurant dans le rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 68/8, les pertes économiques et financières conséquentes provoquées par l'embargo s'élèvent à plus d'un milliard de dollars.

Ces mesures de caractère punitif comprennent également l'interdiction de vendre à Cuba des équipements pour son système de santé de sorte que, par sa politique d'agression permanente, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique viole de façon flagrante les droits fondamentaux du peuple cubain, en particulier son droit à la santé, en interdisant la vente d'équipements et de médicaments à ce pays frère d'Amérique latine.

La République bolivarienne du Venezuela fait siennes les déclarations répétées émanant, entre autres, du Mouvement des pays non alignés, du vingt-troisième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC) et du sixième Sommet de l'Association des États de la Caraïbe (AEC), qui dénoncent l'application de mesures unilatérales ayant des effets extraterritoriaux comme étant contraires au dialogue et à la coopération, expressions véritables d'un multilatéralisme ouvert à tous et transparent.

Dans le même ordre d'idées, il convient de souligner la déclaration adoptée par le deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CELAC, qui

s'est tenu à La Havane les 28 et 29 janvier 2014, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont affirmé :

« [...] Nous réitérons notre profond rejet de l'application de mesures coercitives unilatérales et réaffirmons, une fois de plus, notre solidarité envers la République de Cuba en même temps que nous renouvelons notre appel au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il mette fin au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à cette nation sœur depuis plus de 50 ans. »

Par ailleurs, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique-Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP) et du Petrocaribe ont adopté, à l'occasion de leur sommet extraordinaire de Caracas qui s'est tenu le 17 décembre 2013, une déclaration aux termes de laquelle ils ont manifesté leur entière solidarité avec cette nation sœur d'Amérique latine, en décidant :

« [...] De confirmer l'appui et la solidarité offerts à Cuba par les pays membres de l'ALBA-TCP et du Petrocaribe, lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, où ils ont à nouveau condamné la politique injuste et illégale de blocus appliquée par les États-Unis contre Cuba. »

Le Venezuela est convaincu que la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour exiger qu'il soit mis fin à l'application de mesures coercitives unilatérales tendant à restreindre le droit souverain des États de décider, en vertu du droit à l'autodétermination, le modèle politique et social qu'ils entendent suivre, compte tenu des réalités et des spécificités de leur pays et de leurs peuples. Il estime qu'en aucune circonstance, il ne faut priver les peuples de leurs moyens de subsistance et de développement.

Enfin, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme son profond attachement au respect inconditionnel des normes et des principes du droit international et appelle donc à nouveau le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à respecter les dispositions des 22 résolutions adoptées par l'Assemblée générale et à mettre fin au blocus économique, commercial et financier impitoyable et criminel qu'il impose illégalement à Cuba depuis plus de 50 ans.

Viet Nam

[Original : anglais]

[22 mai 2014]

La politique de blocus et d'embargo appliquée à Cuba par les États-Unis d'Amérique depuis des décennies constitue une violation du droit international en général et du droit relatif à la liberté du commerce en particulier, porte atteinte aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et contrevient au désir commun à toutes les nations du monde d'entretenir de bonnes relations avec les autres pays d'égal à égal, quel que soit leur système politique et dans le plein respect du droit de chaque État de choisir son propre modèle de développement.

Depuis de nombreuses années, l'Assemblée générale adopte à une majorité écrasante des résolutions exigeant que les États-Unis mettent fin à leurs politique et

lois imposant à Cuba un blocus économique, commercial et financier, dont la dernière en date est la résolution 68/8, qui a recueilli 188 voix en sa faveur.

Le Viet Nam considère que les divergences de vues entre les États-Unis et la République de Cuba doivent être réglées par le dialogue et la négociation, dans un esprit de respect mutuel et de respect de l'indépendance et de la souveraineté de chacun et dans un esprit de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État.

Le Viet Nam réaffirme son appui résolu aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Il est convaincu que l'Organisation des Nations Unies prendra bientôt des initiatives et des mesures concrètes pour mettre en œuvre sans délai les résolutions adoptées et faire cesser immédiatement le blocus et l'embargo imposés à Cuba.

Le Viet Nam réaffirme une fois de plus les liens d'amitié, de coopération et de solidarité qu'il entretient avec le peuple cubain et sa volonté résolue de faire tout ce qui est en son pouvoir, avec les autres peuples du monde épris de paix, de liberté et de justice, pour aider le peuple cubain à surmonter les conséquences de la politique immorale et illégale de blocus et d'embargo.

Yémen

[Original : anglais]
[23 mai 2014]

Le Gouvernement de la République du Yémen réaffirme sa profonde adhésion aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux principes du droit international relatifs à la souveraineté nationale, à la non-agression, à la non-intervention dans les affaires intérieures des États, au respect mutuel, à la coexistence pacifique et au règlement des différends entre États par des moyens pacifiques.

Le Gouvernement yéménite appuie les efforts que déploie le Secrétaire général pour faciliter l'application effective de la résolution adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale, en invitant la communauté internationale à adopter des mesures efficaces pour éliminer le recours à des mesures économiques coercitives unilatérales pour exercer des pressions politiques et économiques sur les pays en développement.

Il convient de noter que, depuis quelque 35 ans, la République du Yémen entretient d'excellentes relations diplomatiques avec la République sœur de Cuba sur les plans économique, social et culturel. Le Yémen a toujours cherché à développer et renforcer ces relations, dans l'intérêt commun des deux pays et des deux peuples. Il a conclu avec la République sœur de Cuba plusieurs accords de coopération bilatérale dans les domaines diplomatique, économique, culturel et médical. Du fait de ces accords, des citoyens cubains ont été envoyés au Yémen, des missions éducatives se sont rendues à Cuba et une coopération active s'est installée dans un certain nombre de domaines.

Zambie

[Original : anglais]
[30 mai 2014]

La Zambie reste vivement préoccupée par le fait qu'après 52 années d'embargo, et malgré 22 résolutions successives dans lesquelles l'Assemblée générale a demandé qu'il soit mis fin aux mesures coercitives unilatérales à l'encontre de Cuba, peu de choses ont changé sur le terrain. Elle demande instamment à tout pays maintenant de telles sanctions de faire le nécessaire pour les abroger immédiatement, en conformité avec les normes du droit international, et notamment les votes annuels massifs en ce sens.

La Zambie déplore les souffrances indicibles que l'embargo économique, commercial et financier inflige, depuis des décennies, au peuple cubain dont le droit de déterminer sa propre voie de développement se trouve ainsi sévèrement affecté. C'est pourquoi la Zambie estime que l'embargo unilatéral imposé à Cuba n'a pas lieu d'être en cette époque où l'on s'emploie à jeter les bases du programme mondial de développement de l'après-2015. Aussi, la Zambie appuie-t-elle fermement les décisions de l'ONU, exprimées notamment dans la résolution 68/8 de l'Assemblée générale, laquelle lance à nouveau un appel retentissant pour qu'il soit mis fin aux sanctions imposées à Cuba.

La Zambie demeure préoccupée par le fait que sont encore adoptées et appliquées des lois telles que la loi Helms-Burton de 1996, dont les effets extraterritoriaux portent atteinte à la souveraineté d'États tiers et aux intérêts légitimes d'entités ou de personnes relevant de leur juridiction ainsi qu'à la liberté du commerce et de la navigation.

La Zambie assure une nouvelle fois Cuba de sa solidarité en la matière et se félicite de la loi adoptée en mars 2014 par le Gouvernement cubain pour attirer de nouveaux investissements étrangers et assouplir les restrictions en matière de voyages.

Zimbabwe

[Original : anglais]
[15 mai 2014]

Le Zimbabwe s'associe aux autres membres de l'Organisation des Nations Unies pour exprimer sa profonde inquiétude devant la poursuite du blocus économique imposé à Cuba. Maintenu depuis plus d'un demi-siècle, celui-ci continue d'avoir des effets pernicioeux sur la République de Cuba et le peuple cubain. L'embargo demeure un obstacle de taille au développement commercial et économique du pays.

À l'instar de la majorité des membres de l'ONU, le Zimbabwe estime que le blocus constitue une violation flagrante des règles fondamentales de droit international et qu'il est contraire aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre États. Le blocus économique viole donc les principes d'égalité souveraine des États et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures; de surcroît, il est contraire aux règles commerciales reconnues au plan international. Depuis 1992, une grande majorité de

la communauté internationale n'a cessé de s'opposer à l'embargo commercial contre Cuba et d'exiger qu'il soit levé sans conditions. Le Zimbabwe est d'avis que le maintien du blocus économique imposé à Cuba est indéfendable et injustifié.

Il s'associe par ailleurs aux autres États Membres qui condamnent l'adoption et l'application de lois ayant un effet extraterritorial, ainsi que de toutes autres mesures économiques de coercition, notamment les sanctions unilatérales, qui prennent essentiellement pour cible des pays en développement qui tentent de réaffirmer leur souveraineté. Le Zimbabwe, qui est lui aussi victime de telles sanctions mal conçues, illégales et immorales, a pleinement conscience de leur impact et exhorte de ce fait les États Membres à s'abstenir d'adopter ou d'appliquer de telles lois ou mesures.

Le Zimbabwe s'associe donc aux autres États Membres pour exiger que soit levé immédiatement et sans conditions le blocus économique de Cuba. La République de Cuba, comme tout autre État souverain, doit pouvoir décider librement de son destin économique et social.

III. Réponses d'organismes et d'institutions du système des Nations Unies

Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

[Original : anglais]

[5 mai 2014]

Cuba n'a pas signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, par conséquent, elle n'est pas membre de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Par conséquent, elle ne bénéficie actuellement pas des équipements et de l'appui technique relatif à la mise en place d'un centre national de données qui pourrait lui permettre d'accéder aux données collectées par le réseau de stations sismologiques, hydroacoustiques et de stations de surveillance des infrasons et des radionucléides du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Par ailleurs, elle ne fait actuellement partie d'aucun programme conjoint de formation ou de renforcement des capacités mis en place par le Secrétariat technique provisoire. En outre, Cuba n'héberge pas d'installation de surveillance dans le cadre du Système international de surveillance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

[Original : espagnol]

[4 juillet 2014]

Incidence du blocus des États-Unis : situation actuelle

L'économie cubaine a été soumise à de sévères dispositions financières contraignantes résultant de la crise de 2009-2010 et a souffert de la hausse des prix internationaux des denrées alimentaires que le pays importe en grande partie. Le

blocus imposé à Cuba par les États-Unis depuis 1962, ainsi que l'inscription en 1982 de cet État des Caraïbes sur la liste des pays qui soutiennent le terrorisme, nuisent gravement au développement économique de l'île et portent sérieusement préjudice à sa population. Actuellement, le blocus réduit considérablement les effets positifs des mesures récemment mises en place à Cuba dans le cadre de la mise en œuvre des lignes directrices de la politique économique et sociale et de la mise à jour de son modèle économique, que le Gouvernement a révisé en vue de mettre Cuba sur la voie d'une croissance robuste dans un contexte mondialisé. Parmi les mesures récemment adoptées, il y a lieu de noter la création de la zone spéciale de développement Mariel ainsi que la nouvelle loi sur les investissements étrangers directs.

La dimension extraterritoriale du blocus, exprimée notamment dans les lois Torricelli et Helms-Burton, a été durcie au cours des dernières années par les sanctions imposées par les États-Unis aux entreprises commerciales et aux institutions financières d'un certain nombre de pays qui ont réalisé des transactions avec Cuba. Par exemple, en 2010, quatre banques ont été sanctionnées et ont été contraintes de payer des amendes totalisant 502 000 000 dollars pour avoir effectué des transactions financières avec Cuba. Deux ans plus tard, la banque ING s'est vu infliger une amende de 619 000 000 dollars pour la même raison. Vers la fin de l'année 2013, l'autorité de contrôle du Département du trésor des États-Unis a imposé une amende de 100 000 000 dollars à la Royal Bank of Scotland pour avoir violé les sanctions à l'encontre de Cuba et d'autres pays.

Parallèlement, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a signalé qu'en 2012, il avait bloqué des transactions réalisées avec Cuba d'un montant de 253 100 000 dollars, ce qui représente une hausse de 3,3 % par rapport au chiffre de 2011.¹²

Au début de l'année 2014, Cuba a annoncé la suspension de la quasi-totalité de ses services consulaires aux États-Unis suite à la décision de M&T Bank Corp de cesser ses opérations avec les missions diplomatiques étrangères et en raison de la difficulté de trouver une autre banque qui assurerait la tenue des comptes de la mission diplomatique de Cuba à Washington et à New York. Environ deux mois plus tard, le Département du trésor des États-Unis a infligé une amende de 5 900 000 dollars à l'agence de voyage néerlandaise Carlson Wagonlit Travel car cette dernière entretenait des relations commerciales avec Cuba.

Selon le dernier rapport du Gouvernement cubain, les dommages cumulés que le blocus a causés depuis février 1962 jusqu'en avril 2013 se chiffrent à 1 157 327 000 000 dollars (compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à l'or sur le marché international.), et ce, en tenant compte des effets sur le commerce, les voyages, les opérations financières et les investissements étrangers. En outre, le blocus contraint Cuba à s'acquitter de frais d'assurance et de transport supplémentaires et à payer davantage pour effectuer des opérations de change car elle ne peut utiliser le dollar dans le cadre de transactions commerciales et d'opérations financières. Cet état de fait a, par ailleurs, une incidence sur la hausse des primes de risque de crédit dans les échanges commerciaux avec Cuba.

¹² Voir la liste des sanctions des États-Unis contre Cuba au Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du trésor des États-Unis, « Cuba: what you need to know about U.S. sanctions against Cuba », 24 janvier 2012. (www.treasury.gov/resource-center/sanctions/Programs/Documents/cuba.pdf).

Le blocus compromet également l'importation de machines et d'équipements modernes, et conduit à une augmentation des coûts d'importation de ces marchandises, ce qui affecte l'ensemble de l'économie. Il empêche notamment l'accès aux technologies d'information et de communication les plus récentes. À cause du blocus, il est interdit de vendre des licences d'utilisation de logiciel à Cuba et l'accès à des sites et à des services Web est refusé aux entités et aux citoyens cubains. Parmi les sanctions que le Bureau du contrôle des avoirs étrangers a récemment infligées aux entreprises de télécommunications américaines et d'autres pays pour avoir fourni des services à Cuba, on peut citer celles imposées à LD Telecommunications Inc. (Floride) qui s'élève à 21 671 dollars ainsi qu'à Ericsson Panamá qui se chiffre à 1 700 000 dollars.

Plus récemment, le Département du Trésor des États-Unis et de l'État de New York a condamné la banque française BNP Paribas à payer une amende de 8 970 000 dollars pour ne pas avoir respecté les règles sur les sanctions unilatérales édictées par le Gouvernement américain. Faisant directement allusion au cas de Cuba, l'*Attorney General* des États-Unis a soutenu que l'institution était accusée d'avoir traité des transactions avec des organismes cubains d'un montant de 1,7 milliard de dollars.

Évolution récente de la situation économique

Le Gouvernement a prévu une croissance de 1,4 % du produit intérieur brut cubain en 2014. En raison du sérieux manque de financement du développement, le coefficient d'investissement représente seulement 12,6 % du PIB,¹³ ce qui est clairement insuffisant pour atteindre des niveaux de croissance solides. Le durcissement du blocus et les mauvaises conditions climatiques contribuent également au mauvais état de l'économie. Le Gouvernement prévoit pour 2014 l'expansion d'activité de l'industrie sucrière, de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que du secteur hôtelier et de la restauration, tandis qu'il prévoit un ralentissement de l'activité dans le secteur manufacturier, lequel est affecté par des contraintes financières.

Le secteur agricole, forestier et de l'élevage a connu une croissance de 2,6 % en 2013, mais il semblerait qu'il nécessite une impulsion plus grande dans les années à venir pour palier l'importante pénurie d'approvisionnement. Depuis 2007, le gouvernement de Raúl Castro a pris des mesures spécifiques afin de stimuler la production dans ce secteur. Elles incluent, notamment : a) L'augmentation des prix à la production d'un certain nombre de cultures; b) la remise de terres à des fins d'utilisations avantageuses (usufruit) (jusqu'à présent, plus de 1 580 000 hectares ont été remis); c) l'offre de crédits agricoles à des taux d'intérêt préférentiels, et d) l'expansion de la zone accordée en usufruit et l'octroi de permis de construire de maisons. Cette année, de nouvelles mesures sont attendues. Elles se fondent sur les lignes directrices de la politique économique et sociale car les secteurs agricoles et de l'élevage constitue l'un des piliers de l'économie. Il suffit de rappeler qu'il emploie près d'un million de travailleurs (soit 20 % de la population active) et qu'il représente la principale activité économique de 127 des 169 municipalités du pays. Le Gouvernement a également l'intention de stimuler le marché des intrants agricoles au cours de cette année. La vente libre d'intrants a déjà commencé dans la municipalité spéciale de l'île de la Jeunesse, l'idée étant que chaque municipalité

¹³ Moyenne de la formation brute de capital fixe à prix constants en 2007-2012.

dispose d'un magasin d'intrants. Malgré ces mesures, des changements s'imposent encore en ce qui a trait au progrès technologique, au fonctionnement des marchés de détail et aux chaînes de valeur.

Selon les prévisions, le déficit budgétaire sera de l'ordre de 4,7 % du PIB pour 2014 et sera financé par l'émission d'obligations garanties par le Ministère des finances et des prix, avec des délais de récupération allant jusqu'à 20 ans et un taux annuel moyen de 2,5 %. Ces obligations seront achetées par la Banque centrale de Cuba (30 %) et des institutions bancaires nationales (70 %).

La caractéristique la plus marquante du budget de cette année est l'augmentation considérable des dépenses courantes. Ainsi, alors qu'en 2013 elles représentaient 88,7 % des dépenses totales, il est prévu qu'elles atteignent 94,4 % en 2014. Cette augmentation est liée à l'accroissement significatif des dépenses au titre du financement à l'exportation et du remplacement des importations, en progression de 41,4 % par rapport au chiffre de 2013. Autre fait notable : la réduction importante des dépenses d'équipement et des subventions pour pertes commerciales.

Dans le même temps, le nombre de travailleurs du secteur privé, en particulier les travailleurs indépendants, a continué d'augmenter tout au long de l'année 2013 et durant les premiers mois de 2014. En octobre 2010, on comptait 157 000 travailleurs indépendants (*por cuenta propia*). En décembre 2012, il y en avait 362 355 contre 447 835 un an plus tard. À la fin de mai 2014, plus de 467 000 individus travaillaient à leur compte. Près des deux tiers (65 %) d'entre eux se situaient dans les provinces de La Havane, Matanzas, Villa Clara, Camagüey, Holguín et Santiago de Cuba. Actuellement, leurs principales activités sont : le recrutement de la main-d'œuvre (19 %), la fabrication et la vente de produits alimentaires (12 %), le transport de marchandises et de voyageurs (10 %) et la location de logement (6 %). La proportion de travailleurs indépendants a donc augmenté et représente maintenant 24,8 % du total.

En 2013, le taux de chômage était de 3,3 %. Il devrait rester au même niveau en 2014, même si les coopératives non agricoles vont, selon les prévisions, devenir une importante source d'emplois. Jusqu'en mai 2014, 249 coopératives non agricoles ont été constituées, principalement dans les domaines du commerce, de la gastronomie, du transport de marchandises et de voyageurs, de la construction et de l'énergie.

En mars 2014, le Conseil des ministres a approuvé les augmentations sensibles de salaire (qui a plus que doublé dans certains cas) accordées à 440 000 travailleurs dans le secteur de la santé. L'augmentation a pris effet en juin de cette même année. En outre, la rémunération a été doublée pour le travail de nuit des médecins, des infirmières, du personnel technique et d'autres travailleurs. Pour le personnel médical en mission à l'étranger, plus précisément en République bolivarienne du Venezuela, les salaires en pesos convertibles seront doublés.

Les mesures d'incitation financière à l'intention des athlètes de haut niveau ont également été renforcées et le salaire des membres de leur équipe (thérapeutes et masseurs) a aussi été augmenté.

Récentes réformes à Cuba

A. Une plus grande autonomie pour l'entreprise d'État socialiste

Le plan économique de 2014 a établi que les entreprises d'État jouiraient d'une plus grande capacité d'exécution. Ainsi, en avril, ont été annoncés les modifications et les ajouts apportés au règlement de mise en œuvre et de consolidation du système de gestion et d'administration des entreprises – qui datait de 2007 – en vue de l'adapter au nouveau modèle économique cubain, l'idée étant de renforcer l'autonomie de ces entreprises.

Parmi les changements apportés, on peut citer l'approbation du plan d'affaires. Auparavant, il incombait au ministère concerné ou au Conseil d'administration provinciale d'assurer cette fonction. Désormais, elle sera assumée par le président de l'Organisation supérieure de gestion des entreprises, la plus grande organisation de gestion des entreprises de Cuba. Le nouveau plan prévoit également que les entreprises d'État pourront fixer librement le prix de vente de leurs excédents de production une fois la quote-part de l'État acquittée. Par ailleurs, de nouvelles directives sur les réserves des entreprises et la distribution des bénéfices après impôt ont été fixées. Les entreprises d'État seront désormais en mesure de conserver jusqu'à 50 % des bénéfices après impôt à la fin de l'année, c'est-à-dire 20% de plus qu'avant. En outre, les autorités ont étendu à toutes les entreprises la possibilité de distribuer des bénéfices parmi les travailleurs afin d'encourager l'efficacité économique, à condition que ces bénéfices soient confirmés par une vérification des états financiers montrant des résultats satisfaisants au cours des 18 derniers mois et que les principaux indicateurs de gestion et de productivité soient réunis.

Les réserves des entreprises seront utilisées pour augmenter le fonds de roulement, financer les investissements ainsi que activités de recherche, de développement et de formation, et pour rembourser les prêts bancaires. Un fonds d'indemnisation peut également être constitué afin de couvrir les déséquilibres financiers de l'Organisation supérieure de gestion des entreprises et d'établir d'autres réserves qui seront utilisées spécifiquement par l'organe de contrôle. En ce qui concerne les travailleurs des unités budgétisées, il a été établi que leur salaire serait perçu selon le nombre total d'heures de travail.

B. Nouvelle loi sur les investissements étrangers

La nouvelle loi sur les investissements étrangers, adoptée en mars 2014 par l'Assemblée nationale du pouvoir populaire et publiée en avril avec son règlement d'application, autorise les investissements étrangers dans la plupart des secteurs de l'économie, exceptions faites de l'éducation, la santé et des forces armées. Le Gouvernement cubain établit des garanties et propose aux investisseurs étrangers un allègement fiscal attrayant. En vertu de la nouvelle loi, l'investissement peut adopter l'une des modalités suivantes : a) Entreprise mixte (État-secteur privé); b) contrat d'association économique internationale; et c) entreprise à capital totalement étranger. Il convient de noter que la dernière modalité n'inclut pas l'allègement fiscal octroyé dans le cadre des deux autres modalités d'investissement étranger.

Selon les déclarations du Ministre du commerce extérieur et de l'investissement étranger, la nouvelle loi vise à encourager des flux annuels d'investissement direct d'un montant de 2 à 2,5 milliards de dollars, de façon à favoriser le développement économique. Cette initiative est née après l'annonce de

la création de la zone spéciale de développement Mariel, décrétée par le Gouvernement en septembre 2013, dont les principaux objectifs incluent : a) Générer des exportations et promouvoir le remplacement des importations; b) attirer les investissements étrangers directs; c) encourager l'établissement d'entreprises nationales ou étrangères; et d) garantir leur articulation avec le reste de l'économie.

C. Progrès sur la voie de l'unification monétaire

Les lignes directrices de la politique économique et sociale adoptées en avril 2011 accordent la priorité à la transition vers une unification monétaire, bien qu'il soit admis que ce processus complexe exige une préparation minutieuse. En 2011 et 2012, même si aucune déclaration officielle concernant le début de l'unification monétaire n'a été faite, un taux de change différent a été implicitement convenu pour la vente directe de produits agricoles aux hôtels destinés aux touristes. Vers la fin de 2011, le Journal officiel du Gouvernement cubain a annoncé un taux de change différent pour ce type de transaction [7 pesos cubains (CUP) = 1 peso cubain convertible (CUC)]. En janvier 2013, le Gouvernement a augmenté le taux de 7 à 9 pesos cubains pour inciter les exploitants agricoles.

En octobre 2013, les autorités ont annoncé le lancement du processus d'unification monétaire. Selon le communiqué officiel, les principaux changements de cette première étape pourraient toucher les personnes morales. La mise en place de mesures a été annoncée, comme celle visant à étendre aux magasins qui vendent leurs produits en peso cubain convertible l'autorisation d'accepter les paiements en peso cubain au moyen de cartes magnétiques libellées en peso cubain. À titre expérimental et dans quelques lieux déterminés, les autorités ont également autorisé les paiements en espèces en peso cubain, sur la base du taux de change de la Casas de Cambio S.A. (CADECA) qui est de 25 pesos cubains pour 1 peso cubain convertible.

Début mars 2014, trois résolutions modifiant la façon dont Cuba enregistre les opérations libellées en devises étrangères et en pesos convertibles ont été divulguées. Par ailleurs, des méthodes de formation des prix de gros et de détail ont été également établies pour les personnes morales. Elles constituent les premières réglementations tarifaires et comptables émises dans le cadre du processus complexe d'unification monétaire.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

[Original : anglais]
[29 mai 2014]

Situation générale : effets du blocus sur la sécurité alimentaire, l'agriculture, la pêche et l'industrie alimentaire

Depuis la dernière période examinée, les principaux changements peuvent être récapitulés comme suit :

a) La production cubaine de céréales pour 2013 est estimée à 802 000 tonnes (en équivalent riz blanchi), soit une hausse de 18 % par rapport à 2012, essentiellement attribuable à l'augmentation de la production de riz. La production totale de céréales est de 20 % supérieure à la moyenne des cinq années précédentes;

b) Pour 2012, la production de riz paddy est officiellement estimée à 642 000 tonnes (428 000 tonnes de riz blanchi), soit une hausse de 13 % attribuable à l'augmentation du volume des cultures et à d'importants gains de productivité. Pour 2013, elle a été estimée à 746 000 tonnes, soit une nouvelle augmentation de 19 % attribuable au 15 % d'expansion des rizières. La production de maïs en 2013 est estimée à 305 000 tonnes, soit une augmentation de près de 21 % par rapport à la saison précédente. Les importations de céréales sont restées stables ces dernières années à environ 2 millions de tonnes et elles devraient permettre de pourvoir à environ 70 % des besoins du pays pour 2013-2014.

Les principaux effets du blocus sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'industrie alimentaire doivent être examinés encore sous deux angles différents :

a) Les problèmes dus à l'impossibilité de tirer pleinement parti du potentiel d'exportation du pays (par exemple, le café, le miel, le tabac, les homards vivants et les produits de l'aquaculture) vers le marché le plus proche, les États-Unis. Cela se traduit par des pertes considérables, puisqu'il faut vendre à des marchés plus éloignés, ce qui entraîne une majoration des coûts de commercialisation et de distribution. Les frais additionnels qui en résultent réduisent la capacité du pays pour acquérir des devises et acheter des produits de base, notamment des denrées alimentaires;

b) Le coût accru des intrants nécessaires à l'agriculture, à la pêche et à l'élevage (le carburant, les pièces de rechange pour les machines agricoles, les aliments pour animaux et les produits et engrais phytosanitaires et zoosanitaires, les produits hautement perfectionnés tels que les herbicides, les insecticides à faible toxicité et d'autres pesticides ou médicaments vétérinaires très efficaces ainsi que les trousseaux de diagnostic, lesquels sont souvent produits uniquement par des sociétés américaines). Il en résulte une baisse de la rentabilité et un affaiblissement de la capacité du pays pour satisfaire la demande alimentaire locale.

Le blocus pèse donc lourdement sur la balance commerciale et les recettes en devises de Cuba, ainsi que sur son approvisionnement en produits alimentaires et agricoles. Il influe sur les importations de denrées alimentaires, en particulier destinées aux programmes sociaux, leur quantité et leur qualité étant limitées, ce qui a un effet direct sur la sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables de la population. On estime à 307 367 200 dollars l'ensemble des dommages financiers occasionnés dans le secteur agricole entre juin 2013 et mai 2014.

Autre problème dû au blocus : la difficulté pour Cuba d'accéder à des financements externes multilatéraux pour ses programmes de développement agricole et rural en général et, de ce fait, de trouver les ressources nécessaires à la rénovation et à la modernisation de son matériel et de son infrastructure agricoles.

Même le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est directement affecté, bien qu'elle soit officiellement exclue du blocus. Cependant, les retards ou les blocages de paiements des membres du personnel de l'Organisation (s'ils sont effectués en dollars des États-Unis) et des fournisseurs pour les achats au titre de projets dissuadent les fournisseurs de vendre à la FAO-Cuba, ce qui augmente le coût des quelques fournisseurs restants.

Effets du blocus sur certains produits agricoles

Céréales

D'après les estimations, les pertes économiques de la production céréalière en raison du blocus s'élèvent à 2 447 830 dollars. De ce montant, 571 830 dollars résultent uniquement de l'écart de prix entre l'approvisionnement en intrants aux États-Unis et sur des marchés plus lointains et plus coûteux. À cause du blocus, il est également difficile d'obtenir des semences de qualité, car le marché international des semences n'est concentré que dans quelques sociétés multinationales, ce qui engendre des pertes économiques estimées à 1 057 125 dollars.

Les premières estimations de la production céréalière 2014 de Cuba suggère un chiffre de près de 800 000 tonnes. Elle est restée stable par rapport à l'année dernière, mais est supérieure à la moyenne quinquennale du pays. Les activités de plantation des principales cultures de paddy pour 2014 ont commencé en avril et doivent se prolonger jusqu'à juillet. Estimée à 750 000 tonnes, la production de paddy devrait rester stable en 2014. Cette prévision relativement prudente tient compte de la probabilité croissante que survienne un phénomène El Niño récurrent dans la seconde moitié de 2014, ce qui peut fausser le régime normal des précipitations. L'appui du Gouvernement doit rester solide dans le cadre du programme d'autosuffisance en riz.

Malgré ces gains récents et les prévisions favorables pour la prochaine saison, le pays est encore instable et dépend largement des importations : selon les prévisions actuelles, 400 000 tonnes de riz seront importées en 2013, ainsi que 800 000 tonnes de céréales brutes de juillet 2013 à juin 2014 et environ 800 000 tonnes de blé. Globalement, les céréales importées représentent environ 70 % de la consommation nationale.

En général, malgré l'action menée actuellement par le Gouvernement pour promouvoir et libéraliser la production alimentaire nationale, le pays, surtout faute d'intrant agricole, demeure fortement tributaire des importations alimentaires. Depuis 2012, les importations de riz ont oscillé autour de 400 000 tonnes, dont la majeure partie est fournie par le Viet Nam, en vertu d'un accord commercial préférentiel en vigueur depuis 2010. Le Brésil et l'Argentine sont également devenus des fournisseurs.

Oléagineux

Sa production d'oléagineux étant peu importante, Cuba dépend presque entièrement de l'importation pour ses besoins en huiles végétales et en tourteaux. Les principaux produits importés sont le haricot de soja, l'huile de soja et les tourteaux de soja. Récemment, le Brésil a commencé à aider Cuba à cultiver des variétés d'oléagineux adaptées à l'île et à haut rendement. Depuis l'imposition du blocus américain, l'Argentine et le Brésil sont devenus les principaux fournisseurs de Cuba pour le soja et ses dérivés. Le Mexique et le Canada en ont aussi exporté parfois de petites quantités à Cuba. Les huiles et tourteaux autres que ceux provenant du soja qui sont importés par Cuba proviennent d'Argentine, du Canada, de Chine, du Mexique et de l'Union européenne. Les importations de haricots de soja et de produits dérivés à partir des États-Unis ont repris en 2002 et largement remplacé les achats aux autres pays. Néanmoins, on estime qu'une mesure prise par les États-Unis en 2005 empêche les importations d'atteindre le niveau auquel elles

peuvent prétendre et favorise la reprise des achats à d'autres pays, notamment le Brésil pour ce qui est de l'huile de soja.

Sucre brut

Selon les dernières estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Cuba a produit 1,8 million de tonnes de sucre en 2013-14, soit environ 30 % de plus que la production moyenne pour la période 2008-2012. Cette hausse confirme une reprise constante de la production, commencée en 2011 et stimulée par les investissements dans les capacités de production des exploitations et des usines. Des prix incitatifs ont en outre favorisé la reprise. La consommation de sucre est estimée à 675 000 tonnes en 2013-2014, soit une hausse de 7 % par rapport à 2012-2013. En raison de la hausse de la production, les exportations ont augmenté de 8 % en 2013-2014 par rapport à 2012-2013. Mais le blocus empêche Cuba d'avoir accès au marché des États-Unis au titre du contingent tarifaire applicable au sucre brut.

Viande

La production nationale de viande a lentement augmenté pour s'établir à 285 000 tonnes en 2013, le porc étant la principale viande, suivi par le bœuf et la volaille. En 2013, les importations de viande ont été de 222 000 tonnes. La principale catégorie de viande importée est la volaille, suivie du bœuf et du porc. Sur les 189 000 tonnes de volailles importées en 2012, 73 % provenaient des États-Unis et 22 % du Brésil. Le Brésil est, avant les États-Unis, la provenance principale des importations de bœuf et de porc. Les pertes concernant la production de volailles sont estimées à 41 800 000 dollars. Les pertes économiques causées à la production de viande de porc sont estimés à 8 176 900 dollars, en raison des coûts élevés d'importation des aliments pour animaux et des difficultés à avoir accès aux technologies modernes de production. L'écart de prix lié à l'importation de 119 078 tonnes d'aliments pour animaux provenant de marchés plus éloignés a entraîné à lui seul des frais supplémentaires de 6 127 700 dollars. Malgré les changements récents de la politique gouvernementale en faveur du développement de l'agriculture nationale, le renforcement de la productivité est entravé par l'accès limité aux ressources financières et technologiques et par l'insuffisance des infrastructures. Les restrictions sur les importations de technologie et de moyens génétiques empêchent l'accès aux sources d'approvisionnement les moins onéreuses ou les plus commodes.

Produits laitiers

Depuis 2005, la production laitière cubaine a considérablement augmenté et aurait atteint 610 000 tonnes en 2013. Les importations représentent environ 60 % de la consommation (équivalent lait). Le lait en poudre est le principal produit importé, depuis l'Océanie, l'Amérique latine et l'Europe. Le secteur laitier national est une des priorités du Gouvernement cubain, qui vise à rendre le pays moins tributaire des importations alimentaires. Les cours élevés du marché laitier international ont conduit les autorités à augmenter les prix payés aux producteurs afin de stimuler la production nationale. Le cours élevé des aliments importés pour animaux et le manque de carburant pour les transports et la distribution entravent la croissance de ce secteur.

Produits de la pêche

Cuba exporte presque uniquement des produits de grande valeur, tels que des crevettes et homards congelés, pour lesquels la forte demande sur le marché international a pâti de la crise économique. De plus, le blocus empêche Cuba d'accéder au marché américain, l'un des plus importants pour le poisson et les produits de la pêche. Le pays est de ce fait obligé d'exporter vers des marchés plus lointains, ce qui augmente les coûts de commercialisation et de distribution. Pour 2011, les recettes d'exportation sont estimées à 59,2 millions de dollars pour un volume total de 4 500 tonnes (poids du produit), soit une baisse de 21 %, en valeur par rapport à 2010. Les importations de poisson, principalement des produits de faible valeur, ont augmenté en 2011 et auraient atteint 29,8 millions de dollars pour un volume total de 16 000 tonnes (poids du produit), soit une augmentation de 20 % en valeur par rapport à 2010.

Tabac

L'impact du blocus dans ce secteur est estimé à 150 300 000 dollars au total, résultant de la perte possible de gains à l'exportation, de la hausse des coûts de transport et de transaction et d'un renforcement de la concurrence sur les marchés. L'exclusion des produits du tabac cubains haut de gamme du marché américain uniquement en coûte 8 800 000 dollars.

Fruit

L'impact du blocus dans ce secteur est estimé à 333 604 000 dollars, ce qui est dû encore une fois à la proximité de l'important marché américain sur lequel les produits cubains demeurent inaccessibles. Le surcoût lié au transport dans ce secteur s'élevait à 78 584 000 dollars et les effets produits sur l'approvisionnement en intrants et en matériel se chiffrent à 18 026 dollars.

Miel

En tant que produit d'exportation, le miel a, pour Cuba, plus de valeur que le café. Les pertes économiques dues aux coûts de transport et de transaction plus élevés pour exporter vers des marchés plus lointains se chiffrent à 18 847 000 dollars pour le miel et à 8 500 000 dollars pour les sous-produits pharmaceutiques issus de l'apiculture.

Café et cacao

Sans être un grand produit de base, le café est important pour les petits exploitants. Comme en a témoigné la saison précédente, la rouille du café représente une lourde menace pour les cultures de la région. Or, le blocus risque de limiter l'acquisition et l'emploi des fongicides qui protègent les cultures contre la maladie. L'impact économique du blocus est estimé à 1 900 000 dollars et l'impact sur la production de cacao à 3 550 000 dollars.

Foresterie

En raison des difficultés à maintenir le bon fonctionnement des techniques de production désuètes, on estime à 1 057 125 dollars les dommages causés au secteur forestier.

Assistance technique fournie à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture continue d'aider le Gouvernement cubain à promouvoir le développement rural et la pêche en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire et elle aide les institutions cubaines à organiser plusieurs congrès internationaux et des événements, notamment dans les domaines de l'agriculture durable, de l'agriculture biologique, de la production animale et du contrôle de la santé, des coopératives et de l'agriculture familiale, de la pêche et des politiques connexes, de la foresterie et de la biodiversité, de l'environnement et du changement climatique. En outre, elle aide les experts cubains à garantir une coopération Sud-Sud et à prendre part à des réunions liées à des conventions et à des accords internationaux, pour lesquelles la logistique voyage et la réservation de vol sont également touchés par le blocus. Suite au Séminaire international sur l'agriculture urbaine et périurbaine, qui a eu lieu à La Havane en 2012, une étude approfondie sur l'agriculture urbaine et périurbaine dans les villes de pays latino-américains et caribéens a été publiée par la FAO. Intitulée *Ciudades más verdes en América latina y el Caribe*, elle inclut un examen approfondi de l'agriculture urbaine et périurbaine autour de La Havane, et en son sein.

Dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud, Cuba, le Cap-Vert et la FAO ont conclu le 13 mai 2011 un accord tripartite en vertu duquel Cuba devait fournir pendant 18 mois une assistance technique au Cap-Vert en y envoyant un expert et 12 techniciens. Cette aide vise essentiellement à planifier et mener des activités touchant aux aspects ci-après du programme national cap-verdien pour la sécurité alimentaire : horticulture et cultures maraîchères, gestion de l'eau, petit élevage, culture hydroponique de légumes et conditionnement de produits végétaux. Le programme est en cours. La FAO a fourni les conférenciers et les fonds pour l'organisation de la Conférence internationale sur la surveillance épidémiologique en santé animale, qui s'est tenue à La Havane, du 7 au 9 mai 2014.

Un appui technique à la gestion du cycle de vie des pesticides continue d'être fourni à Cuba dans le cadre d'initiatives régionales menées au titre d'un projet financé par la Commission européenne visant à renforcer les capacités liées aux accords environnementaux multilatéraux dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, en vue de l'élimination des pesticides obsolètes, de la gestion des stocks de pesticides et de la lutte durable contre les parasites. Ce projet a permis d'inventorier les pesticides obsolètes, de promouvoir l'homologation des pesticides et de sensibiliser le public aux problèmes qu'ils posent. Cuba participe aux ateliers du projet.

En outre, la FAO a, par une assistance et un appui techniques, aidé Cuba à se doter des moyens de mettre en place un système national d'information en vue d'appliquer la nouvelle stratégie de suivi du Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Dans le cadre de la commission pertinente de la FAO et de son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la délégation cubaine participe régulièrement à l'élaboration des orientations générales du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture concernant les objectifs et indicateurs relatifs aux ressources phytogénétiques et les normes applicables aux banques de gènes intéressant ces ressources.

Effets du blocus sur les projets mis en œuvre à Cuba par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Du fait du blocus imposé à Cuba, les projets que la FAO y exécute sont entravés dans leurs procédures d'approvisionnement car les ressources qui pourraient être importées des États-Unis doivent l'être depuis l'Europe, l'Asie et d'autres marchés à des prix bien plus élevés et avec des frais de transport supplémentaires. Il serait moins cher d'acheter les marchandises aux États-Unis, ce qui permettrait de dégager davantage de fonds pour des projets.

À cet égard, le blocus freine l'achat de matériel et d'autres articles nécessaires aux projets, notamment les ordinateurs. Il cause également des difficultés pour les paiements et transactions bancaires avec les fournisseurs et pour les processus bancaires intéressant le personnel de la FAO.

À la demande des pays participant au programme « Initiative pesticides » financé par l'Union européenne, la FAO a entrepris l'élaboration d'un projet régional du Fonds pour l'environnement mondial afin de soutenir l'élimination des polluants organiques persistants et d'autres pesticides périmés, et de concourir au renforcement des capacités en matière de gestion des pesticides. Cuba figurait parmi les pays participants jusqu'à ce que la FAO soit informée que le Fonds pour l'environnement mondial n'était pas en mesure de financer des projets à Cuba en ce moment, à cause du blocus. Cuba a, par la suite, été retirée de la liste des pays bénéficiaires de ce projet.

Agence internationale de l'énergie atomique

[Original : anglais]
[28 mai 2014]

Les activités proposées par l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'appui de tous ses États membres, y compris Cuba, sont régies par l'article III/C de son statut, qui se lit comme suit : « Dans l'exercice de ses fonctions, l'Agence ne subordonne pas l'aide qu'elle accorde à ses membres à des conditions politiques, économiques, militaires ou autres conditions incompatibles avec les dispositions du Statut ». Toutefois, le blocus actuel entrave la mise en œuvre du programme de coopération technique de l'Agence à Cuba. Le nombre de fournisseurs en mesure de vendre et de livrer des marchandises à Cuba étant très limité, l'achat de matériel et de biens essentiels (produits radiopharmaceutiques, par exemple) souffre d'une hausse des coûts ainsi que de retards. Par ailleurs, des restrictions sont appliquées à la participation de citoyens cubains aux activités de formation ou aux réunions organisées par l'Agence aux États-Unis. Conformément à l'article susmentionné de son statut et afin de satisfaire aux exigences de son programme de coopération technique à Cuba, l'Agence s'efforce, dans la mesure du possible, de surmonter ces difficultés, notamment en achetant le matériel et en envoyant les ressortissants cubains se former dans d'autres pays.

Organisation de l'aviation civile internationale

[Original : anglais]
[juin 2014]

Lors de la trente-huitième session de l'Organisation de l'aviation civile internationale, qui s'est tenue du 24 septembre au 4 octobre 2013, la Commission européenne a examiné un rapport présenté par Cuba faisant état des conséquences du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis sur le développement du secteur de l'aviation civile cubain. Le pays note notamment que les actions unilatérales ne favorisent pas un développement sûr, ordonné et durable de l'aviation civile internationale. Il appelle l'Organisation de l'aviation civile internationale à prendre en considération les préoccupations des États relatives aux mesures extraterritoriales et unilatérales prises par certains États, qui ont des conséquences sur les services des transports. Cuba a également exhorté les États membres à s'abstenir d'utiliser des mesures connues pour freiner le développement durable de l'aviation civile internationale. La Commission a pris note du contenu du rapport et a reconnu qu'il s'agissait d'une question complexe, délicate et sensible qui a été soulevée à plusieurs reprises mais qu'elle ne pouvait résoudre. Il a par ailleurs été décidé de porter la question à l'attention du Président du Conseil, dont les « bons offices » avaient déjà été sollicités à plusieurs reprises par le passé.

Par le biais de son Programme de coopération technique, l'Organisation de l'aviation civile internationale aide actuellement l'Institut d'aviation civile du Gouvernement cubain en lui fournissant une station de satellite dans le cadre d'un projet régional pour la transition vers réseau MEVA III.

Fonds international de développement agricole

[Original : anglais]
[2 mai 2014]

Le Fonds international de développement agricole maintient un dialogue ouvert avec le Gouvernement cubain, par l'intermédiaire de ses représentants en Italie, sur toutes les questions se rapportant au développement rural, à la production agricole et à la sécurité alimentaire du pays. Cuba participe aussi, en qualité d'État membre, au Conseil d'administration du Fonds et, depuis septembre 2012, elle a été réintégrée aux activités de prêt et au programme de travail du Fonds. En outre, celui-ci entretient un dialogue continu avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres institutions du système des Nations Unies présentes dans le pays, et coopère avec elles.

Organisation internationale du Travail

[Original : anglais]
[30 mai 2014]

Les conséquences directes et indirectes du blocus sur le commerce et l'économie cubaine ne concernent pas seulement les entreprises, mais également les travailleurs et les consommateurs. Le montant cumulé des pertes économiques imputables au blocus est estimé à plus de 1 milliard de dollars.

Les restrictions imposées sur les envois de fonds provenant des travailleurs cubains vivant aux États-Unis limitent le revenu familial des membres de leur famille vivant à Cuba. Comme le montrent les statistiques internationales, les envois de fonds sont presque exclusivement utilisés pour satisfaire les besoins des familles, notamment les besoins élémentaires tels que la nourriture, les vêtements, l'éducation, le logement, l'eau et l'hygiène. L'Organisation internationale du Travail (OIT) considère que les envois de fonds doivent être traités comme des salaires perçus à l'étranger et transférés aux membres des familles vivant dans le pays d'origine. Dans un tel contexte, faire obstacle aux transferts de fonds revient à alourdir le fardeau fiscal sur les salaires.

Le blocus touche également le secteur financier et la disponibilité des crédits dans le cadre des relations commerciales internationales du pays, ce qui limite les investissements potentiels et les opportunités et bénéfices commerciaux pour la population. De même, l'accès aux technologies est une question sensible pour le succès des entreprises et le développement économique.

Ont également été signalés, dans une large mesure, l'impact des restrictions sur l'achat de médicaments et l'accès aux technologies médicales, dans le secteur de la santé en général et sur la population active ayant besoin de services médicaux en particulier.

Comme pour les années précédentes, Cuba est traitée de la même manière que tout autre État membre de l'OIT et participe activement à la session annuelle de la Conférence internationale du Travail et aux autres instances de l'OIT. Le Bureau de l'OIT au Mexique poursuit son programme de coopération technique avec le Ministère du travail, la Confédération des travailleurs cubains et le groupe de l'employeur sur des questions relatives aux priorités en matière d'emploi et de conditions de travail décentes à Cuba.

Durant l'exercice biennal 2014/2015, l'OIT fournira une assistance technique dans trois domaines d'activité :

- a) Consolidation de la mise en œuvre de la méthode SIMAPRO (Système de mesure et d'amélioration de la productivité) dans la chaîne de valeur sucrière (raffineries et champs);
- b) Promotion de la méthode SIMAPRO dans le secteur du tourisme;
- c) Consolidation et systématisation des profils de risque et des cartes sur les raffineries de sucre et les terres agricoles à travers la mise en œuvre de la méthodologie de l'OIT.

L'OIT réaffirme son opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour aborder les questions relatives à l'embargo économique, commercial et financier contre Cuba.

Organisation maritime internationale

[Original : anglais]
[13 mai 2014]

En tant qu'État membre de l'Organisation maritime internationale (OMI), Cuba participe aux réunions de ses organes et bénéficie des programmes de

coopération technique qu'offre l'Organisation (programmes régionaux de développement maritime en Amérique latine et dans les Caraïbes et, le cas échéant, programmes mondiaux).

L'OMI entretient des relations de collaboration avec tous les États membres d'Amérique latine, dont Cuba. Depuis le début des années 80, elle coopère étroitement avec le Réseau régional de coopération entre les autorités maritimes d'Amérique latine, lequel englobe l'Amérique du Sud, Cuba, le Mexique et le Panama.

L'assistance fournie par l'OMI à l'Amérique latine est fonction des stratégies maritimes de la région, lesquelles sont révisées tous les cinq ans; l'OMI continuera de centrer son attention sur leur mise en œuvre. Les pays appartenant au Réseau régional de coopération ont abordé des questions telles que les normes de sécurité, la formation et la protection du milieu marin par le biais de stratégies régionales, de nombreuses activités de formation étant organisées en coopération avec l'OMI. Comme suite aux mesures de décentralisation qu'elle a adoptées, la majeure partie de l'assistance de l'OMI passe par le Réseau, en vertu du mémorandum d'accord signé avec le secrétariat du Réseau. Cet instrument confie au Réseau la responsabilité de gérer et de mener à bien les activités régionales de coopération technique que les pays concernés, dont Cuba, estiment prioritaires pour le renforcement des capacités pour l'application et le respect effectifs des normes maritimes internationales établies par l'OMI.

Cuba bénéficie également de l'assistance technique du Centre régional d'information d'urgence et de formation sur la pollution marine dans la région des Caraïbes, centre d'activité régional établi à Curaçao et ayant pour but d'aider les pays de la région des Caraïbes à empêcher que de graves incidents de pollution ne se produisent en milieu marin et à y remédier.

Le blocus imposé à Cuba par les États-Unis n'a pas empêché l'OMI de mener à bien les activités relatives aux projets susmentionnés.

Union internationale des télécommunications

[Original : anglais]
[26 mai 2014]

Depuis mai 2013, le Bureau des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications n'a reçu aucun nouveau rapport sur un brouillage préjudiciable.

Bureau du Coordonnateur résident responsable des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, Cuba

[Original : anglais]
[2 juin 2014]

Cuba, qui a su maintenir un taux de développement humain élevé, a déjà atteint de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement. La principale

difficulté est maintenant de préserver la qualité des services sociaux et de ne pas perdre les acquis obtenus.

Le Gouvernement cubain procède actuellement à une transformation en actualisant son modèle économique. Il insiste sur les priorités nationales que sont par exemple l'efficacité et la productivité économiques, la stratégie nationale de sécurité alimentaire et la politique de substitution à l'importation. Les autorités nationales se sont fermement engagées à maintenir le niveau de développement social.

L'équipe de pays des Nations Unies à Cuba rassemble l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé/Organisation panaméricaine de la santé, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme alimentaire mondial. D'autres institutions non résidentes telles que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation internationale du Travail, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes mènent aussi des programmes et initiatives à Cuba.

Un nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2014-2018) a été élaboré dans le contexte du processus d'actualisation de Cuba. Ce cadre stratégique est le résultat d'un processus inclusif et participatif, impliquant 22 acteurs nationaux tels que des ministères, des institutions, des universitaires et des ONG nationales, en coordination avec le Ministère du commerce extérieur et des investissements étrangers et 15 organismes des Nations Unies à Cuba, dont huit qui sont hors du pays.

Le Plan-cadre soutient des initiatives dans les domaines suivants : les services sociaux et culturels, les programmes de développement, les secteurs productifs et les chaînes logistiques, le développement local, l'énergie durable, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la viabilité environnementale, et la gestion des risques liés aux catastrophes. Les efforts déployés par les Nations Unies contribuent aux stratégies de développement durable centré sur l'être humain qui visent à améliorer à la fois la qualité de vie de la population et les résultats économiques de manière durable.

Dans un tel contexte, le blocus a des répercussions négatives sur les dimensions sociale, économique et environnementale du développement humain à Cuba, et en particulier sur les groupes socioéconomiques les plus vulnérables de la population.

Chaque organisme, fonds et programme des Nations Unies a contribué grâce à ses apports spécifiques inclus dans le rapport du Secrétaire général. Ce rapport présente les questions intersectorielles majeures ayant des incidences négatives sur la coopération dans les domaines de l'aide humanitaire et du développement à Cuba.

En 2013, il n'a pas été possible de démontrer une quelconque amélioration significative.

Achat de biens à des prix non concurrentiels et restrictions à l'importation des biens, services et technologies protégés par des brevets américains

Alors que les États-Unis sont le marché le plus proche, le plus concurrentiel et le plus diversifié, les entreprises cubaines et les sociétés étrangères implantées à Cuba n'ont pas le droit d'acheter de produits, de composants ni de technologies sur le territoire des États-Unis. En outre, les marchés de substitution possibles sont plus éloignés, ce qui accroît les frais d'importation et les délais de livraison. Il est impossible à Cuba de se procurer des biens, services ou technologies quelconques produits par les États-Unis, protégés par des brevets américains ou contenant des composants fabriqués aux États-Unis ou protégés par des brevets américains.

Le système des Nations Unies dans le pays peut rarement se prévaloir des contrats multinationaux signés par ses organismes avec des entreprises américaines pour acheter du matériel et des services (ordinateurs, logiciels, services Internet, etc.). Il est donc nécessaire de rechercher d'autres sociétés fournisseurs exclusifs des bureaux, avec comme corollaire des prix et des coûts administratifs plus élevés. Des ressources financières qui auraient pu être utilisées pour exécuter plus efficacement le programme fixé et obtenir les résultats voulus dans le domaine du développement sont donc nécessaires pour couvrir les dépenses supplémentaires résultant des conditions imposées par l'embargo.

Ces restrictions limitent également l'assistance humanitaire, même si les fournitures humanitaires, tels que les médicaments, le matériel médical et les denrées alimentaires, sont achetés par le biais de la coopération multilatérale.

Crédits au développement consentis par les institutions financières internationales et services financiers auprès des banques américaines

Le blocus a limité l'accès de Cuba aux crédits au développement consentis par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, ce qui offre moins de possibilités au pays de se procurer des ressources pour financer ses plans de développement nationaux et/ou locaux.

Les bureaux de l'ONU à Cuba ne peuvent pas utiliser leurs comptes professionnels dans leurs transactions avec des banques américaines, ni le dollar des États-Unis comme monnaie d'échange. Pour exécuter les opérations de financement de leurs programmes, ils doivent donc faire appel à des banques de pays tiers, d'où des surcoûts et un surcroît de tâches administratives. Les surcoûts correspondants ont été couverts par l'ONU et par des fonds affectés aux projets provenant d'autres pays donateurs.

Le blocus a aussi eu des répercussions négatives sur les transactions financières, les salaires, et les services de banque et d'assurance destinés au personnel de l'ONU recruté sur le plan international.

*Missions au Siège de l'Organisation des Nations Unies
et échange de savoir-faire*

Les fonctionnaires cubains de l'ONU, les experts cubains ou les autorités nationales qui doivent se rendre en mission au Siège, à New York, ou dans ses bureaux de Washington doivent passer par un processus complexe et coûteux. D'une part, en raison de l'absence de vols directs entre Cuba et New York ou Washington, ils doivent emprunter d'autres itinéraires plus longs et plus coûteux via des pays tiers. D'autre part, lorsque les déplacements impliquent des ressortissants cubains, il faut encore plus de temps pour planifier la mission à cause de la procédure de délivrance de visa.

Cette situation nuit aux échanges professionnels et à la formation de partenariats dans des domaines clefs du développement.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

[Original : anglais]
[18 juin 2014]

Cuba n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni de son protocole de 1967. En conséquence, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est saisi des demandes d'asile et statue sur celles-ci conformément à son mandat, tout en fournissant un appui aux réfugiés. À ce jour, Cuba maintient sa pratique de non-refoulement effectif et d'assistance éducative et sanitaire et de protection en faveur des réfugiés relevant du mandat du Haut-Commissariat, mais ne leur offre pas de possibilités d'intégration locale. Faute de perspectives de rapatriement volontaire, la seule solution durable pour la plupart des réfugiés de Cuba est donc la réinstallation souhaitée par le Haut-Commissariat dans des pays tiers.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

[Original : anglais]
[30 mai 2014]

L'embargo économique, commercial et financier continue d'avoir un effet néfaste sur les conditions de vie, l'éducation et le développement des enfants, des adolescents cubains, ainsi que de leur famille. Il empêche aussi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne persistent à long terme.

Santé

D'après le Ministère de la santé, le secteur continue de pâtir de l'embargo en raison du besoin de s'approvisionner en fournitures médicales auprès de marchés éloignés, ainsi que du recours à des intermédiaires, ce qui conduit à une augmentation des prix des consommables, des médicaments, des réactifs, des pièces de rechange pour le matériel et les instruments médicaux, de diagnostic et de traitement.

À titre d'exemple récent de limites imposées par l'embargo, l'Institut de nutrition et d'hygiène alimentaire fait face à des obstacles dans la détection des aflatoxines (toxines ayant un effet cancérigène présent dans les aliments contaminés par des champignons) en raison du manque de fournisseurs non américains pour les équipements de détection requis.

Dans le cadre de son programme de pays, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance offre une aide pour l'achat de vaccins pour les enfants contre la rougeole, les oreillons et la rubéole, ainsi que pour les équipements médicaux spéciaux. En raison d'un accès limité aux marchés, les fournitures sont achetées en Europe, augmentant ainsi le prix de l'assistance.

Éducation

L'embargo a également des conséquences sur la qualité des programmes d'éducation, à cause des frais de transport plus élevés pour l'achat de fournitures scolaires provenant de marchés plus éloignés. Cela a limité l'achat d'équipement et de matériel à destination des laboratoires de physique, de chimie et de biologie, ainsi que la rénovation et l'achat de pièces d'ordinateur et d'équipement de sport, nécessaires pour répondre à la demande des établissements secondaires et des lycées.

Le Ministère de l'éducation note également la pénurie de livres en anglais et de dictionnaires spécialisés, qui empêche l'évolution et la formation des professeurs de langue ainsi que des scientifiques et spécialistes de l'informatique.

Pour ce qui est de l'éducation des spécialistes, le pays doit faire face à des restrictions dans le renouvellement des machines et outils nécessaires à la formation pratique des étudiants et des enseignants. Les possibilités d'échange avec les universités et centres de recherche américains, très limitées, empêchent en outre le perfectionnement des professeurs et enseignants ainsi que l'échange d'informations scientifiques, notamment la diffusion des résultats de recherches ou de travaux scientifiques en général.

Incidence de l'embargo sur le programme de coopération du pays

Les restrictions commerciales évoquées s'appliquent aussi aux fournitures que l'UNICEF a besoin d'importer pour obtenir des résultats, et se traduisent par des surcoûts et l'extension de la durée du processus d'achat, qui peut prendre jusqu'à 120 jours. On estime qu'un accès au marché américain se traduirait aussi par une baisse des dépenses de fret et de logistique. On notera par ailleurs que, d'après les estimations de l'UNICEF, les restrictions appliquées actuellement aux transferts bancaires effectués en dollars des États-Unis depuis et vers Cuba augmenteraient le coût des transactions jusqu'à 3 %.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

[Original : anglais]
[3 juillet 2014]

Le paragraphe 25 du mandat de Doha (voir TD/500/Add.1), adopté à la treizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en avril 2012, est libellé comme suit :

« Il est instamment demandé aux États de s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales qui ne soient pas conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies et qui puissent contrarier la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement, et qui soient préjudiciables aux intérêts commerciaux. Cela concerne l'accès aux marchés, l'investissement et la liberté de transit, ainsi que le bien-être des populations des pays considérés. Pour que la libéralisation du commerce porte ses fruits, il faudra aussi résoudre le problème des mesures non tarifaires, notamment des mesures unilatérales, qui peuvent constituer des obstacles non nécessaires au commerce ».

Évolution de la situation économique et commerciale à Cuba

Le blocus pèse lourdement sur l'économie de Cuba et le niveau de vie de ses habitants. Comme l'a signalé le Gouvernement cubain (voir A/68/116, chap. II), les pertes économiques occasionnées par l'application du blocus s'élèveraient à 1,2 milliard de dollars en avril 2013, si l'on tenait compte de la dépréciation du dollar par rapport à l'or sur le marché financier international. Les pertes sont attribuées aux dépenses supplémentaires engagées par le Gouvernement cubain, les entreprises et les citoyens pour obtenir des biens, des services et des financements.

En 2012, l'économie cubaine a crû de 3 % et le secteur tertiaire a généré 81 % du PIB. Dans le secteur de l'alimentation et de la santé, domaines les plus essentiels pour la population cubaine et leurs conditions de vie, le blocus a entraîné un impact financier de 106 millions de dollars et 39 millions de dollars, respectivement, au cours de la période de mai 2012 et d'avril 2013 en raison de l'augmentation des coûts de transaction élevé. Cuba est un pays importateur net de produits alimentaires. En raison de la hausse du prix des combustibles et des denrées alimentaires sur le marché mondial, garantir la sécurité alimentaire nationale implique pour le pays des sacrifices financiers importants, alors que la hausse des cours des produits de base n'a pas affecté ceux qui accordent plus de poids aux exportations cubaines. Le blocus a également entravé l'accès aux modes de thérapie les plus avancés, ce qui porte particulièrement préjudice aux enfants cubains.

L'embargo freine aussi considérablement le progrès scientifique et technologique de Cuba, compte tenu de la position dominante des États-Unis dans ces domaines. L'incapacité de Cuba de se connecter à des réseaux de prestataires de service Internet américains est pour beaucoup dans son faible taux d'accès à Internet, ce qui se répercute sur tous les secteurs économiques et sociaux du pays.

Par ailleurs, les effets négatifs de l'application extraterritoriale de l'embargo sont loin d'être négligeables, étant donné que les sociétés américaines sont souvent engagées dans des fusions et des partenariats commerciaux internationaux. Le blocus peut également avoir des répercussions sur des entreprises dans les pays tiers, qui ne bénéficient d'aucune participation américaine à leur capital si elles entretiennent des relations économiques ou financières avec Cuba. Ainsi, l'application extraterritoriale a de graves effets négatifs sur les entreprises dans les pays tiers, ainsi que sur les entreprises cubaines. À cet égard, l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/6, a fait part de son inquiétude concernant la promulgation et l'application continue de la loi Helms-Burton de 1996.

Les principaux partenaires commerciaux de Cuba sont le Venezuela, les Pays-Bas, le Canada, la Chine et l'Espagne pour les exportations, et le Venezuela, la Chine, l'Espagne, le Brésil et les États-Unis pour les importations.¹⁴

Comme en font état les données commerciales figurant au tableau 1, les tendances du commerce cubain de marchandises en 2013 n'ont pas changé de manière significative par rapport à l'année précédente. La CNUCED estime que le pays a respectivement exporté et importé pour 5,9 milliards de dollars (soit une hausse de 216 millions de dollars par rapport à 2012) et 14,5 milliards de dollars (soit une hausse de 85 millions de dollars) de marchandises. Le déficit commercial a donc été de 8,7 milliards de dollars en 2013, soit 100 millions de moins qu'en 2012. Les principaux articles exportés en 2013 ont été les « minerais et métaux », qui ont représenté 3,7 milliards de dollars (soit 62 % du total), suivi des articles des catégories « tous produits alimentaires » et « produits manufacturés ». En ce qui concerne les destinataires des exportations cubaines, l'Union européenne était le principal acheteur des marchandises cubaines : elle représentait 36 % environ du total des exportations.

Les principales catégories d'articles importés en 2013 ont été les « produits manufacturés » et les « combustibles », qui ont respectivement représenté 7,1 milliards de dollars (49 % du total) et 5,2 milliards de dollars (36 % du total), suivies de la catégorie « tous produits alimentaires ». Pour ce qui est de l'origine des importations, l'Amérique latine et les Caraïbes sont les principaux fournisseurs, représentant la moitié du total des importations. La loi de 2000 sur la réforme des sanctions commerciales et le développement des exportations autorise l'exportation de produits agricoles américains vers Cuba, sous certaines conditions très strictes qui limitent la croissance potentielle des exportations. Les importations agricoles en provenance des États-Unis ont atteint un montant estimé à 418 millions de dollars en 2013.

Le secteur des services a été une importante source d'investissement direct étranger en faveur de Cuba. Les tendances dans le domaine n'ont pas beaucoup évolué depuis 2013. La CNUCED estime que Cuba a exporté pour 12,4 milliards de dollars et importé pour 2,5 milliards de dollars de services en 2013; l'excédent (9,9 milliards de dollars) représente une hausse de 467 millions de dollars par rapport à 2012. La rubrique « Services divers » constitue la plus grande part des exportations, suivie par la rubrique « Voyages ». La rubrique « Services divers » comprend les services de communication, de construction, les services d'assurance et financiers, les services informatiques et d'information, les redevances et autres services ainsi que des services culturels et d'activités personnelles et de loisirs. Les données séparées concernant ces services ne sont pas disponibles. Le tourisme reste l'un des principaux moteurs de l'économie et du développement cubains. En effet, sur les 3 millions d'arrivées internationales visées par le Gouvernement cubain en 2013, plus de 2,85 millions de personnes ont visité le pays cette même année.¹⁵ Toutefois, le blocus limite considérablement la contribution potentielle de ce secteur dans l'économie cubaine. Les revenus touristiques ont atteint 1,8 milliard de dollars

¹⁴ « Cuba : la politique des États-Unis et des questions pour le Congrès 113^e », Mark P. Sullivan, Service de recherche du Congrès, 29 janvier 2014, p. 17 et 18.

¹⁵ Rapport sur Cuba, Economist Intelligence Unit, avril 2014, p.20.

en 2013 et ont été estimés à 2 milliard supplémentaires s'il n'y avait pas eu le blocus.¹⁶

L'accès restreint aux systèmes d'information détenus par des entreprises américaines ne permet pas d'effectuer les opérations de réservations et de promotion de voyages et constitue une barrière pour le développement du tourisme internationale à Cuba. Le blocus a affecté le secteur des transports dans tous ses domaines, y compris les services portuaires et aéroportuaires et l'entretien du réseau routier. Les dommages sont estimés à 470 millions de dollars.

Les États-Unis ont assoupli les restrictions qu'ils imposaient à ces transferts en janvier 2011. Les transferts de fonds effectués par les membres des familles cubaines vivant à l'étranger, y compris aux États-Unis, sont aussi une importante source de liquidités pour Cuba et sont estimées entre 1,4 milliard et 2 milliards de dollars par an.¹⁷ Les transferts de fond restent la source principale de financement concernant les dépenses en capital effectuées par les petites entreprises privées à Cuba.¹⁸ En ce qui concerne l'importation de services, c'est la catégorie des « transports » qui a dominé.

En ce qui concerne les investissements étrangers, il est prévu que la loi sur les investissements étrangers promulguée en 2014 à Cuba encouragera les investissements étrangers directs. Par ailleurs, en raison du blocus les recettes resteront nettement inférieures à ce qu'elles pourraient être.¹⁹

Évolution de la situation aux États-Unis

Aucune mesure importante n'a été prise pendant la période considérée concernant l'embargo. Des propositions de loi ont été faites pendant la législature du 112e Congrès des États-Unis. Certains sont favorables à la levée – ou tout au moins à l'adoucissement – de l'embargo, tandis que d'autres parlent de le renforcer encore.

Conclusion

Il a continué de peser lourdement sur la production, le commerce et le bien-être de Cuba et d'entraver son développement. Les mesures qui en découlent se traduisent par de sévères restrictions économiques, commerciales et financières, avec les coûts que cela implique pour le pays. Les occasions manquées de renforcer les infrastructures, de construire une économie performante et dynamique, et d'améliorer le niveau de vie des citoyens cubains font partie des pertes considérables que l'on peut imputer à l'embargo. L'impossibilité d'entretenir des échanges avec les États-Unis a de profondes conséquences pour le pays, notamment compte tenu du potentiel qu'il a de développer des industries à plus forte intensité de savoir et à plus grande valeur ajoutée. L'application extraterritoriale de l'embargo imposé par les États-Unis continue de faire du tort aux citoyens des pays tiers qui ne peuvent commercer avec Cuba ou y investir. Enfin, il affecte aussi les

¹⁶ Caribbean News Now!, « Cuba reports increased tourism revenues in 2013 », 19 février 2014, <http://www.caribbeannewsnow.com/headline-Cuba-reports-increased-tourism-revenues-in-2013-19945.html>.

¹⁷ « Cuba: la politique des États-Unis et des questions pour le Congrès 113e » Mark P. Sullivan – Service de recherche du Congrès, 29 janvier 2014.

¹⁸ Rapport sur Cuba, Economist Intelligence Unit, avril 2014, p. 6.

¹⁹ Ibid., p. 7.

citoyens américains, qui ne peuvent interagir avec Cuba dans les domaines économique, universitaire et social.

Tableau 1
Exportations et importations de produits par Cuba

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits de base</i>	<i>2009^a</i>	<i>2010^a</i>	<i>2011^a</i>	<i>2012^a</i>	<i>2013^a</i>
Exportations						
Union européenne (27 États)	Tous produits alimentaires	333	396	425	522	600
	Minerais et métaux	445	892	1 411	1 491	1 461
	Combustibles	5	3	9	10	9
	Produits manufacturés	26	39	55	56	69
Total		809	1 330	1 899	2 078	2 139
Amérique latine et Caraïbes	Tous produits alimentaires	18	39	26	34	45
	Minerais et métaux	13	25	25	24	26
	Combustibles	30	50	52	69	87
	Produits manufacturés	346	401	496	585	601
Total		407	515	599	712	760
États-Unis d'Amérique	Tous produits alimentaires	–	–	–	–	–
	Minerais et métaux	–	–	–	–	–
	Combustibles	–	–	–	–	–
	Produits manufacturés	–	–	–	–	–
Total		–	–	–	–	–
Reste du monde	Tous produits alimentaires	476	690	804	753	719
	Minerais et métaux	1 366	2 369	2 411	2 036	2 181
	Combustibles	23	25	37	36	22
	Produits manufacturés	28	35	38	46	55
Total		1 893	3 120	3 291	2 871	2 978
Monde	Tous produits alimentaires	827	1 125	1 256	1 309	1 364
	Minerais et métaux	1 824	3 287	3 846	3 550	3 669
	Combustibles	58	78	99	115	118
	Produits manufacturés	399	476	589	687	726
Total		3 109	4 966	5 789	5 661	5 877
Importations						
Union européenne (27 États)	Tous produits alimentaires	283	405	584	564	586
	Minerais et métaux	33	36	48	45	41

<i>Partenaire</i>	<i>Groupe de produits de base</i>	<i>2009^a</i>	<i>2010^a</i>	<i>2011^a</i>	<i>2012^a</i>	<i>2013^a</i>
	Combustibles	22	32	97	80	74
	Produits manufacturés	1 812	1 929	2 408	2 471	2 624
Total		2 150	2 402	3 138	3 160	3 325
Amérique latine et Caraïbes	Tous produits alimentaires	388	578	701	732	691
	Minerais et métaux	29	58	18	40	37
	Combustibles	2 904	3 971	5 133	5 177	5 083
	Produits manufacturés	728	841	1 115	1 196	1 129
Total		4 048	5 449	6 967	7 145	6 940
États-Unis d'Amérique	Tous produits alimentaires	671	448	442	565	418
	Minerais et métaux	–	–	–	–	–
	Combustibles	–	–	–	–	–
	Produits manufacturés	18	14	13	12	13
Total		689	462	455	577	431
Reste du monde	Tous produits alimentaires	175	202	240	226	306
	Minerais et métaux	40	70	77	77	69
	Combustibles	33	34	55	57	51
	Produits manufacturés	2 484	2 880	3 127	3 139	3 342
Total		2 732	3 186	3 499	3 498	3 3769
Monde	Tous produits alimentaires	1 517	1 634	1 967	2 087	2 001
	Minerais et métaux	102	163	143	162	147
	Combustibles	2 959	4 038	5 284	5 314	5 209
	Produits manufacturés	5 042	5 664	6 664	6 818	7 109
Total		9 619	11 499	14 058	14 381	14 466

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED d'après la Base de données statistiques de l'ONU sur le commerce des marchandises et la base de données de la Direction des statistiques commerciales du Fonds monétaire international.

^a Estimations.

Tableau 2
Exportations et importations de services par Cuba

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Flux</i>	<i>Catégorie de services</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
Exportations	Transport	1 437	1 772	1 913	1 928	2 219
	Voyages	2 051	2 187	2 318	2 447	2 371
	Services divers	4 956	6 253	6 755	7 409	7 775
Total		8 444	10 212	10 986	11 783	12 365

<i>Flux</i>	<i>Catégorie de services</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>
Importations	Transport	965	1 154	1 424	1 516	1 429
	Voyages	212	230	236	260	315
	Services divers	496	538	552	612	735
Total		1 673	1 923	2 213	2 388	2 478

Source : CNUCED et OMC (estimations), fondé sur des informations recueillies auprès de sources nationales.

Programme des Nations Unies pour le développement

[Original : anglais]
[vendredi 30 mai 2014]

Cuba a conservé un indice de développement humain élevé, s'étant classée cinquante-neuvième sur 187 pays et territoires en 2012. Plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement y ont été atteints, dans certains cas avant même qu'ils soient conclus lors d'un forum international. Le principal problème pour Cuba est de maintenir la qualité de ses services sociaux et de rester fidèle aux objectifs déjà réalisés. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a déclaré l'an dernier que Cuba était l'un des 15 pays à avoir réussi à réduire la faim avant 2015.

Le modèle de développement cubain est en mutation. Le document intitulé « Lineamientos de la política económica y social » (Lignes directrices de la politique économique et sociale) a été approuvé par le Congrès du Parti communiste en avril 2011. Le Parlement cubain a également convenu d'appuyer et d'approuver le document au cours de sa session ordinaire, en août 2011. Les « Lineamientos » constituent aujourd'hui les lignes directrices fondamentales de la réforme. Ces lignes directrices sont innovantes compte tenu du contexte national et représentent un défi pour le pays, qui vise avant tout à accélérer la croissance, les activités locales devant jouer un rôle important dans la mise en œuvre du dispositif de décentralisation.

Vers la fin 2013, la mise en place d'un processus de mise en œuvre visant à établir un taux de change et une monnaie unique, ce qui présente un défi pour le pays. Ce processus complexe nécessite une préparation et une mise en œuvre rigoureuse afin de réduire l'incidence sur la population. Ainsi, la prestation de services sociaux universels et le développement social restent prioritaires pour le Gouvernement et continueront de relever de l'État, qui ajuste le système de protection sociale afin de le rendre plus efficace et plus viable.

La ligne directrice n° 112 de ce document appelle à promouvoir la collaboration multilatérale, en particulier avec le système des Nations Unies. À cet égard, celui-ci aide les autorités nationales à faire face aux nouveaux défis et enjeux.

Le PNUD coopère avec les autorités nationales dans les domaines prioritaires suivant : promouvoir la sécurité alimentaire, appuyer les politiques nationales afin de réduire les niveaux d'exportations, appuyer les gouvernements locaux et leurs

stratégies de développement économique et en particuliers celles liées aux chaînes de valeur, introduire et appliquer de mesures d'adaptation aux changements climatiques, particulièrement pour la production alimentaire, promotion du développement durable et de l'utilisation durable des ressources naturelles à travers le transfert des connaissances et des technologies dans des politiques sectorielles productives amélioration de la stratégie de réduction des risques liés aux catastrophes, et appui aux mesures nationales concernant le VIH/sida et la diversité sexuelle.

Son partenariat avec les autorités cubaines fait fond sur une relation de longue date, le PNUD soutenant depuis plus de 40 ans les grandes stratégies et politiques nationales et locales de développement. À l'heure actuelle, les activités de coopération relèvent du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2014-2018 et du Descriptif de programme de pays du PNUD à Cuba. Ce descriptif a été approuvé par Conseil d'administration et est conforme au plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

Le processus de formulation du PNUAD et le descriptif de programme de pays est basé sur une démarche participative associant un large éventail d'acteurs nationaux et locaux (institutions, établissements universitaires, centres de recherche, administrations locales, etc.).

Le descriptif et le plan-cadre recensent différents domaines prioritaires de coopération pour la mise en œuvre des orientations dans des domaines qui sont novateurs dans le contexte national et stratégiquement pertinents dans le cadre des changements du modèle de développement de Cuba. La promotion du développement humain durable restera au premier rang des efforts de coopération inscrite dans le programme. Celui-ci s'attachera également à promouvoir la coopération et le transfert de technologies et de connaissances entre pays du Sud. Les grands domaines abordés comprennent le développement économique durable, la sécurité alimentaire, la qualité et la durabilité des services sociaux, avec la promotion du respect de la diversité, l'utilisation des énergies renouvelables, le renforcement des administrations locales, et l'écoviabilité et la gestion des risques liés aux catastrophes. L'égalité des sexes et la jeunesse seront des thèmes transversaux.

Effets concrets du blocus imposé par les États-Unis

En 2013, la situation est restée très semblable à celle des années précédentes. Le blocus nuit aux relations économiques de Cuba avec l'étranger et ses effets se font sentir dans toutes les sphères de l'activité sociale et économique du pays. Il limite les possibilités de développement national et local, détériore la situation économique de la population et nuit à ses groupes les plus vulnérables et au développement humain du pays en général.

D'après les estimations officielles, les pertes que, du début des années 60 à avril 2013, le blocus a causées directement ou indirectement à l'économie cubaine s'élèvent à 157 237 milliards de dollars.

Le blocus restreint l'accès de Cuba aux crédits de développement accordés par les institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, réduisant ainsi ses possibilités de financer ses plans de développement nationaux ou locaux.

Vu les démarches nécessaires pour obtenir un visa, les experts et chercheurs cubains peuvent difficilement se rendre aux États-Unis dans le cadre d'accords de coopération. Il est difficile, en outre, de nouer des partenariats, de collaborer avec des universités et des instituts de recherche américains et de promouvoir des échanges entre les experts des deux pays.

Le blocus a des répercussions négatives sur les initiatives de coopération externe, la mise en œuvre des programmes et des projets se heurtant à de nombreuses difficultés dues aux restrictions commerciales et à l'interdiction d'acheter des produits fabriqués par des entreprises américaines ou par leurs filiales se trouvant dans d'autres pays. De plus, le blocus impose des restrictions aux compagnies maritimes dont les navires accostent à Cuba. Une fois que ces compagnies entrent dans les ports cubains, ils ne peuvent pas entrer dans les ports américains. Cela réduit considérablement le nombre de compagnies de transport maritime qui incluent Cuba dans leurs itinéraires, ce qui réduit la disponibilité des moyens de transport et allonge les délais nécessaires pour charger les marchandises. Les frais associés aux services d'intermédiaire et au transport sur de longues distances limitent l'accès à des produits indispensables et accroissent le coût final de l'importation des biens et du matériel nécessaires. De même, les produits destinés aux projets de développement doivent être importés d'endroits plus éloignés et à un coût nettement plus élevé.

Cette situation a eu des incidences directes sur tous les projets de développement du PNUD et les opérations de secours à cause de l'augmentation du fret et des frais de transaction associés à l'achat des biens en question. Trouver des compagnies de navigation disponibles exige plus de temps. En conséquence, des retards considérables sont intervenus dans l'achat et la distribution des produits nécessaires, ralentissant et compromettant la mise en œuvre des projets et l'obtention des résultats escomptés.

Cette situation est particulièrement préoccupante dans le cas des projets liés à la sécurité alimentaire et au développement local, compte tenu de la lourdeur du processus pour accéder et importer les produits agricoles tels que les systèmes d'irrigation, ainsi que des machines et des outils agricoles. En général, la passation des marchés est ralentie, ce qui retarde l'exécution des activités et l'obtention des résultats. Il faut donc élaborer les propositions financières et les nouveaux projets en prévoyant des délais prolongés pour la procédure d'achat ainsi que des ressources financières supplémentaires qui, au lieu d'être affectées aux activités de développement, devront supporter les surcoûts et seront prélevées sur les fonds fournis par tous les donateurs. Cette situation affecte également l'acquisition de technologies informatiques; par exemple, la société américaine Planson n'a pas obtenu d'autorisation d'exportation vers Cuba du Bureau du contrôle des avoirs étrangers.

Le blocus a également des répercussions sur les projets

Le blocus affecte également les projets appuyant la reconstruction de Santiago de Cuba suite au passage de l'ouragan Sandy, dans la mesure où les projets doivent reposer sur des processus longs et complexes. Un projet de prévention des risques visant à renforcer les capacités d'alerte rapide concernant les systèmes hydrométéorologiques et qui a commencé à être mis en œuvre après l'ouragan a notamment été affecté, l'entreprise OTT n'ayant pas pu vendre les équipements

spécialises (capteurs de surveillance pour les stations hydrologiques). Le fournisseur a remarqué que les produits de l'entreprise contiennent des composants provenant des États-Unis et a expliqué que, étant donné qu'elle avait déjà essuyé un refus du Bureau du contrôle des avoirs étrangers, elle ne pourrait pas envoyer les marchandises à Cuba.

Les projets financés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont le PNUD est le principal bénéficiaire, fournissent des médicaments, des réactifs et du matériel de laboratoire afin d'aider les 16 479 personnes de tous âges vivant avec le VIH/sida. Ils sont achetés à des pays tiers et à des revendeurs à des prix beaucoup plus élevés que ceux pratiqués sur les marchés internationaux. Les restrictions imposées par l'embargo entravent même les achats effectués dans le cadre des accords institutionnels à long terme que le PNUD a conclus avec des fournisseurs internationaux lorsque les produits concernés ou certains de leurs composants sont fabriqués aux États-Unis. Dans ce cas, les fournisseurs doivent suivre une procédure administrative longue et lourde pour obtenir du Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor l'autorisation de fournir à Cuba les services ou produits nécessaires aux projets.

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a approuvé le 21 mai 2013 l'achat de l'équipement GeneXpert IV dans le cadre d'un projet cubain. Cet équipement de haute technologie dont l'Organisation mondiale de la Santé fait la promotion, permet de diagnostiquer rapidement la tuberculose et en particulier, la tuberculose multi-résistante. Cet équipement est particulièrement nécessaire pour les personnes vivant avec le VIH/sida ou les personnes exposées à la tuberculose. La société CEPHEID est le seul fournisseur autorisé par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Toutefois, le fournisseur ne peut vendre son équipement tant que l'autorisation à cet effet n'a pas été accordée. La notification de l'autorisation a été communiquée en avril 2014, presque un an après. En conséquence, les patients ayant besoin de cet équipement essentiel n'ont pu en bénéficier que tardivement.

Le blocus entrave également le travail quotidien du bureau du PNUD à Cuba, qui est pénalisé par rapport à d'autres bureaux de pays. Il limite les avantages qui découleraient d'accords institutionnels à long terme sur la mise en œuvre et le suivi des activités de développement et de secours d'urgence. Par exemple, malgré le fait qu'un accord à long terme ait été conclu avec Toyota Gibraltar, cette dernière ne peut fournir des pièces détachées d'origine américaine. On observe ainsi une hausse d'au moins 15 % du coût des achats, imputable à la participation d'intermédiaires et au surcoût du matériel et des services d'informatique et de communications, ainsi que des licences de logiciels. En outre, l'accès à Internet – donc aux plateformes institutionnelles – est également limité, ce qui allonge le temps nécessaire pour effectuer des procédures et activités en ligne.

Le bureau du PNUD à Cuba est également handicapé par le fait qu'il ne peut pas ouvrir de comptes institutionnels dans des banques américaines ni utiliser le dollar des États-Unis pour effectuer des paiements. Il doit donc prendre des mesures administratives supplémentaires pour effectuer ses opérations financières; ainsi, il doit recourir à des banques de pays tiers, d'où des coûts plus importants et une charge administrative plus lourde. Le surplus de dépenses est financé par les fonds du PNUD et ceux fournis par des donateurs au titre de projets, c'est-à-dire au moyen de ressources qui autrement auraient été allouées à des activités de développement.

Le PNUD souffre également du blocus en ce que les agents du personnel recrutés sur le plan national devant se rendre au siège à New York doivent déposer leurs demandes de visa longtemps à l'avance, bien que cette situation se soit améliorée depuis peu. Des problèmes du même ordre sont survenus lorsque des responsables gouvernementaux ont dû participer à des réunions au siège. Faute de vols directs entre La Havane et New York, il faut emprunter des itinéraires plus longs et plus coûteux, qui passent par des pays tiers. Le coût des voyages et les difficultés relatives à l'obtention d'un visa posent également des problèmes aux responsables et experts cubains qui doivent assister à des réunions au Siège de l'ONU ou ailleurs aux États-Unis.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Original : anglais]
[26 mai 2014]

Institution spécialisée des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) n'est pas un organisme de financement. Aussi lui est-il difficile de chiffrer les dommages infligés par le blocus aux programmes qu'elle exécute dans ses domaines de compétence : l'éducation, la science, la culture, les communications et l'information. Toutefois, d'un point de vue qualitatif, elle est en mesure de formuler des observations sur les conséquences du blocus dans ces domaines.

La situation a peu évolué depuis 2013. Dans le domaine de l'éducation, le blocus continue de nuire à la disponibilité des ressources éducatives en raison de restrictions commerciales qui empêchent leur acquisition à des prix plus compétitifs. En ce qui concerne la science, il fait obstacle à l'achat de publications scientifiques récentes. Dans le domaine culturel, il entrave la possibilité d'acquérir le matériel nécessaire à la préservation des monuments historiques et les fournitures dont a besoin le secteur culturel, de même que la possibilité de coopérer avec des institutions américaines, notamment dans le cadre d'échanges. Dans le domaine des communications et de l'information, Cuba reste dans l'impossibilité de se procurer auprès de sociétés américaines des câbles sous-marins de fibre optique, des licences de logiciel et d'autres biens. Bien qu'il soit devenu un peu plus facile de réaliser des échanges académiques et culturels, ceux-ci continuent d'être restreints par la politique en matière de visas, qui complique tous les voyages, même d'étude.

Le blocus a également une incidence sur le fonctionnement du bureau de l'UNESCO à La Havane et les activités programmatiques que met en œuvre la Commission nationale cubaine pour l'UNESCO, notamment sur la réception de fonds et les virements bancaires aux prestataires de services, d'où des dépenses supplémentaires, entre autres au titre des billets d'avion et des communications. Il lèse aussi les fonctionnaires et leur famille, notamment pour ce qui est des virements bancaires et des communications internationales.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

[Original : anglais]

[27 mai 2014]

Du point de vue de l'environnement, outre Cuba, le blocus touche toute la sous-région des Caraïbes et les États-Unis eux-mêmes.

L'action de conservation menée dans la zone sensible des Caraïbes²⁰ est fragmentaire, incomplète, et pâtit de l'absence d'une stratégie commune, Cuba étant exclue de plusieurs grands projets de la sous-région, financés par les États-Unis. Ainsi, elle ne peut pas participer aux projets du Fonds pour l'environnement mondial comme la grande initiative « Caribbean Challenge », qui, d'ici à 2020, vise à protéger 20 % des biotopes marins et côtiers des pays des Caraïbes participants. Cela nuit non seulement à Cuba en la privant des avantages de ces projets, mais à toute la sous-région, qu'il faudrait envisager dans son ensemble.

Le blocus a aussi des conséquences importantes pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes communs à Cuba et aux États-Unis. Pour bien gérer ces ressources naturelles, notamment les oiseaux migrateurs et la faune et la flore marines, il faudrait que les gouvernements, les institutions et les organismes des deux pays arrêtent des stratégies et des accords de conservation communs, chose impossible à cause du blocus. Le Canada, les États-Unis et le Mexique ont conclu un accord environnemental sur les oiseaux migrateurs mais il n'existe pas d'accord de ce type entre Cuba et les États-Unis, bien que le nombre d'oiseaux migrateurs voyageant entre ces deux pays soit également très important.

Le blocus empêche la mise en œuvre de stratégies communes pour la gestion intégrée de l'environnement et des ressources naturelles autour de ces deux pays. Or, il est impossible de progresser ici sauf dialogue et accords entre les deux gouvernements au sujet des écosystèmes qui leur sont communs.

Une grande partie du travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) se fait dans le cadre de la coopération Sud-Sud que Cuba et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes mènent dans les domaines du transfert de connaissances, du renforcement des capacités et de l'assistance technique, notamment par des activités de formation ou de renforcement des capacités et par des ateliers.

Le blocus entrave à Cuba l'exécution de certains projets du PNUE, comme le projet de couloir biologique des Caraïbes, qui est mis en œuvre au titre d'un accord entre Cuba, Haïti et la République dominicaine, – la Jamaïque en étant un observateur permanent – mais dont le blocus complique la collecte et le traitement des données télédéteçtées ou spatiales. Le fait que Cuba n'a pas accès aux technologies et au matériel voulus compromet la cohérence des efforts des trois pays.

Le maintien du blocus se traduit par des occasions manquées en matière de coopération environnementale régionale.

²⁰ La zone sensible des Caraïbes se compose essentiellement de trois grands groupes : les Bahamas, les Petites Antilles et les Grandes Antilles (Porto Rico, la Jamaïque, Cuba et l'île d'Hispaniola, qui comprend la République dominicaine et Haïti); Cuba, la Jamaïque et Hispaniola représentent 90 % des terres.

Les problèmes suivants sont également dus au blocus :

a) Les entreprises américaines n'étant pas autorisées à vendre du matériel, des technologies ou d'autres produits à des entreprises cubaines, les Cubains sont contraints de les acheter sur d'autres marchés, ce qui augmente le temps d'acheminement des marchandises et accroît par conséquent les émissions de carbone dues aux moyens de transport utilisés;

b) Cuba continue d'améliorer son efficacité énergétique, dans le cadre de son programme de révolution de l'énergie, et de promouvoir le recyclage et d'autres technologies respectueuses de l'environnement. Le but est de réduire la consommation d'hydrocarbures et les émissions de dioxyde de carbone et d'assurer une utilisation globalement rationnelle des ressources. Cependant, les entreprises américaines et leurs filiales implantées dans d'autres pays ne sont pas autorisées à vendre à Cuba les technologies qui pourraient favoriser cette démarche. Il en va de même d'autres produits susceptibles de promouvoir ces initiatives et qui sont vendus par des entreprises non américaines mais contiennent des pièces ou composants fournies par des entreprises américaines ou leurs filiales²¹;

c) Cuba est à la pointe de la recherche en biologie. Des milliers de diplômés de ses 10 universités et établissements sont spécialisés en écologie et contribuent à la production de technologies et de matériel de première importance, notamment pour des applications biotechnologiques. Cuba possède également une connaissance approfondie de la conservation des ressources naturelles. Ces technologies et produits ne peuvent toutefois pas être vendus aux États-Unis;

d) La participation d'experts cubains à des activités de formation et à des conférences sur l'environnement et le développement durable est souvent compromise par les restrictions imposées à leurs déplacements et plusieurs milliers de dollars de dépenses supplémentaires vont à des itinéraires plus coûteux et souvent plus longs;

e) Le blocus limite aussi l'accès de Cuba aux informations diffusées par les grandes revues et publications scientifiques et techniques ainsi qu'aux moyens de communiquer par Internet avec les institutions et sociétés spécialisées américaines. Il s'ensuit que les universitaires, ingénieurs et étudiants cubains sont à l'écart des derniers progrès scientifiques en matière d'énergie et d'environnement qui pourtant les mettraient mieux à même d'utiliser des technologies écologiquement rationnelles. Les restrictions d'accès à Internet limitent aussi l'aptitude des Cubains à appliquer et à respecter certains traités environnementaux qui supposent une utilisation constante de ressources en ligne;

f) Cuba a également limité la bande passante en raison de l'embargo, ce qui affecte la participation des Cubains à des conférences en lignes et des webinaires, ainsi qu'à des réunions virtuelles et à des sessions de formation, qui sont de plus en plus fréquentes pour diminuer notamment les frais de déplacement;

²¹ Dans le cadre de la collecte à distance et le traitement de données pour le couloir biologique des Caraïbes, le nonaccès aux technologies et équipements nécessaires risque de miner les efforts déployés pour atteindre le niveau d'harmonisation requis entre les trois pays concernés, étant donné que les appareils en question ne sont pas disponibles à Cuba. Des véhicules de projet impliquent également des coûts supplémentaires car les unités de production américaines ne peuvent pas être achetées.

g) Tant les États-Unis que Cuba s'intéressent à l'exploration et à l'exploitation pétrolières dans les zones maritimes partagées mais le blocus empêche la réalisation d'études d'impact conjointes et le recours à des méthodes opérationnelles respectueuses de l'environnement. La marée noire de 2010 souligne combien il est urgent de s'attaquer à ce problème;

h) Les deux pays sont situés dans des zones traversées par des couloirs biologiques d'importance cruciale pour lesquels il serait avantageux d'instaurer une coopération régionale étroite;

i) Aux États-Unis comme à Cuba, les catastrophes naturelles, en particulier les ouragans, ont de graves retombées sur les écosystèmes et les populations. Les deux pays cherchent à mieux s'y préparer et à en prévenir les effets. Une coopération dans ce domaine leur bénéficierait ainsi qu'aux autres pays des Caraïbes;

j) Du fait de l'embargo, Cuba ne bénéficie que d'un accès limité aux prêts et services des institutions financières internationales, ce qui réduit ses moyens de mettre en place un développement durable. C'est pourquoi elle soutient que le blocus entrave ses efforts en la matière.

La suppression des obstacles à la normalisation des relations entre les deux pays favoriserait la gestion durable de leurs écosystèmes communs, la coopération entre leurs milieux scientifiques et universitaires et leurs contributions à la lutte contre les changements climatiques, à la gestion des écosystèmes et à la prévention des catastrophes naturelles et des accidents. Elle bénéficierait également aux pays où des programmes sont menés en coopération avec les États-Unis ou Cuba.

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

[Original : espagnol]

[21 mai 2014]

Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) travaille à Cuba depuis 2001 et possède un bureau dans le pays depuis 2005. Il a pour principal objectif d'aider le Gouvernement cubain dans la mise en œuvre de ses priorités et de son programme de développement en conformité avec les priorités et mandats d'ONU-Habitat relatifs au logement et aux établissements humains.

Il appuie la mise en œuvre à Cuba de nombreux projets dont les priorités se retrouvent dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le programme convenu entre ONU-Habitat et le Gouvernement de Cuba. Ces projets comprennent notamment des projets de planification et de gestion urbaine à l'échelle nationale et municipale, d'autres étant liés au logement et à la réhabilitation urbaine suite aux ouragans et à l'assistance apportée dans le cadre des changements au sein du secteur du logement et de l'habitat.

L'exécution de tous ces projets de développement a été ralentie par les répercussions à l'échelle internationale du blocus politique, économique et commercial imposé à Cuba, qui restreint l'accès du pays aux marchés

internationaux, ces derniers étant d'une importance capitale pour assurer l'accès aux intrants, au matériel et aux technologies.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

[Original : anglais]
[28 mai 2014]

Conformément aux nouvelles stratégies politiques, économiques et sociales annoncées en 2011, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel exécute dans le pays de nombreux projets de coopération technique pour aider le Gouvernement cubain à renforcer encore ses capacités industrielles et sa compétitivité dans les secteurs industriels prioritaires. Ces programmes comprennent :

- Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique;
- L'appui à l'exécution des protocoles internationaux, principalement le Protocole de Montréal;
- L'appui au renforcement des chaînes de valeur agro-industrielles;
- Le renforcement de la coopération Sud-Sud dans les domaines liés à l'industrie.

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel participe actuellement au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2013-2017 de Cuba.

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

[Original : anglais]
[29 mai 2014]

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) fait remarquer que la région des Caraïbes reste confrontée à une série de graves problèmes liés au crime organisé et trafic de stupéfiants. Avec d'autres pays de la région, Cuba se situe entre les principaux producteurs mondiaux de cocaïne, qui se trouvent en Amérique latine, et les principaux consommateurs mondiaux de drogues, à savoir l'Amérique du Nord et l'Europe. L'ONUDC est en train de renforcer sa présence dans la région afin d'aider les États membres à lutter contre ces problèmes et prévoit de renforcer sa coopération avec Cuba dans le cadre des nouvelles initiatives qu'elle envisage de mener dans la région.

C'est le Bureau de programme régional de l'ONUDC pour l'Amérique centrale situé à Panama, qui a été ouvert en septembre 2009, qui est chargé des activités à Cuba. L'ONUDC a lancé en avril 2014 son programme régional pour la période 2014-2016, à l'appui de la stratégie sur la criminalité et la sécurité de la Communauté des Caraïbes. Bien que Cuba ne soit pas membre de la Communauté des Caraïbes, elle est prévue dans le programme régional, notamment à travers des liens avec le Forum des Caraïbes du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dont elle est membre. Ce programme est composé de cinq sous-

programmes, qui reflètent non seulement l'ensemble des domaines thématiques couverts par les mandats de l'ONUSUDC, mais qui visent également à atteindre les objectifs stratégiques de la stratégie sur la criminalité et la sécurité de la Communauté des Caraïbes, soit : i) la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le trafic et le terrorisme; ii) la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent; iii) la prévention du crime et la réforme de la justice pénale; iv) la consommation de drogues, la prévention et le traitement du VIH/sida; et v) la recherche et de l'analyse des tendances ainsi que la criminalistique. Le montant total du budget de ce programme s'élève à 11,7 millions de dollars.

Dans le cadre du programme régional, l'ONUSUDC entend rétablir sa présence dans les Caraïbes, notamment à la Barbade, en fonction de la disponibilité de ses fonds. Le Bureau des Caraïbes de l'ONUSUDC sera également un atout pour Cuba dans le cadre de la présence renforcée de l'Office dans la région, en coordination étroite avec ses homologues régionaux et nationaux.

Cuba a entrepris une coopération fructueuse avec l'ONUSUDC dans ses domaines de responsabilité et cette contribution a toujours été accueillie positivement par les deux parties. Cuba est partie à la Convention des Nations Unies contre la corruption et a récemment été évaluée par le Brésil et le Guatemala. Suite à une procédure d'examen reconnue par les experts en la matière comme efficace et coopérative, le rapport final de pays relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement a été lancé par le secrétaire de la Conférence des États parties qui s'est tenue à La Havane en septembre 2013. Le Gouvernement a en outre fait usage de son droit de publier volontairement l'ensemble du rapport de pays sur la page d'accueil du site de l'ONUSUDC. Cuba joue également un rôle essentiel en tant qu'examineur du Nicaragua, du Guyana et de Sainte-Lucie.

L'UNODC accorde la plus grande importance à la mobilisation de ressources pour pouvoir étendre ses activités à Cuba. Ces ressources seront investies dans des domaines stratégiques du Programme régional et contribueront ainsi à réduire la vulnérabilité de Cuba et des pays de la région au trafic de drogue et à la criminalité organisée. L'UNODC poursuit sans relâche sa recherche de sources de financement pour étendre ses opérations dans les Caraïbes, et notamment à Cuba.

Fonds des Nations Unies pour la population

[Original : anglais]

[7 juillet 2014]

Malgré l'assouplissement des restrictions aux voyages et la réduction du blocus, il est clair que depuis 2012, les contrôles liés aux transactions financières internationales, notamment des paiements et des transferts de fonds aux organismes des Nations Unies et à d'autres organisations internationales se sont resserrés.

Les effets négatifs du blocus économique, commercial et financier persistent et affectent la situation et les droits fondamentaux des femmes et des jeunes de Cuba. Ces effets néfastes se sont fait ressentir par le manque de fournitures et de services nécessaires pour la santé procréative, maternelle.

Dans ces conditions, le programme cubain du Fonds des Nations Unies pour la population continue de rencontrer des difficultés pour se procurer des appareils, du matériel et des médicaments liés à la soins de santé procréative et fabriqués ou

brevetés par les États-Unis. Par conséquent, les produits liés aux soins de santé procréative doivent généralement être achetés dans d'autres régions, ce qui entraîne une augmentation des coûts en raison de frais de transport accrus.

Union postale universelle

[Original : français]

[5 mai 2014]

En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, l'Union postale universelle n'est pas directement concernée par l'application de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale, qui ne vise directement que les États Membres.

L'Union postale universelle a toujours considéré Cuba comme un membre à part entière ayant, à ce titre, les mêmes droits et obligations que les autres membres. Il y a lieu de noter également qu'en 2013, Cuba a spécifiquement bénéficié de bourses octroyées à des membres du personnel du service postal cubain pour participer à des sessions de formation, comme le séminaire sur le développement durable organisé en Équateur et l'atelier sur la compensation concernant les services postaux de paiement en Uruguay.

Cuba a été réélue membre du Conseil d'exploitation postale de l'Union au dernier Congrès postal universel, qui s'est tenu en 2012, et siège dans plusieurs comités et groupes de travail du Conseil.

Programme alimentaire mondial

[Original : anglais]

[6 mai 2014]

Au cours des cinquante dernières années, Cuba a mis en place certains des programmes de protection sociale les plus complets au monde. Ces initiatives ont permis au pays d'éliminer de manière considérable la faim et la pauvreté. Cuba est ainsi devenu l'un des pays à avoir réalisé le plus d'objectifs du Millénaire pour le développement, se classant cinquante-neuvième sur l'échelle de l'Indice de développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement en 2013. L'une des priorités du pays est de continuer à avancer dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La grave crise économique que le pays a subie dans les années 1990 a affecté de manière durable la sécurité alimentaire et la nutrition. La situation en matière de sécurité alimentaire a en outre été aggravée par la crise financière mondiale, les catastrophes naturelles fréquentes, notamment la pire période de sécheresse qu'ait connue le pays (2003-2005), le coût élevé des produits alimentaires au plan international, l'accès limité au crédit, la faible productivité ainsi que l'embargo imposé par les États-Unis.

Le Programme alimentaire mondial travaille depuis 1963 dans le pays, en appui aux efforts du Gouvernement pour la sécurité alimentaire et la nutrition. La coopération de l'organisme avec les autorités nationales porte sur trois domaines, savoir : i) L'appui au programme national de lutte contre l'anémie mis en place par Cuba; ii) l'appui aux programmes de sécurité alimentaire et; iii) l'appui aux mesures nationales prises pour faire face aux catastrophes naturelles, la dernière en date étant le passage de l'ouragan Sandy en octobre 2012.

L'organisme a distribué un mélange de farine de soja et de maïs enrichi en micronutriments afin de venir en aide aux enfants de moins de 2 ans dans les cinq provinces de l'est du pays les plus touchées par l'anémie. Elle a également lancé une nouvelle production de céréales enrichies en micronutriments, permettant de créer des capacités locales de production céréalière pour les enfants et, ainsi, de réduire la dépendance du pays à l'égard des importations. À cette distribution de céréales enrichies s'ajoute la mise en place d'une diversité de programmes de formation et de communication sur la nutrition. Le Ministère de la santé publique, la Fédération des femmes cubaines (*Federación de Mujeres Cubanas*), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation panaméricaine de la santé et le Programme alimentaire mondial ont élaboré une stratégie intégrée visant à améliorer le modèle de consommation des ménages pour mieux faire face à l'anémie. Les mères, les travailleurs sanitaires et le personnel chargé de la distribution d'aliments ont reçu une formation et une campagne de communication sociale visant à modifier les habitudes alimentaires dans les foyers a été lancée. Les entrepôts et « bodegas » (points de distribution d'aliments) ont été réaménagés pour améliorer les conditions de traitement et de stockage des mélanges de céréales enrichies. Ce projet a également permis d'optimiser le système de surveillance alimentaire et nutritionnelle en renforçant les capacités des groupes responsables de la surveillance nutritionnelle, du niveau des communes à celui des pays.

Dans le cadre des mesures de secours prises par le système des Nations Unies suite au passage de l'ouragan Sandy, le Programme alimentaire mondial a coordonné en 2013 la distribution de denrées alimentaires aux familles vivant dans la partie orientale affectée par l'ouragan. Près de 110 000 personnes vulnérables et touchées par l'insécurité alimentaire, vivant dans les zones rurales ou urbaines les plus dévastées des provinces orientales de Santiago de Cuba, Holguín et Guantánamo, ont bénéficié de cette aide. Une aide alimentaire a également été apportée aux groupes les plus vulnérables, notamment les enfants de 6 à 59 mois, les femmes enceintes, les personnes de plus de 65 ans et les enfants fréquentant l'école primaire. Enfin, un soutien a été apporté dans le cadre de la réhabilitation du port de Santiago de Cuba et du rétablissement des capacités de stockage des aliments de ces trois provinces.

Le Programme alimentaire mondial a également conclu un accord tripartite avec le Gouvernement brésilien et cubain pour aider ce dernier à assurer la continuité de ses programmes de protection sociale et empêcher la dégradation de l'état nutritionnel de plus de 3 millions de personnes (enfants de moins de sept ans et personnes âgées).

Le modèle économique et les programmes sociaux du pays passent actuellement par une importante période de transition, conformément au document intitulé « Lineamientos de la Política Económica y Social » (Lignes directrices de la politique économique et sociale), approuvé par le Congrès du Parti communiste en avril 2011. Ces lignes directrices orientent et entendent accélérer la croissance économique tout en assurant la continuité des programmes de protection sociale déjà en place. Les systèmes de protection sociale dans le domaine de la sécurité alimentaire, la décentralisation du processus de prise de décisions liées aux ressources alimentaires et l'adoption d'un nouveau modèle de gestion agricole axé sur la réduction des importations de denrées alimentaires correspondent à cet égard à des étapes clés.

En 2013, le Programme alimentaire mondial a adopté pour Cuba une nouvelle approche stratégique afin de traiter les priorités en termes de sécurité alimentaire, telles que définies par le Gouvernement cubain et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2014-2018, qui désigne la sécurité alimentaire et nutritionnelle comme l'un des quatre piliers de l'ONU à Cuba. Un nouveau programme de pays, qui porte principalement sur le renforcement des capacités au moyen de transferts ciblés destinés à répondre aux importants besoins nutritionnels et alimentaires et à renforcer la sécurité alimentaire en général à Cuba, est en phase de finalisation. Le programme doit aider les autorités locales et nationales à passer à des systèmes de protection sociale plus ciblés et durables. Cette initiative passe par la poursuite de trois buts coordonnés qui contribuent à la réalisation des objectifs du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et qui sont les suivants :

- a) Appuyer les programmes de protection sociale relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- b) Renforcer les liens entre les systèmes de protection sociale et la chaîne de valorisation agricole; et
- c) Renforcer la capacité de récupération, l'état de préparation, ainsi que la capacité de gestion des risques liés aux catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques de la communauté au niveau local.

Incidence de l'embargo des États-Unis

Depuis l'année dernière, les conditions liées au blocus n'ont pas évolué de quelque façon positive que ce soit. L'embargo imposé par les États-Unis continue d'avoir des répercussions négatives sur l'économie cubaine et sur les conditions de fonctionnement du Programme alimentaire mondial. Le coût élevé des importations de matériel et intrants agricoles est un frein énorme à la productivité agricole cubaine. La majorité des agriculteurs cubains n'ont accès qu'à un nombre limité d'intrants agricoles; ils ont aussi du mal à se procurer de nouvelles technologies et du matériel. Résultat, Cuba n'est pas en mesure de produire toute la nourriture dont elle a besoin, ce qui l'oblige à importer une quantité importante de denrées alimentaires pour satisfaire les besoins découlant de ses programmes de sécurité alimentaire. Il en résulte une charge financière importante pour le pays : ceux qui dépendent le plus des filets de protection sociale sont en péril, et la sécurité alimentaire est mise à rude épreuve.

Les restrictions posées par l'embargo empêchent le PAM d'acheter des services et des produits à des entreprises implantées aux États-Unis ou qui passent par des intermédiaires américains pour les paiements, ce qui a un effet direct sur les opérations et sur le fonctionnement de son bureau.

Les délais d'achat et de transport des produits alimentaires et autres ont aussi été allongés du fait des problèmes logistiques évoqués plus haut. À cause de l'embargo, les navires doivent faire escale dans un pays voisin pour transborder leurs cargaisons, d'où des retards et des surcoûts qui touchent également les envois du Programme alimentaire mondial.

Les difficultés que rencontre le Programme pour acheter du matériel à des prix plus compétitifs le gênent également dans les activités qu'il mène à Cuba. Par exemple, il n'a pas pu se procurer sur place le matériel informatique dont il a besoin

pour ses bureaux. Au niveau régional également, il a rencontré des obstacles : par exemple, une entreprise basée au Panama qui vendait des ordinateurs à des prix très intéressants n'a pas pu en vendre à Cuba car c'était une filiale d'une entreprise américaine. Ces obstacles concernent aussi l'achat de pièces détachées de voiture et de fournitures de bureau et entraînent une augmentation des coûts de fonctionnement ordinaires. En outre, le coût des moyens de communication vocale et de transmission de données était anormalement élevé car il fallait contourner les infrastructures américaines.

Organisation mondiale de la Santé/ Organisation panaméricaine de la santé

[Original : espagnol]
[26 juin 2014]

Conséquences de l'embargo pour la population, le secteur de la santé et la santé individuelle

Différentes sources internes au Gouvernement cubain rapportent que, jusqu'à fin mars 2014, l'embargo économique, financier et commercial a coûté au secteur de la santé la somme de 2 464,6 millions de dollars. Selon les autorités nationales consultées, cette situation est due à l'accumulation du montant de l'an dernier et l'impact de la somme de 66 524 371 de dollars entre avril 2013 et mars 2014.

Afin de garantir à la population cubaine la pérennité des services de soins pendant le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, des mesures d'intervention en cas d'urgence ont été adoptées qui nécessitaient de faire appel à des pays éloignés afin de se procurer les produits de soin à des prix fort. Cuba s'est également privé de certaines technologies en raison de l'interdiction imposée au pays concernant les opérations achats de produits auprès fabriqués par des fournisseurs américains ainsi qu'à l'interdiction des échanges scientifiques entre les professionnels cubains et ceux d'autres pays. Ce montant est dû au fait que le pays doit se procurer des médicaments, des réactifs, des pièces de rechange pour le matériel de diagnostic et de traitement, des instruments médicaux et chirurgicaux et d'autres fournitures sur des marchés éloignés, ce qui implique souvent l'intervention d'intermédiaires, qui fait grimper le coût final des produits.

Dans le domaine de la santé, les conséquences de l'embargo se démultiplient dans la mesure où elles ont des répercussions sur le coût des produits de santé d'usage quotidien, sur la possibilité pour la population d'acheter ces produits, sur l'accessibilité des services sociaux de base et, par conséquent, sur les conditions de vie. Les restrictions imposées par l'embargo ont été aggravées par la crise économique mondiale que l'on connaît actuellement, qui n'épargne pas Cuba.

La santé publique pâtit du manque d'investissements dans les infrastructures (logements, routes, distribution de l'eau et assainissement) et plus encore du fait que le pays ne dispose pas des ressources nécessaires pour faire face aux menaces épidémiologiques.

L'embargo freine les progrès en matière de santé publique en empêchant Cuba d'avoir accès aux prêts et dons accordés par des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de

développement, et en restreignant ses possibilités de bénéficier des dons de philanthropes et de représentants de la société civile américains. Le pays a coutume de se procurer des biens en passant par des intermédiaires subsidiaires qui font monter les prix et qui parfois ne parviennent pas à obtenir les produits recherchés, ce qui l'oblige à acheter des produits de substitution, ce qui à son tour nuit à la qualité des soins et des services de santé à Cuba. Les effets de l'embargo étant complexes, il est difficile d'en chiffrer précisément l'ampleur et le coût financier.

L'embargo a des conséquences directes pour la santé des hommes et femmes de tous âges, étant donné qu'il nuit au travail des institutions du système unique de santé et des instituts de recherche, de vigilance épidémiologique et de contrôle des maladies.

Services de santé

On trouvera ci-après quelques exemples de certaines des difficultés rencontrées par les instituts de la santé en vue de se procurer certains produits :

a) L'Institut de neurologie et de neurochirurgie n'a pas pu acheter une tubulure aux ultrasons utilisée dans les procédés microchirurgicaux à l'entreprise américaine Cavitron qu'elle ne détenait pas d'autorisation des États-Unis pour vendre cet équipement à Cuba. De même, l'institut a été dans l'incapacité d'acheter du chromatographie liquide à l'entreprise japonaise Shimadzu car certains composants du détecteur électrochimique sont d'origine américaine dont la vente finale est interdite à Cuba. La section pharmaceutique manque de médicaments haut de gamme tels que le levetiracetan et le lorazepam (médicament anticonvulsifs), de médicaments utilisés dans le traitement de la maladie de Parkinson tel que l'entacapone, de nutriments et de antioxydants (utilisés dans le traitement des maladies neurodégénératives), de L-carnitine, coenzyme Q et hyper plus, d'antidépresseurs ne possédant aucune affinité pour les récepteurs D (utilisés pour le traitement des patients atteints de la maladie de Parkinson), de la paroxetine, la fluoxetine et d'autres médicaments. Tous ces médicaments sont fabriqués aux États-Unis;

b) La Société cubaine d'allergologie et son Groupe national n'ont pas pu acheter les pièces de rechanges dont ils avaient besoin pour les équipements de chromatographie vendues par Pharmacia. Les recherches du Centre national biologique sur les plantes allergéniques ont ainsi pâti de la fusion de Pharmacia avec Amersham, filiale de l'entreprise General Electric's Health Care. Par ailleurs, Polaroid s'est vu interdire de vendre ses 667 films utilisés dans la photographie scientifique utilisant les techniques de transfert Wester, et Sigma de vendre les réactifs nécessaires pour la culture de cellules. Cette situation a contraint Cuba à chercher des fournisseurs de produits compatibles présents sur d'autres marchés européens, ce qui a fait grimper les coûts et a entraîné des retards de livraison;

c) L'Institut de gastroentérologie n'a pas pu acheter à AG (Groupe Olympus) les instruments d'ablation bipolaire par radiofréquence thermique utilisés pour le traitement des tumeurs du foie;

d) L'hôpital Frank País, spécialisé dans l'orthopédie et dans la traumatologie a été dans l'incapacité d'effectuer une commande sur le site de vente en ligne de l'entreprise Anthrex (www.arthrex.com), car toutes les entreprises Anthrex implantées soit États-Unis ou à l'étranger ont besoin d'une autorisation

d'exportation spéciale délivrée par les États-Unis, dont l'obtention requière de long délais, qui leur permet d'effectuer des transactions avec certains pays notamment Cuba;

e) L'institut d'oncologie et de radiobiologie signale que la section chargée des transplantations dispose d'une machine rapide d'infusion pour extraire le Ces équipements sont fabriqués par l'entreprise américaine Haemonetics et ne peuvent pas être utilisés car il est impossible de se procurer les pièces détachées nécessaires pour la connexion des fils. L'institut signale également son incapacité à acheter les équipements utilisés en radiothérapie et en médecine nucléaire, les accélérateurs linéaires, les équipements de curiethérapie, de chambres gamma, et de dosimétrie du marché américain dont le rapport qualité prix des équipements est compétitif et est contraint de se les procurer dans des marchés européens à des prix supérieurs;

f) Le Centre national d'électro-médecine du Ministère de la santé publique a du mal à se procurer directement des pièces de rechange et des accessoires neufs pour les moniteurs multiparamétriques MP2 et les défibrillateurs HeartStart XL de la marque Philips car ils sont d'origine américaine Il signale également qu'il ne peut pas bénéficier de la formation adéquate sur l'utilisation d'équipements de tépographie de la marque Philips, indispensable pour le diagnostic du cancer. Le centre de formation de Philips étant basé à Cliveland (États-Unis), les spécialistes peuvent difficilement s'y rendre.

g) L'Institut de cardiologie et de chirurgie cardiovasculaire ne dispose pas du matériel de cartographie anatomique tridimensionnelle non fluoroscopique fabriqué par les entreprises américaines Biosense Webster et St. Jude Medical. Ce manque de matériel a empêché l'Institut de réaliser des ablations d'arythmies complexes, ce qui a engendré des dépenses d'un montant de 15 000 à 18 000 euros par patient soigné à l'étranger (en Italie), et ce, sans compter les frais de voyage et les indemnités journalières. De même, il est compliqué de trouver des électrodes et des kits d'extraction des fils pour stimulateur cardiaque ou défibrillateur automatique implantable; sans ce matériel, il faut pratiquer une intervention chirurgicale qui utilise la circulation extracorporelle pour extraire les électrodes, ce qui augmente les risques courus par le patient. L'équipement fabriqué par Schiller utilisé dans la réadaptation ne peut pas être réparé car les banques suisses n'acceptent pas l'argent cubain;

h) L'hôpital Hermanos Ameijeiras n'a pas accès au laser KTP (vert) pour le traitement des patients atteints d'hyperplasie prostatique, instrument très utile pour effectuer des opérations sans risque de saignement abondant, voire sans aucun saignement ainsi que pour les cas nécessitant un traitement anticoagulant continu ou pour les patients souffrant de troubles de la coagulation. Le laser vert permet de réduire le séjour des patients à l'hôpital et ces derniers n'ont besoin du cathéter vésical que pour quelques heures. L'innovation scientifique est onéreuse, un laser à fibre est estimé à 1 200 euros chacun et selon la taille de la prostate, le nombre de laser à fibres requis peut évoluer. Les grandes entreprises qui fabriquent les équipements endoscopiques et laparoscopiques ainsi que les résectoscopes bipolaires ou le laser KTP (vert) ne sont pas autorisés à les vendre à Cuba. Elle doit se les procurer auprès d'autres pays, ce qui augmente leur prix en raison de l'impossibilité de se les procurer en ligne;

i) Les dérivations utilisées pour traiter l'hydrocéphalie étaient obtenues auprès du fabricant américain Integra NeuroSciences par le biais du fournisseur

Carimed Canada. Cependant, depuis fin 2013, il a suspendu ses livraisons à Cuba, sur ordre du Département du trésor. Trouver un remplaçant a coûté quelque 60 000 dollars supplémentaires. Pour sa part, le fournisseur allemand Maquet, également sous la pression du Département du trésor, a suspendu la livraison des humidificateurs SERVO, qui offrent une ventilation aux patients gravement malades – adultes et enfants – car certains de leurs composants sont d'origine américaine;

j) La Direction nationale de lutte et de surveillance antivectorielles note l'existence d'importants producteurs de pesticides aux États-Unis. Leurs produits ne pouvant pas être importés, Cuba doit s'approvisionner auprès de pays plus éloignés, tels que l'Argentine, le Pérou et l'Allemagne, et à des prix plus élevés. Dans certains cas, la qualité de ces produits n'est pas aussi élevée que celle des pesticides provenant des États-Unis. De même, Cuba ne peut s'approvisionner en matériel de fumigation provenant d'entreprises telles que Hudson ou Curtis Dyna-Fog, connues pour produire du matériel de haute qualité. Le pays doit donc importer ce type de matériel d'Allemagne et acheter les pièces de rechange à l'Espagne. Ces contraintes provoquent non seulement des retards mais ont également pour conséquence des frais de transport plus élevés;

k) Le Centre de cardiologie pédiatrique William Soler ne peut acheter de médicaments tels que le bosentan (administré par voie orale) ou l'iloprost (par inhalation) aux entreprises américaines pour traiter les enfants souffrant d'hypertension pulmonaire inopérable, pour lesquels le traitement au sildenafil entraîne des réactions inattendues ou des effets secondaires, ou lorsqu'une thérapie combinée est indiquée à cause d'une perte importante des capacités fonctionnelles. Le Centre s'est aussi trouvé dans l'impossibilité d'acheter des nutriments de meilleure qualité, tels que l'aminosteril, solution particulièrement importante pour le traitement pré et postopératoire de patients souffrant de malnutrition et atteints de cardiopathies complexes et graves. Seul le laboratoire américain Abbot produit cette solution;

l) Cuba n'a pas non plus été en mesure d'obtenir les médicaments nécessaires au traitement des maladies chroniques et invalidantes chez l'enfant et l'adolescent, telles que les infections par le virus de l'hépatite B. Dans ce dernier cas, l'antirétroviral ténofovir est utilisé lorsque le traitement n'a pas pu empêcher la réplication virale chez le patient, dont la maladie risque de dégénérer en cirrhose du foie en l'absence de traitement approprié, avec les complications que cela implique. De même, les patients cubains n'ont pas accès au médicament inhibiteur de la protéase, le télaprévir, qui fait partie de la dernière génération de traitement contre l'hépatite C et qui est proposé comme une alternative aux patients qui ne répondent pas au traitement à base d'interféron pégylé et de ribavirine. Ce dernier permet d'arrêter l'évolution vers la cirrhose du foie et ses complications (notamment l'encéphalopathie, l'ascite, l'hémorragie digestive et le cancer du foie);

m) Une adolescente qui n'avait pas répondu aux traitements et dont la maladie gagnait rapidement du terrain avait absolument besoin d'un inhibiteur de protéase. Le service de gestion du Centre a contacté la société de commercialisation Vertex-Cilag, basée en Espagne, afin de pouvoir acheter ce traitement. Cette dernière a proposé de le vendre à un prix excessivement élevé (138 600 euros pour 12 semaines de traitement, contre un prix de vente habituel de 34 000 euros en Europe);

n) Le Centre national de génétique médicale a rencontré des obstacles dans l'importation de gels permettant le polymorphisme de conformation des simples brins et d'appareils en argent pour mesurer la tension, qui permettent de détecter les mutations et les modifications conformationnelles des différents exons de gènes nécessaires pour le diagnostic de certaines maladies (mucoviscidose, maladie de Von Hippel-Lindau, hyperplasie surrénalienne congénitale, maladie de Gaucher, galactosémie, entre autres). De même, le Centre n'a pas pu acheter la Taq polymérase, produite par l'entreprise américaine Invitrogen et utilisée pour le diagnostic de 17 maladies génétiques. Enfin, les équipements d'analyse génétique n'ont pas pu être importés puisqu'ils sont uniquement produits par des entreprises à capitaux américains, telles que la société Applied Biosystems, qui a refusé d'en vendre au Centre. Cette dernière, qui appartient à Life Technologies, produit ce matériel qui permet d'effectuer la lecture des séquençages d'ADN et qui est par conséquent essentiel pour étudier les maladies génétiques.

Recherche

L'Institut Pedro Kouri et d'autres instituts similaires affirment que l'embargo imposé par les États-Unis et la pénurie concomitante de médicaments, de réactifs pour les diagnostics et de matériel de laboratoire fabriqués par des entreprises américaines et les difficultés à s'en procurer affectent leur capacité à travailler et à remplir leur fonctions s'agissant de maladies infectieuses tropicales (en particulier le VIH/sida), de vigilance épidémiologique, de recherche et d'enseignement. Par exemple, ils ne sont pas en mesure de se procurer les médicaments antiviraux Nelfinavir, Ritonavir, et Lopinavir/Ritonavir 80/20 mg (utilisé pour soigner les enfants atteints du sida) car les entreprises qui fabriquent ces médicaments ne peuvent réaliser des échanges commerciaux avec Cuba, ni répondre à leur commande. Quarante enfants sont actuellement touchés par cette restriction.

Incidences sur la gestion des connaissances

L'accès aux nouvelles connaissances est limité. En effet, il est difficile de se procurer les journaux américains les plus connus ou de s'y abonner. Les conséquences sont d'autant plus notoires du fait que le pays se voit exclure du système d'informations scientifiques de l'Interréseau-Santé Initiative d'Accès aux Recherches. Le pays ne peut avoir accès aux journaux et aux éditoriaux publiés aux États-Unis ou qui y sont liés, ce qui limite l'accès à l'information technique et scientifique. Il est également difficile de faire publier dans ces journaux des articles scientifiques écrits par des auteurs cubains.

L'embargo limite les progrès scientifiques en entravant la participation de professionnels cubains à des rencontres techniques et scientifiques qui favorisent l'échange de connaissances et d'expériences en vue du renforcement des capacités nationales.

La Société cubaine d'allergologie et son Groupe national a signalé qu'à plusieurs reprises, elle avait éprouvé des difficultés à adresser des paiements à l'Organisation mondiale de l'allergie. Elle a donc dû payer via des pays tiers, ce qui a parfois entraîné des retards et des plaintes qui pourraient porter préjudice aux droits et aux avantages de la Société.

Il empêche que des médicaments et vaccins produits à Cuba fassent partie de protocoles de recherche menés aux États-Unis et il nuit à la représentation de Cuba

dans les organisations internationales ayant leur siège aux États-Unis, du fait du temps nécessaire à l'obtention des visas, voire de l'impossibilité de les obtenir.

Incidences économiques par catégorie

Pertes subies dues au repositionnement géographique du commerce. Le montant des dépenses budgétaires et des crédits alloués en devises dans le secteur de la santé, notamment pour l'achat de médicaments, de fournitures médicales, de matériels et de technologies sur des marchés éloignés de Cuba est en hausse et estimé à plus de 18 701 816 dollars. Il se décompose comme suit :

- a) L'éloignement des marchés entraîne des écarts au niveau des prix d'achat;
- b) L'immobilisation des stocks pour garantir la rotation des marchandises lorsque les fournitures sont en attente d'être livrées; et
- c) Le transport, le chargement et les autres dépenses d'exploitation relatives aux marchandises achetées dans les marchés éloignés.

Incidences sur la production et les services. Les principaux effets de l'embargo rendent impossible d'obtenir des ressources et provoquent des retards dans la prestation de soins médicaux, ce qui nécessite d'envoyer les patients à l'étranger. Les pertes dans ces trois catégories s'élèvent à 24 142 875 de dollars. Le montant se décompose comme suit :

- a) L'impossibilité d'acheter des pièces de rechange, des matières premières et des produits avec des caractéristiques spécifiques qui ne peuvent être substitués aux produits provenant d'un autre fournisseur.
- b) Les retards ou autres dysfonctionnements qui entravent la production et les services par conséquent inaccessibles; et
- c) Les patients envoyés à l'étranger aux frais de l'État de Cuba par manque de technologie ou d'équipement nécessaire pour leur traitement à Cuba.

Incidences du blocus technologique. Incidences dues à l'embargo technologique L'embargo imposé par les États-Unis a eu des conséquences directes sur la spécialisation médicale en faisant obstacle à l'achat direct, de première main de nouvelles technologies et à l'accès aux données bibliographiques, techniques et scientifiques. Ces pertes s'élèvent à 3 273 200 de dollars. Les conséquences résultent :

- a) Du manque d'accès continu aux connaissances, scientifiques, aux spécialistes et autres professionnels de la santé ainsi qu'aux événements et échanges scientifiques dans ce domaine aux États-Unis; et
- b) de l'accès restreint aux échanges et à la possibilité d'acheter des renseignements techniques et de nouvelles technologies médicales.

Enfin, il convient de mettre l'accent sur les efforts entrepris par Cuba et le secteur de la santé pour faire face aux conséquences de l'embargo et diminuer ses effets sur la santé de la population, en se concentrant sur la formation et les travaux des scientifiques, des médecins et du personnel qualifié dans le cadre de la recherche de solutions aux problèmes causés par l'embargo. Cuba est actuellement en train de développer son industrie biotechnologique et pharmaceutique en vue de

substituer les importations pour les réduire en produisant des médicaments, des réactifs, des vaccins, des traitements et d'autres intrants d'origine nationale afin d'accroître les capacités de résolution des problèmes du système de la santé et, progressivement, de réduire les effets de l'embargo.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

[Original : anglais]

[17 avril 2014]

Du fait de l'embargo, les faits suivants, qui freinent le progrès du pays dans le domaine de la propriété intellectuelle et affectent directement son développement technologique, social et économique, ont été observés à Cuba :

a) En restreignant l'accès des Cubains aux États-Unis d'Amérique, l'embargo limite les possibilités de mise en valeur des ressources humaines sur le territoire américain. En conséquence, les spécialistes cubains ne peuvent profiter pleinement des programmes de formation de haut niveau qui sont offerts dans le domaine de la propriété intellectuelle et dont la plupart sont dispensés aux États-Unis. Ceux-ci permettent notamment d'acquérir de l'expérience en matière de création de bureaux de transfert de technologie, de gestion de la technologie, d'évaluation de la propriété intellectuelle et d'utilisation de la propriété intellectuelle comme garantie, questions d'une extrême importance pour une utilisation efficace du système de propriété intellectuelle;

b) Les restrictions imposées à la délivrance des visas s'opposent également à la participation des spécialistes cubains de la propriété intellectuelle aux programmes de formation, rencontres et autres manifestations régulièrement organisés aux États-Unis par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI);

c) Les restrictions imposées au réseau de télécommunication empêchent par ailleurs la diffusion à Cuba à grande échelle des cours de formation en ligne proposés par l'OMPI, bien que les autorités s'attachent à créer une culture de respect de la propriété intellectuelle à l'échelle du pays. Les installations de visioconférence, qui constituent un moyen de communication très efficace et économique, particulièrement dans le domaine de l'éducation et de la formation, font également défaut, parce qu'une grande partie du matériel technique et des logiciels nécessaires provient des États-Unis et n'est donc pas disponible;

d) La mauvaise qualité des installations de télécommunication nuit également – en l'entravant – à l'accès des Cubains aux bases de données en ligne de l'OMPI et aux autres services numériques relatifs à la propriété intellectuelle. Cette situation – particulièrement le problème de l'accès aux bases de données sur les brevets, disponibles seulement sur Internet, notamment Patentscope – freine le progrès de la recherche technologique et d'autres programmes liés à l'innovation mis en œuvre par le Gouvernement cubain dans les domaines des sciences de l'environnement, de la médecine et des sciences de la vie, des biotechnologies et des nanotechnologies;

e) Le blocus limite également la possibilité de se procurer le matériel informatique et les logiciels utilisés dans l'exécution des opérations administratives concernant les procédures de dépôt et d'octroi, en particulier la recherche de brevets

et de marques déposées et les services d'examen. Bien que le pays soit équipé sur le plan administratif pour accomplir ces tâches grâce à la présence d'antennes provinciales de l'Office cubain de la propriété intellectuelle, le manque de logiciels spécialisés gêne considérablement ces opérations. Les formalités d'achat pour obtenir à l'extérieur le matériel et les logiciels nécessaires sont très lourdes. Cette situation ne cesse de retarder la prestation des services que doit fournir l'Office et empêche le développement normal de ceux-ci. Surtout, elle empêche de tirer pleinement parti des fonctions du système automatisé de gestion de la propriété intellectuelle de l'OMPI, puisque certains des outils qui permettent de l'exploiter ne sont pas librement accessibles depuis Cuba. Cela compromet gravement les possibilités de développer ce système et de l'adapter aux besoins des utilisateurs cubains, aussi bien dans la capitale que dans les provinces;

f) Les effets extraterritoriaux du blocus s'étendent également au domaine financier. Les paiements effectués par Cuba à l'OMPI dans le cadre de traités administrés par cette dernière (le Traité de coopération en matière de brevets et le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques) doivent l'être en euros ou en francs suisses, et non en dollars des États-Unis, afin d'éviter les restrictions imposées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Département du Trésor américain. De même, les paiements versés par l'OMPI à l'Office cubain de la propriété industrielle doivent être libellés dans ces mêmes monnaies. Le coût de ces transactions indirectes qui visent à éviter les banques des États-Unis entraîne des pertes financières considérables et dissuade les Cubains d'avoir recours au Traité de coopération en matière de brevets et au système de Madrid.

Organisation météorologique mondiale

[Original : anglais]
[30 juin 2014]

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) fournit un appui à des projets, du matériel et des instruments météorologiques et a coparrainé des conférences de météorologie à Cuba.

En tant que membre de l'OMM, Cuba bénéficie des services mondiaux et régionaux de l'organisation, reçoit ses publications et d'autres matériels qu'elle distribue et prend part aux manifestations qu'elle organise, telles que réunions, séminaires et cours.

L'OMM entretient des relations de collaboration avec tous les États des Caraïbes grâce à son Bureau régional pour les Amériques, y compris avec Cuba, qui est membre du Conseil régional IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes). De plus, Cuba participe à des projets concernant la région des Caraïbes, tels que le volet régional de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, et en bénéficie.

Organisation mondiale du tourisme

[Original : anglais]
[23 mai 2014]

D'avril 2013 à mars 2014, les activités générales, notamment les voyages de citoyens américains à destination de Cuba, ont continué d'être visées par l'embargo économique, commercial et financier imposé au pays par les États-Unis, ce qui a eu une incidence directe sur le tourisme cubain.

Durant cette période, le nombre d'arrivées de touristes internationaux a augmenté de 5 % à l'échelle internationale et la sous-région des Caraïbes a connu une augmentation de 1,8 %, grâce à la forte contribution du marché américain, deuxième plus important marché émetteur, qui a lui seul compte près de 50 % des touristes ayant visité les Caraïbes pendant les cinq dernières années. En d'autres termes, l'année 2013 a enregistré 25,1 millions de touristes américains qui se sont rendus dans les Caraïbes (y compris la côte mexicaine des Caraïbes).

Si les restrictions n'existaient pas et qu'environ 15 % des Américains qui se sont rendus dans les Caraïbes étaient allés à Cuba et avaient dépensé chacun les 997 dollars que, selon les estimations de l'Organisation du tourisme des Caraïbes, ils dépensent en moyenne pour ce type de séjour, 2 millions de touristes américains se seraient rendus à Cuba en 2013, ce qui aurait rapporté 1,9 milliard de dollars au tourisme cubain.

Cette interdiction imposée par l'embargo affecte la libre circulation des yachts et des bateaux à voile appartenant à des citoyens américains dans les eaux internationales à proximité de l'archipel cubain et interdit l'accostage aux quais et l'utilisation des installations et services nautiques fournis à cet effet, ce qui a restreint les bénéfices potentiels de tels installations et services.

Les ports de plaisance cubains comptent aujourd'hui près de 700 quais d'une capacité d'accueil de 75 %, pour une durée moyenne d'accostage de sept jours. Cela représente 27 000 bateaux sur une année et peut engendrer des recettes d'environ à 6,2 millions de dollars. Les frais afférents aux services d'eau et d'électricité, de garde, de conservation, de gaz et de stockage permettraient des recettes additionnelles de près de 15 millions de dollars. Aujourd'hui, le nombre de bateaux américains ne dépasse pas les 150 par an.

Les mesures d'embargo frappant le commerce électronique, l'utilisation d'Internet et les transactions effectuées par carte de crédit pour l'achat de billets d'avion et de services touristiques nuisent aux activités touristiques de l'île, dont elles augmentent les coûts, et empêchent les entités implantées à Cuba de faire concurrence à d'autres destinations de la sous-région à armes égales. Les transactions effectuées par carte de crédit ont des répercussions sur les agences de voyages, et les taxes qui frappent les transactions financières en rapport avec Cuba, considérées à haut risque, sont supérieures à la moyenne.

L'impossibilité d'utiliser les principales passerelles de paiement opérant aux États-Unis, tels que Webpay, Paypal, PayOnline, nécessite la mise en place de modules particuliers de paiement en ligne pour les ventes à l'étranger, ce qui rend encore plus difficiles les activités commerciales à l'échelle internationale.

Sur les quatre grands systèmes mondiaux de distribution, les hôtels cubains ne peuvent en utiliser qu'un seul, le système Amadeus, les trois autres (Sabre, Galileo et Worldspan) étant des entreprises américaines. Or, cela empêche les entreprises touristiques cubaines, qui ne peuvent pas non plus faire de publicité pour leurs produits sur des portails Web américains de renommée internationale comme Google, Yahoo ou MSN, d'entretenir des relations commerciales avec les intermédiaires du secteur.

L'embargo a des conséquences également sur les achats destinés au secteur touristique, surtout à cause du coût élevé qu'entraîne, pour les fournisseurs, la nécessité d'aller s'implanter ailleurs, ce qui renchérit les prix et les frais de transport et d'assurance en raison des grandes distances qu'ils doivent parcourir, faute de ressources pour pouvoir stocker de grandes quantités de marchandises. Cela entraîne aussi des coûts financiers plus importants, car les entreprises doivent avoir accès au crédit commercial, plus cher que le crédit d'État et le crédit bancaire, qui, s'ils sont assortis de taux plus avantageux, sont difficiles à obtenir du fait de la pression exercée par le Gouvernement américain sur les pays tiers et des variations du taux de change, le dollar des États-Unis ne pouvant servir de devise.

Globalement, entre avril 2013 et mars 2014, le montant du préjudice subi par le tourisme national et international à Cuba, toujours à cause de l'embargo économique, commercial et financier imposé par le Gouvernement américain, est estimé à 2,1 milliards de dollars.

Organisation mondiale du commerce

[Original : anglais]

[2 juin 2014]

Le champ d'application et les fonctions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont définis dans l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce de 1994. Le préambule de cet Accord reconnaît que les rapports dans le domaine commercial et économique devraient être orientés vers le relèvement des niveaux de vie et la réalisation du plein emploi conformément à l'objectif de développement durable d'une manière qui soit compatible avec les besoins et soucis des membres à différents niveaux de développement. Il souligne également l'importance d'éliminer les discriminations dans les relations commerciales internationales.

Lors des réunions de l'Organe de règlement des différends de l'OMC, tenues en octobre et novembre 2013, Cuba a formulé des observations au sujet de la résolution 68/8 de l'Assemblée générale. De plus, Cuba et les membres de l'Organisation ont soulevé à plusieurs reprises des questions relatives aux restrictions commerciales imposées à Cuba lors de réunions²² de l'Organe de règlement des différends.

²² Depuis juin 2013, cette question a été soulevée au cours des réunions de l'Organe mentionnées ci-après : 25 juin 2013 (WT/DSB/M/333); 23 juillet 2013 (WT/DSB/M/334); 30 août 2013 (WT/DSB/M/336); 25 septembre 2013 (WT/DSB/M/337); 22 octobre 2013 (WT/DSB/M/338); 25 novembre 2013 (WT/DSB/M/339); 22 janvier 2014 (WT/DSB/M/341) et 26 février 2014 (WT/DSB/M/342).

Ces observations ont été faites dans le cadre de l'exercice de surveillance de la mise en œuvre des recommandations adoptées par l'Organe de règlement des différends relatives au différend soulevé en 2002 par l'Union européenne contre les États-Unis concernant l'Article 211 de la Loi générale de 1998 portant ouverture de crédits, adoptée par les États-Unis. À la suite des conclusions de l'Organe, celui-ci a recommandé que la mesure en question soit mise en conformité avec les accords de l'OMC. Les rapports sur l'état de la mise en œuvre de la recommandation de l'Organe sont maintenus à l'ordre du jour des réunions de l'Organe jusqu'à ce que la recommandation soit intégralement appliquée. N'étant pas partie au différend, Cuba a toujours déclaré pendant des réunions de l'Organe que la mesure en cause affecte ses intérêts commerciaux

Enfin, il convient de noter que Cuba avait proposé des dispositions spécifiques sur la non-discrimination pour l'acheminement de marchandises lors des négociations préparatoires à la neuvième session de la Conférence ministérielle de l'OMC. À cet égard, les membres de l'OMC ont convenu, parmi les importantes décisions prises, de réaffirmer le principe de non-discrimination de l'article V de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 dans la Déclaration ministérielle de Bali, adoptée le 7 décembre 2013.
